

LOUIS-PHILIPPE GEOFFRION
secrétaire de la Société du Parler français au Canada

ZIGZAGS
AUTOUR DE
NOS PARLERS
SIMPLES NOTES

" Pour les oisifs qui lisent tout,
" même ce qui peut être utile."
(CHARLES NODIER.)

Préface par M. le Juge ADJUTOR RIVARD
de la Société royale du Canada

Première Série



A QUÉBEC, CHEZ L'AUTEUR
125, RUE DE LA CLAIRE-FONTAINE, 125

1924

ZIGZAGS

AUTOUR DE

NOS PARLERS

Québec. — Imp. "Le Soleil", 92 côte de la Montagne

ERRATA

- Page 32, ligne 23: on doute *lisez* en doute.
Page 44, ligne 3: il y eu *lisez* il y eut.
Page 47, ligne 4: Ménuit chrétiens *lisez* Ménuit, chrétiens.
 ligne 20: minnuit qu'il *lisez* minnuit, qu'il.
Page 50, ligne 20: indispensable *lisez* indispensables.
Page 75, ligne 15: particularité, qui *lisez* particularité qui.
Page 78, ligne 17: Tel est *lisez* Telle est.
Page 157, ligne 14: Lauson *lisez* Lanson.
Page 161, ligne 26: outrageante *lisez* outrageantes.
Page 162, ligne 2: Auger *lisez* Augier.
Page 165, ligne 4: baliure *lisez* baliures.
-

LOUIS-PHILIPPE GEOFFRION
secrétaire de la Société du Parler français au Canada

ZIGZAGS
AUTOUR DE
NOS PARLERS
SIMPLES NOTES

“ Pour les oisifs qui lisent tout,
“ même ce qui peut être utile.”

(CHARLES NODIER.)

Préface par M. le Juge ADJUTOR RIVARD
de la Société royale du Canada

Première Série



A QUÉBEC, CHEZ L'AUTEUR
125, RUE DE LA CLAIRE-FONTAINE, 125.

1924

Tous droits réservés par L.-P. Geoffrion
Canada, 1924

A LA CHÈRE MÉMOIRE
DE MON PÈRE ET DE MA MÈRE
— BONS ET RUDES LABOUREURS —
QUI M'ONT APPRIS LES VOCABLES FAMILIERS
HÉRITÉS DES ANCÊTRES.

L.-P. G.

PRÉFACE

Il n'est besoin de présenter au public ni ce livre, ni son auteur.

La rare compétence de M. Geoffrion est connue, et il suffira qu'on ouvre son volume pour apprendre à le goûter.

Je veux cependant remarquer que cet ouvrage a une valeur que le titre ne fait pas assez paraître. Il indique chez l'auteur et doit inspirer à ceux qui le liront un amour profond et raisonné de notre langue maternelle, spécialement de notre façon de la parler. Il est en effet difficile de marquer mieux le goût qu'on a pour une chose que par l'étude des particularités qui la distinguent et surtout qui justifient sa manière d'être, la réhabilitent quand il en est besoin, et vont jusqu'à lui donner de la naissance.

Sans doute, il est utile de relever les défauts de langage et de corriger les fautes ; plusieurs s'y sont déjà employés chez nous. M. Geoffrion ne laisse pas d'indiquer, lui aussi, chaque fois

que l'occasion s'en présente, qu'il vaut mieux parler autrement et que certaines expressions devraient être remplacées par de plus correctes. Des observations de ce genre sont bonnes à faire et peuvent rendre service, pourvu qu'on ne s'y livre pas à l'exagération et qu'on évite un purisme peu éclairé. Quelques-uns ont péché par ce dernier défaut, qui n'étaient pas assez bien avertis.

Les études de M. Geoffrion lui ont donné, avec l'érudition nécessaire, la largeur de vues qui s'inspire de l'esprit de la langue plutôt que de la lettre de la grammaire. Aussi est-il un guide sûr en cette matière délicate.

Mais ce n'est pas là ce que j'entends surtout signaler dans l'œuvre de M. Geoffrion.

On fait plus pour le bien en louant les vertus qu'en flétrissant les vices. De même, on sert mieux la cause de la langue française en montrant comme elle est belle, comme elle est bonne et comme elle est vraie.

Pour que, par nous, la langue française accomplisse ici sa mission, il nous faut d'abord et avant tout l'aimer, l'aimer dans ses formes classiques et aussi dans ses formes populaires de bon aloi, l'aimer dans son passé et à travers les évolutions qu'elle a subies, l'aimer parce

que la noblesse de ses origines se retrouve jusque dans ses derniers développements, l'aimer parce qu'elle est une et qu'un même esprit l'anime, quels que soient le lieu et le temps où on la parle.

Or, rien ne me paraît plus propre à inspirer cet amour de notre langue que les considérations de M. Geoffrion sur des expressions et des tours, parfois excellents quoique vieillis, parfois de bonne venue quoique nouveaux, et qui se justifient parce qu'ils s'ajustent au génie de l'idiome. Par là on apprend à goûter ce qu'il y a de plus intimement français dans le parler hérité des ancêtres, on s'y attache et on se glorifie de l'avoir conservé. Quand on est entré dans ces sentiments, la correction n'est plus qu'une question de grammaire; et la grammaire elle-même se trouve singulièrement éclairée, ses règles élargies.

ADJUTOR RIVARD.

AVANT-PROPOS

Francisque Sarcey écrivait à un ami qui lui avait adressé les Anglicismes et Canadianismes d'Arthur Buies :

Je viens de lire l'opuscule que vous m'avez fait l'amitié de m'envoyer. Il est curieux sans doute, mais celui qui l'a écrit n'est ni philosophe, ni linguiste. Il pourchasse les cacographies et voilà tout. Mais ce n'est pas trop la peine.

Ce qui serait intéressant, ce serait de dénicher, dans le français parlé au Canada, les locutions du vieux fond des émigrés du dix-septième siècle, qui sont très nombreuses, les allusions anglaises, et les mots et les tours dont s'enveloppe la civilisation française en dehors et loin de la mère patrie.

Votre ami ne s'est pas douté de la question. Notez même que sur quelques points, c'est lui qui a tort. Il condamne des locutions excellentes.

Tout cela entre nous, n'est-ce pas ? Après tout, il fait œuvre utile en prenant, là-bas, la défense de notre langue.

Il y a plus de vingt ans que ces lignes ont été rendues publiques. Depuis, plusieurs ouvrages ont paru qui traitent de nos parlers. Mais personne chez nous, à part le fondateur de la

Société du Parler français au Canada, M. le juge Adjutor Rivard, ne paraît avoir retenu le conseil de celui que Jules Lemaître proclamait le "roi du bon sens". Nos puristes ont continué de "pourchasser les cacographies" et nos "surpuristes", de "condamner des locutions excellentes".

Si je rappelle ici la lettre du célèbre critique, il ne faut pas croire que les notes que je réunis aujourd'hui en volume visent à réaliser le programme tracé par lui, ni même qu'elles s'en inspirent directement. Lorsque j'ai commencé de les donner au Soleil de Québec, en octobre 1923, j'ignorais l'existence même de cette lettre. Du reste, n'étant "ni philosophe, ni linguiste", il me fallait prendre ma visée moins haut, et voici comment je m'en suis alors expliqué, par manière de préambule :

On prête au marquis de Coulanges, cousin de M^{me} de Sévigné, ce madrigal sur la noblesse de son temps :

*D'Adam nous sommes tous enfants
La preuve en est connue;
Et que tous nos premiers Parens
Ont mené la charrue;
Mais las de cultiver enfin
Leur terre labourée,
L'un a détellé le matin
L'autre l'aprêdinée.*

Chez nous, il n'est pas besoin de remonter jusqu'à Adam pour prouver que nos pères "ont mené la charrue". Citadins comme villageois, nous sommes tous fils ou petits-fils de laboureurs, et c'est pourquoi nous trouvons aux choses "du pays" un charme indéfinissable et toujours nouveau.

De toutes ces choses, aucune peut-être n'éveille en nous plus d'émotions douces et tendres que les vocables familiers hérités des ancêtres, que ces vieux mots, rudes quelquefois, mais

Dans lesquels restent pris des sons de voix aimées,

et qui sont lourds de sens autant que de passé.

Étudier nos locutions populaires, en rechercher l'origine, en raconter la vie, en considérer l'usure, tel est principalement l'objet des notes qu'on trouvera ici, chaque samedi, sous le titre de Zigzags autour de nos parlers. Parmi ces notes sur la petite histoire du langage franco-canadien se glisseront de temps en temps des remarques sur la syntaxe. Mais dans les unes comme dans les autres, il ne faudra chercher ni apprêt littéraire ni prétention à la science grammaticale. Le purisme non plus que le style n'est de ma compétence. Et d'ailleurs, siérait-il bien de s'établir ici arbitre du bon usage, lorsque les meilleurs écrivains proclament là-bas qu'on n'a jamais fini d'apprendre le français?

Fils de paysans, j'ai voulu, pour la douceur que l'on goûte à poser un baiser sur l'âme même de sa race, rendre honneur et respect aux chers vocables rustiques que nos pères ont cueillis autrefois aux divers jardins de France et qui n'ont pas cessé de refleurir sur les bords du Saint-Laurent.

Mais qu'on ne se méprenne pas sur la portée de mes menus propos. Rechercher l'origine d'une locution archaïque, populaire ou vicieuse, ce n'est pas en conseiller l'emploi. De même, souffler, à l'occasion, quelques cierges dans la petite chapelle du puritanisme grammatical n'implique pas nécessairement que l'on tienne à dédain le bon langage, qu'on veuille propager le culte du barbarisme. Tant pis donc pour les pudibonds que ces propos pourront scandaliser !

D'ailleurs, les "surpuristes" de chez nous sont d'une espèce toute particulière. Pour eux, l'anglais est antérieur à tout autre idiome : de là leur propension à voir des anglicismes partout, dans d'authentiques idiotismes provinciaux, et jusque dans les gallicismes les plus caractéristiques. Ils ont aussi, nos "surpuristes", le ton dogmatique : ils décrètent, et c'est pour l'éternité ; ils affirment, et il n'y a qu'à s'incliner. Ils sont quelque chose comme des personnages posthumes de Beaumarchais, des frères tardifs de cette Suzanne superbe qui disait à Figaro : "Prouver que j'ai raison serait accorder que je puis avoir tort. Es-tu mon serviteur, ou non ?" Et c'est pourquoi ils ne daignent jamais apporter la moindre preuve.

Un pareil procédé peut être commode, mais il n'est guère satisfaisant. En tout cas, j'ai préféré "accorder que je puis avoir tort". Aussi les notes qui composent ce volume sont-elles chargées, surchargées du bien des autres. Le lecteur, je l'espère, excusera volontiers cette abondance de citations et de renvois en songeant qu'il m'aurait été facile de les multiplier davantage.

On m'adressera peut-être un reproche plus grave : la répétition des thèmes "C'est du vieux français", "C'est du français de province", "C'est du français populaire", qui reviennent presque à chaque page comme un refrain monotone. Ce reproche, — pourquoi le taire ici, puisque les avant-propos sont un prétexte à s'humilier devant Dieu et ceux qui lisent? — je me suis efforcé de le mériter, et rien ne me serait plus agréable que de le recevoir. Il attesterait que ma peine n'a pas été tout à fait vaine, que je n'ai pas complètement échoué dans mon dessein de montrer que la langue de "nos gens", de nos populations rurales, embaume toujours le vieux et fin parler de France.

L.-P. G.

Québec, le 15 octobre 1924.

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

L'auteur a pris soin de ne rien affirmer sans en vérifier au préalable l'exactitude. Mais il serait fastidieux de donner, sous chaque note, la source de tous les renseignements qu'elle contient. Pour les cas où cette source n'est pas indiquée, voici les principaux ouvrages qui ont été consultés.

Sur la langue moderne :

Dictionnaire de l'Académie française, 7^e éd., 1878, 2 vol.

Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 4 vol. et supp.

Bescherelle, *Nouveau Dictionnaire national*, 3^e éd., 4 vol.

Guérin, *Dictionnaire des dictionnaires*, 6 vol. et supp.

Larive et Fleury, *Dictionnaire des mots et des choses*,
3 vol.

Hatzfeld et Darmesteter, *Dictionnaire général de langue française*, 2 vol.

Nouveau Larousse illustré, 7 vol. et supp.

Sur l'ancienne langue :

Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*,
1881-1902, 10 vol.

La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancienne langue française*, 1875-1882, 10 vol.

Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, 1808-1820,
3 vol.

Hippeau, *Dictionnaire de la langue française au XII^e
et au XIII^e siècle*, 1873.

Borel, *Dictionnaire de vieux français*, 1882.

Du Cange, *Glossaire français*, 1879.

Lacombe, *Dictionnaire du vieux langage français*, 1766,
2 vol.

Bos, *Glossaire de la langue d'oïl (XI^e-XIV^e siècle)*, 1891.

Bonnard et Salmon (Godefroy), *Lexique de l'ancien français*, 1901.

Sainéan, *La langue de Rabelais*, 1922, 2 vol.

Lalanne, *Lexique des œuvres de Brantôme*, 1880.

Mellerio, *Lexique de Ronsard*, 1895.

Brunot, *Histoire de la langue française*, T. I, II.

Talbert, *Du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française*, 1874.

Sur la langue du XVII^e siècle :

Richelet, *Dictionnaire françois*, 1706.

Furetière, *Dictionnaire universel*, 1727, 4 vol.

Ménage, *Dictionnaire étymologique*, 1750, 2 vol.

Oudin, *Curiositez françoises pour supplément aux dictionnaires*, 1656.

Huguet, *Petit glossaire des classiques français du XVII^e siècle*, 1910.

Cayrou, *Le français classique. Lexique de la langue du XVII^e siècle*, 1923.

Livet, *Lexique de la langue de Molière*, 1895-1897, 3 vol.

Collection des grands écrivains de la France (Lexiques de La Fontaine, de Retz, de Racine, de Corneille, de La Bruyère, de La Rochefoucauld, de M^{me} de Sévigné).

Haase, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, traduction d'Obert.

Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, éd. Chassang, 2 vol.

Brunot, *Histoire de la langue française*, T. III, IV.

Sur le langage populaire :

Timmermans, *Dictionnaire étymologique de 1001 expressions*, 1903.

Sainéan, *Le langage parisien au XIX^e siècle*, 1920.

Bauche, *Le parler populaire*, 1920.

Larchey, *Dictionnaire d'argot*, 1880.

Sainéan, *L'argot ancien*, 1907.

(D'Hautel), *Dictionnaire du bas-langage*, 1808.

(Cancarnaux), *Dictionnaire du langage vicieux ou réputé vicieux*, 1835.

Agnel, *De l'influence du parler populaire sur la forme de certains mots de la langue française*, 1870.

Nisard, *De quelques parisianismes populaires et d'autres locutions non encore ou mal expliquées*, 1875.

Sur les parlers provinciaux :

Verrier et Onillon, *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou*, 1908, 2 vol.

Robin, Le Prévost, etc., *Dictionnaire du patois normand*, 1879.

Moisy, *Dictionnaire de patois normand*, 1887.

Du Bois, *Glossaire du patois normand*, 1856.

Duméril, *Dictionnaire du patois normand*, 1849.

Beaucoudrey, *Le langage normand au début du XX^e siècle*.

Fleury, *Essai sur le patois normand de La Hague*, 1886.

Delboulle, *Glossaire de la vallée d'Yères (Normandie)*, 1876.

Maze, *Étude sur le langage de la banlieue du Havre (Normandie)*, 1903.

Guerlin de Guer, *Le parler populaire dans la commune de Thaon (Normandie)*, 1915.

Romdahl, *Glossaire du patois du Val de Saire (Normandie)*, 1881.

Métivier, *Dictionnaire franco-normand (Guernesey)*, 1870.

Corblet, *Glossaire étymologique du patois picard*, 1851.

D'Haigneré, *Le patois boulonnais comparé avec les patois du nord de la France (Picardie)*, 1903.

Deseille, *Glossaire du patois des matelots boulonnais (Picardie)*, 1884.

Raynaud, *Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu*, 1876.

Hécart, *Dictionnaire rouchi-français (Hainaut)*, 1826.

Loth, *Dictionnaire breton-français du dialecte de Vannes*, 1895.

Le Gonidec, *Dictionnaire breton-français*, 1850.

Henry, *Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton moderne*, 1900.

Orain, *Glossaire patois du département d'Ille-et-Vilaine (Bretagne)*, 1886.

Meyer, *Glossaire de l'Aunis*, 1870.

- Favre, *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, 1867.
- Rousseau, *Glossaire poitevin*, 1869.
- Jônain, *Dictionnaire du patois saintongeais*, 1869.
- Éveillé, *Glossaire saintongeais*, 1887.
- Montesson, *Vocabulaire du Haut-Maine*, 1899.
- Dottin, *Glossaire des parlers du Bas-Maine*, 1899.
- Chambure, *Glossaire du Morvan* (Nivernais), 1878, 2 vol.
- Jaubert, *Glossaire du Centre de la France* (Berry et Nivernais), 1855, 2 vol.
- Lapaire, *Le patois berrichon*, 1903.
- Tarbé, *Histoire du langage et du patois de Champagne*.
- Saubinet, *Vocabulaire du bas langage rémois* (Champagne), 1845.
- Martellière, *Glossaire du Vendômois* (Orléanais), 1893.
- Thibault, *Glossaire du pays blaisois* (Orléanais), 1892.
- Rougé, *Le parler tourangeau*, 1912.
- Mignard, *Vocabulaire raisonné et comparé du dialecte et du patois de la province de Bourgogne*, 1870.
- Guillemaut, *Dictionnaire patois de la Bresse louchannaise* (Bourgogne), 1894-1902.
- Duchon, *Grammaire et dictionnaire du patois bourbonnais*, 1904.
- Roussey, *Glossaire du parler de Bournois* (Franche-Comté), 1894.
- Grammont, *Le patois de la Franche-Comté*, 1931.
- Mège, *Souvenirs de la langue d'Auvergne*.
- Dauzat, *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles* (Basse-Auvergne), 1915.
- Vautherin, *Glossaire du patois de Châtenois* (Lorraine), 1896.
- Adam, *Les patois lorrains*, 1881.
- Zéligzon, *Dictionnaire des patois romans de la Moselle* (Lorraine), 1922-1924.
- Fenouillet, *Monographie du patois savoyard*, 1902.
- Onofrio, *Essai d'un glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais*, 1864.
- Gras, *Dictionnaire du patois forézien*, 1863.
- Remacle, *Dictionnaire wallon-français*.

ZIGZAGS

AUTOUR DE

NOS PARLERS

Créature, criature

Nous avons le culte des traditions ancestrales: place donc aux *créatures*, tout d'abord.

Chez nous, on emploie le mot *créature* absolument pour désigner son épouse, une femme, une jeune fille, et nul ne songe à y attacher une signification désobligeante. Ainsi, on dit couramment: "Adressez-vous à la *créature*", pour: Adressez-vous à ma femme; — "Les *créatures* sont à l'église", pour: Ma femme et mes jeunes filles sont à l'église; — "Il aime les *créatures*", pour: Il se plaît à la compagnie des dames.

Il n'en est pas de même en France. En parlant d'une femme, on dira, et fort bien: "Voilà une belle *créature*"; — "C'est une fort bonne *créature*"; — "Pourquoi maltraiter cette pauvre *créature*?" Dans ces exemples, que j'emprunte à l'Académie, *créature* a pro-

prement le sens de personne. Mais employé absolument en parlant d'une femme, *créature* se prend toujours là-bas en mauvaise part; il signifie alors: femme méprisable, drôlesse.

J'ai dit "se prend toujours là-bas". Il convient d'apporter une restriction à cette affirmation. Dans certaines parties de la Normandie, — et c'est sans doute de là que vient l'acception canadienne, — *créature* a le sens général de femme. Comme ici, on y entendra, par exemple, ce bout de conversation: "Y avait-il des hommes à l'église? — Non, rien que des *créatures*."

La prononciation de *créature* est très diverse chez nos gens. Ceux qui ne s'en tiennent pas à la forme française, prononcent tantôt *créiature*, comme dans l'Anjou, le Berry, le Haut-Maine, la Normandie, la Picardie et la Saintonge; tantôt *criiature*, comme dans le Bas-Maine; quelquefois *creillature*, comme dans la Touraine; et même, en plaisantant, *créiatoire*, comme dans l'Anjou.

Mais la forme la plus usitée, ici, est *criature*. Et c'est tout naturel. Cette forme appartient à l'ancienne langue française, ainsi qu'aux parlers de l'Anjou, de l'Orléanais et

de la Normandie; et c'est sans doute pourquoi on la trouve chez nous, comme dans *le Médecin malgré lui* de Molière (acte II, sc. 1). "Le compère Piarre, dit Jacqueline à Gêronte, a marié sa fille Simonnette au gros Thomas, pour un quarquié de vaigne qu'il avait davantage que le jeune Robin, où alle avait bouté son amiquié; et vela que la pauvre *criature* en est devenue jaune comme un coing, et n'a point profité tout depuis ce temps-là. C'est un bel exemple pour vous, monsieur. On n'a que son plaisir en ce monde, et j'aimerais mieux bailler à ma fille un bon mari qui lui fut agriable que toutes les rentes de la Biausse."

Montrial

Il y aurait toute une étude à écrire sur la petite tirade de la Jacqueline de Molière. *Piarre, quarquié, davantage que, alle, amiquié, vela, n'a point profité, tout depuis*, voilà des locutions qui sont de chez nous. Pour le moment, je ne retiendrai que *criature*, *agriable* et *Biausse*.

Il est de règle dans l'Anjou, dans la Normandie et dans l'Orléanais de prononcer *iau*

au lieu de *eau*; et c'est sans doute pourquoi Jacqueline, qui était probablement normande ou beauceronne (la Beauce comprenait une partie de l'Orléanais), dit *Biausse* au lieu de Beauce. Chez nous, *seau* est, si je ne me trompe, le seul mot où *eau* fasse *iau*.

Jacqueline emploie aussi les formes *criature* et *agriable*. Or, il est également de règle dans les mêmes provinces de substituer *i* à *é* suivi des voyelles *a* ou *o*. "Les Normands, fait observer Robin dans son *Dictionnaire du patois normand* (p. 236), paraissent avoir en antipathie ce concours de voyelles." Comme les Normands, nous préférons *agriable*, *désagriable*, *fainiant*, *giant*, *Simion*, à agréable, désagréable, fainéant, géant et Siméon.

C'est sans doute par antipathie pour le concours des voyelles *éa* que nous disons aussi *Montrial*, au lieu de Montréal. Du moins, Robin le pense ainsi; car il ajoute la note suivante à son article sur la transformation de *éa*, *éo*, en *ia*, *io*: "Dans une conversation que j'ai eue avec des Canadiens d'origine française à l'exposition universelle de 1855, je me suis aperçu qu'ils disaient *Montrial* pour Montréal, nom d'une de leurs capitales.

N'oublions pas que leurs ancêtres étaient partis des bords de la Manche."

C'est dire que nous parlons comme le feraient des Normands de Normandie, lorsque nous prononçons *Monrial*.

C'est le roule, c'est la roule

Ces locutions sont courantes chez nous. Vous désirez acheter à crédit; on vous dit: "Nous ne vendons qu'au comptant: *c'est le roule, ici*." Vous arrivez au travail en retard; le contremaître vous jette cet avertissement: "Ici, il faut arriver à l'heure fixée: *c'est le roule*." Pour inciter votre mari à délier sa bourse, vous lui représentez que votre servante est mieux habillée que vous; mais, feignant de ne pas vous comprendre, votre mari proclame d'un ton sentencieux: "Oui, ma chère, *c'est la roule* aujourd'hui." *C'est le roule, c'est la roule*, cela veut dire: c'est la règle, c'est la coutume, c'est l'usage, c'est la mode, c'est ce qui a cours.

Plusieurs pensent sans doute que, dans ces locutions, *roule* est une francisation de l'anglais *rule*. Rien n'est moins certain. Dans l'Anjou et dans le Bas-Maine, *se mettre au*

roule s'emploie pour: se mettre au courant; en Picardie, *ch'est la roule du monde* se dit pour: c'est la manière dont les choses du monde se comportent, se déroulent, se succèdent. Ne serait-ce pas là l'origine de nos locutions *c'est le roule, c'est la roule*?

Argents

L'emploi du pluriel *argents* a depuis longtemps, chez nous, la réputation d'être un anglicisme. Aussi les Québécois et les Montréalais qui ont assisté à la représentation de *la Course du flambeau*, ont-ils été surpris d'entendre le principal personnage de cette pièce, une Parisienne de "bonne bourgeoisie", dire tout naturellement (acte IV, sc. II): "Pour ces chiffres, ces argents, je vous en prie... causez plutôt avec mon gendre."

Est-il donc permis d'employer *argent* au pluriel?

Cette question, M. Ferdinand Brunot, doyen de la faculté des lettres de l'Université de Paris et auteur d'études remarquables sur la langue française, la pose dans son ouvrage *la Pensée et la langue* (p. 96).

Et voici un résumé de sa réponse.

Il y a des choses qui se comptent, comme les maisons, les livres. Ce sont les choses nombrables. S'il y en a plusieurs, ce sont plusieurs unités.

Il y a d'autre part des choses qui se divisent en parties, comme le plomb, le vin, la soupe. D'une quantité donnée de soupe on fait des portions: assiettées, cuillerées, etc., non des unités. Ce sont là les choses non nombrables.

Par définition, les choses non nombrables n'ont pas de pluriel: l'argent, l'encre, l'or. Mais la plupart des matières existent en plusieurs espèces: il y a bien *des encres*. Il y a de l'or jaune, de l'or rouge, de l'or vert: ce sont *des ors*. Il y a même *des terres, des eaux, des mélasses, des sucres*, différents de composition, de forme ou de goût, de couleur, de prix, etc. Et par là s'introduit déjà l'idée de pluralité: elle existe pour ainsi dire dans tout, pour les techniciens. D'autre part, les objets faits avec les matières portent les noms de ces matières. Il y a dans le commerce *des bronzes, des ivoires*, et l'on nettoie *les cuivres* avec diverses préparations.

"La règle qui dit que les noms de matières n'ont pas de pluriel, conclut M. Brunot, est

une règle fausse, et qui l'était déjà quand les grammairiens de la fin du dix-septième siècle l'ont promulguée. Les tarifs de douane de Colbert la démentaient en cent endroits. C'est une plaisanterie, rien de plus, que de dire, comme on le fait souvent, *des argents* pour *de l'argent*: *il me faudrait des argents*. Mais voici qui est très sérieux . . ." Et M. Brunot cite justement la phrase de *la Course du flambeau* que je rappelais tantôt, ainsi que ce texte des Goncourt, emprunté à leur roman *Germinie Lacerteux*: "Elle avait fait entrer dans la somme tous *les argents* . . ."

A mon sens, il ressort trois choses de cette étude: la première, que si le pluriel *moneys* (il ne s'emploie, d'ailleurs, que dans le langage juridique) a induit certains de nos traducteurs à se servir du pluriel *argents*, celui-ci n'est pas moins français; la deuxième, que s'il y a tendance, en France, à employer *argent* au pluriel dans la langue parlée, et même dans le langage littéraire, *argents* n'est pas encore entré dans le vocabulaire académique; la troisième, que l'on peut faire usage d'*argents* dans le style badin.

L'emploi d'*argents* dans le style badin est assez commun. En voici quelques exemples.

M. Hugues Delorme, dans *les Annales* de Paris du 23 avril 1922, commence une gazette rimée par ces vers :

Afin de gagner *des argents*
Par quelque invention nouvelle,
Les gens les plus intelligents
Se mettent à sec la cervelle.

M. Maxime Brienne, dans une gazette rimée intitulée *Old England* et reproduite dans l'*Événement* de Québec le 3 octobre 1922, dit des journaux anglais :

La presse est libre aussi, là-bas,
Quand on a *des argents* par tas.

Dans une revue de M. Dominique Bonnaud, publiée dans *les Annales* de Paris le 1^{er} juillet 1923, des dieux qui font une collecte pour la restauration de leurs statues à Versailles, chantent ironiquement :

Bientôt, grâce à Nolhac, cet ami si fidèle,
Versailles va connaître une splendeur nouvelle.
Mais il ne peut tout faire, il lui faut *des argents*.

M. Jean Bastia, dans *les Annales* de Paris du 15 juin 1924, prête à un chauffeur de taxi des couplets où je relève ce passage :

En ai-je escroqué *des argents* !
En ai-je ruiné des gens !

Enfin, au témoignage de M. Léon Zéliqzon (*Dict. des Patois romans de la Moselle*), on dit aussi *vos ergents*, pour *votre argent*, dans les parlers de la Moselle.

Licher

Le verbe *lécher*, au sens de passer la langue sur quelque chose, ne s'est pas imposé sans lutte.

On le trouve sous la forme savante de *lecher*, dans des textes très anciens, tels que *les Quatre livres des rois* et *le Roman de Renart*. Sous l'influence de l'habitude que le peuple avait prise de substituer *i* à *e* dans la formation des mots dérivés du latin, il est bientôt supplanté par la forme populaire *licher*. Au seizième siècle, celle-ci devient prépondérante: c'est la seule que Robert Estienne enregistre dans son dictionnaire français-latin de 1539, et Ronsard l'emploie dans ses vers, de préférence à *lecher*. Au siècle suivant, *licher* et *lecher* s'emploient d'abord indifféremment, ainsi que l'attestent Nicot, Morel et Cotgrave, puis la forme savante reprend l'avantage. Furetière, en 1690, et l'Académie, en 1694, n'enregistrent que *lescher*. Enfin, l'Académie adopte en 1718 l'orthographe *lécher*, orthographe

qui n'a pas varié depuis, et la forme *licher* ne demeure que dans la prononciation populaire. (Cf. Agnel, *De l'Influence du langage populaire*, p. 83).

Au Canada, la forme *licher*, qui était admise lorsque la plupart de nos pères quittèrent la France, est d'un usage habituel, comme dans l'Anjou, le Berry, le Bourgogne, le Maine, le Nivernais, la Normandie, l'Orléanais, la Picardie, la Saintonge et la Touraine. Nous disons proverbialement: "On *liche* toujours son veau", pour: On aime toujours ses œuvres. Nous chantons comme dans le Perche (sur l'air de *O filii et filiae*):

Les procureurs
Sont des voleurs,
Les avocats
Sont des *lich'*plats.

Le chat de chez nous, comme celui de là-bas,

Quand i veut s'faire beau,
I *s'liche* le museau.

Et nous aimons toujours à *licher la mouvette*.

Licher la mouvette

Licher la mouvette est une façon de parler aussi savoureuse que la chose qu'elle exprime.

C'est là, si l'on peut dire, une locution à faire venir l'eau à la bouche.

Les dictionnaires définissent *mouvette*: ce qui sert à remuer un liquide. Ce mot a, chez nous, un sens plus restreint: la *mouvette*, c'est la palette de bois dont on se sert pour surveiller la cuisson du sirop ou du sucre d'érable. "Surveiller" est un euphémisme, un prétexte plutôt. Quelle besogne délicieuse que celle de se tenir près d'un bassin où bout l'eau d'érable, d'y tremper une mouvette le plus souvent possible, et de passer la langue sur celle-ci pour s'assurer si le sirop ou le sucre s'achève! Qui n'a jamais *liché la mouvette* a manqué sa vie.

En Normandie, on *liche*, ou du moins on a *liché la mouvette*. Le passage suivant, emprunté à *la Normandie ancestrale* du Dr Stéphen Chauvet (pp. 125-126), le prouve surabondamment: "Les bouillies se préparaient dans des casseroles de cuivre spéciales. . . La bouillie était sans cesse remuée, pendant la cuisson, avec une cuillère de bois (mouvette). Quand la préparation était terminée, on donnait la mouvette à lécher à un des enfants. Cet usage a créé le dicton populaire que les Normands appliquent à quiconque embrasse

une femme un peu longuement: *Y la reliche comme une mouvette à bouillie.*”

Mais le plaisir de *licher* une mouvette à bouillie n'est pas comparable à celui de *licher la mouvette*.

Relicher comme une mouvette à bouillie a-t-il plus de saveur? Il serait peut-être à propos de soumettre la question à une commission d'experts.

Cet homme-ici, celle-ici

Nous l'avons tous appris à la petite école, les adjectifs et les pronoms démonstratifs sont ceux qui servent à indiquer, à montrer la personne ou la chose dont on parle. Pour marquer que cette personne ou cette chose sont proches, on ajoute l'adverbe *ci* au pronom démonstratif ou au nom précédé de l'adjectif démonstratif. Exemples: *Cet homme-ci, celle-ci, en ce moment-ci.*

Mais d'où vient que l'on entend partout: *cet homme-ici, celle-ici, en ce moment-ici, ce bill-ici, dans cette cause-ici?* et même: *celle-là-ici* est meilleure que l'autre?

“Les adverbes de lieu *ci* et *là*, ajoutés si rarement dans l'ancienne langue au démonstratif pour le renforcer, se rencontrent souvent

à partir du quinzième siècle, écrit Haase dans sa *Syntaxe française du XVII^e siècle* (p. 42). Au seizième et souvent encore au dix-septième siècle, on remplace *ci* par *ici*, bien que vers la fin du dix-septième siècle cet emploi semble disparaître de la langue écrite."

Ici s'est donc écrit couramment en France, au lieu de *ci*, pendant le seizième et une bonne partie du dix-septième siècle. Haase de même que Nyrop, dans sa *Grammaire historique de la langue française*, et M. Ferdinand Brunot, dans son *Histoire de la langue française*, donnent de nombreux exemples de cet emploi. Ainsi, Rabelais a écrit: "Ce bois *icy* quel est-il?"; Montaigne: "En celles *icy*"; Marot: "Ces vers *icy*"; Mathurin Régnier: "Ces gens *icy*", "ces temps *icy*"; Ronsard: "En ces beaux mois *icy*", "voyant ce temps *icy*"; Sorel: "Cet homme *icy*"; Guez de Balzac: "En ce temps *icy*", "ce siècle *icy*"; Descartes: "Je me résolu de laisser tout ce monde *icy* à leurs disputes"; Molière, dans *l'Étourdi*:

Je vais faire informer de cette affaire *icy* .

Contre ce Mascarille;

La Rochefoucauld: "Je suis contraint de partir de ce pays *icy*"; M^{me} de Sévigné: "Dans ce

dénouement-*icy* je vous demande votre secours"; Scarron: "Ce petit madrigal *icy*"; Segrais : "Dans ce siècle *icy*".

Et non seulement *icy* était usité, mais Vaugelas, qu'on a surnommé le "greffier du bel usage", se prononçait en 1647 contre l'emploi de *ci*: "Tout Paris, écrivait-il dans ses *Remarques* (II, p. 68), dit, par exemple, *cel homme-cy, ce temps-cy, cette année-cy*, mais la plus grand'part de la Cour dit *cet homme icy, ce temps icy, cette année icy*, et trouve l'autre insupportable, comme réciproquement les Parisiens ne peuvent souffrir *icy*, au lieu de *cy*. Ce qu'il y a à faire en cela est, ce me semble, de laisser le choix de l'un ou de l'autre à celui qui parle; bien que moy, je voudrais toujours dire *cet homme icy*, et non pas *cet homme cy*, et ainsi de suite."

L'opinion de Vaugelas n'a pas prévalu. *Ici* n'est plus du bon usage, et c'est une faute de l'employer. Aujourd'hui, en France, il appartient au seul parler populaire.

Tout de même, quand nous disons *cet homme-ici*, nous ne faisons pas une faute de prononciation. Nous nous servons d'une façon de dire tombée en désuétude. Sans nous en douter, nous parlons comme on le

faisait à la cour de Louis XIV. Nous "parlons Vaugelas", ainsi que les femmes savantes de Molière, les Philaminte, les Bélise et les Armande.

Branche

En français, *branche* s'emploie au figuré pour désigner les différentes parties ou divisions de certaines choses. Ainsi, au témoignage de l'Académie, on dit fort bien: "Une bonne branche de commerce"; — "De nouvelles branches d'industrie"; — "Les branches de la science, de la littérature, de l'art."

Mais est-ce un anglicisme de donner à *branche* le sens de succursale, ou celui de service administratif? Il semble que non.

Bescherelle et Littré admettent *branche* comme équivalent de petite succursale d'une banque, d'une compagnie. On peut donc, sans pécher contre la langue, donner le nom de *branche* à une petite succursale, sinon à toute succursale de banque, de compagnie.

D'autre part, l'Académie autorise l'usage de l'expression "les différentes branches de l'administration". Darmesteter définit *directeur* (dans un ministère): "Celui qui a la gestion d'une des branches de l'administration de ce

ministère", et il enregistre l'acception suivante de *division*: "Dans un ministère, dans une administration, réunion de bureaux relatifs à une même branche de service." D'après ces définitions, *branche* aurait, dans le langage administratif, à peu près le sens de *division*. En tout cas, on pourrait, semble-t-il, employer ce terme pour désigner une partie des services d'un ministère.

Il convient d'ajouter qu'en France les services de l'administration ne portent pas le nom de *branche*. Berthélemy, dans l'appendice de son *Traité de droit administratif* (8^e édition), énumère les services qui dépendent des différents ministères; mais le terme *branche* ne s'y trouve pas. Quand ils n'ont pas le nom de *service*, les bureaux prennent celui de *cabinet*, de *direction* ou de *division*.

Emploi des majuscules

Les grammaires enseignent que les noms propres prennent une majuscule. Et cela veut dire que l'on doit mettre une lettre capitale au commencement de tout nom propre, ou de tout mot faisant partie d'un nom propre et n'étant ni article ni préposition. Ainsi, on doit écrire: *Leblanc*, *Le Blanc* ou *le Blanc*.

Mais il est contraire à tout usage, en France, de mettre une majuscule dans le corps d'un mot, ce mot fût-il un nom propre, et d'écrire, par exemple: *LeBlanc*, *BeauMarchais*, *DesMoulins*.

L'emploi des majuscules dans le corps des mots est si peu français que, à Paris, on imprime généralement en deux mots, avec ou sans trait d'union, les noms propres où entre le préfixe anglais *Mac*: *Mac-Mahon*, *MacOrlan*.

Voui

On entend souvent des gens du peuple, surtout ceux qui prétendent à la correction, dire *voui* pour *oui*.

Il ne faut pas croire que cette forme maniérée, précieuse, soit un canadianisme. *Voui* se rencontre dans la plupart des parlers provinciaux de France, et jusque dans le langage populaire de Paris. M. Henri Bauche l'enregistre dans le vocabulaire de termes populaires qu'il a publié en 1920. D'ailleurs le fait suivant, que racontait dernièrement un journal de France, est aussi probant qu'amusant: "Au cours d'une session (de la cour d'assises), les jurés répondirent tous *oui* aux questions

du président. Mais ils écrivirent sur le procès-verbal *voui*, comme ils avaient l'habitude de le prononcer. Le président leur fit remarquer cette incorrection et les pria de retourner dans la salle des délibérations pour y remédier. Les jurés restèrent quelques instants perplexes. Puis ne sachant écrire autrement que *voui* et ne voulant pas affronter à nouveau les observations du président, ils prirent le parti de répondre tous *non*."

Lire sur le journal

"Lire quelque chose *sur* un journal, a-t-on écrit, est un anglicisme; il faut dire: lire quelque chose *dans* un journal."

Certes, il vaut mieux dire: lire dans un journal. Mais *lire sur un journal* n'est pas un anglicisme, et pour une raison péremptoire: cette façon de parler est française.

Ouvrons en effet *la Pensée et la langue* de M. Ferdinand Brunot, au chapitre intitulé *Sens et valeur des prépositions*. Voici ce que nous y lisons (p. 412): "Il y a eu des caprices de langue, d'où des contradictions. Nous ne sommes plus autorisés à dire: lire *sur* un journal. Mais inversement nous disons: le trou-

ble se lit *sur* son visage, alors que le dix-septième siècle employait aussi bien *dans*."

"Nous ne sommes plus autorisés...", dit M. Brunot. On l'était donc autrefois.

Consultons maintenant le lexique que M. Louis Arnould a placé à la fin de son *Racan*, et nous y trouverons les lignes suivantes à l'article *Dans*: "Malherbe dit lire *en la face*, nous disons aujourd'hui lire *dans les yeux*; *dans un livre*, *dans le journal*, et d'autre part le peuple dit *sur le journal*; les deux prépositions se comprennent."

Donc, non seulement lire *sur le journal* a été du bon français, mais, comme il arrive généralement en pareil cas, il est resté dans la langue populaire.

Et c'est probablement parce que le peuple emploie cette façon de parler que Larousse, dans sa *Grammaire complète*, la classe parmi les locutions vicieuses et écrit (p. 100): "Ne dites pas: J'ai lu *sur* le journal; mais dites: J'ai lu *dans* le journal."

Il faut ajouter que cette condamnation n'est pas acceptée par tous les puristes. "Le grammairien, lit-on dans *Parlons bien!* de M. G.-O. D'Harvé (éd. de 1923, p. 160), ne motive pas son verdict de condamnation.

Littré fait observer que *dans* est indiqué pour ce qui se trouve *dans le corps* du journal et que *sur* conviendrait pour ce qui se trouve aux pages extérieures, à la surface. Voici des références: *Je lisais encore hier*, sur le Nagasaki Press... (Cl. Farrère); — *Le nom des acteurs qu'elle avait vu* sur le programme (Goncourt); — *Monseigneur ayant lu* sur la carte (de visite) *le nom de...* (France); — *On devrait en avertir* sur le livret (d'une exposition de peinture) (Ed. Ruel); — *Lire* sur un programme (C. Mauclair)."

Le dictionnaire de Littré contient en effet la remarque suivante, à la fin de l'article *Sur*: "Peut-on dire: J'ai lu cela sur ce journal, comme on dira: lire une inscription sur un mur, lire sur une affiche? On pourra bien dire *sur*, en parlant de ce qui est étendu sur une surface. Par conséquent, on peut dire: sur un journal, sur une page étendue devant soi. Autrement, on dira *dans*: lire dans un livre, lire dans un journal."

Abandonner de

Abandonner s'emploie souvent ici avec la préposition *de* suivie d'un infinitif, dans le sens de renoncer à, discontinuer de, cesser définiti-

vement de. Ainsi, l'on dit: "J'ai *abandonné de fumer*", pour: J'ai renoncé à fumer, j'ai quitté l'habitude de fumer; — "Il a *abandonné d'étudier le droit*", pour: Il a discontinué d'étudier le droit, il a abandonné l'étude du droit;—"Il avait *abandonné de faire ses pâques* depuis cinq ans", pour: Il avait cessé de faire ses pâques depuis cinq ans.

Cette construction d'*abandonner*, avec la préposition *de* suivie d'un infinitif, est-elle admise en France?

On peut fort bien dire: abandonner le jeu, abandonner sa profession, abandonner l'usage du tabac, abandonner une poursuite, puisque ces locutions se trouvent dans les dictionnaires. Mais il semble incorrect de dire: abandonner de jouer, abandonner d'exercer sa profession, abandonner de faire usage de tabac, abandonner de poursuivre. En tout cas, aucun dictionnaire français, non plus qu'aucun lexique de parler populaire ou de patois, n'enregistre l'emploi d'*abandonner* suivi de la préposition *de* et d'un infinitif.

Nous employons, dans le même sens, *lâcher de* et *arrêter de* suivis d'un infinitif, que nous avons empruntés aux Normands. N'est-ce pas par analogie que nous disons *abandonner de*?

Agent des terres

On donne ce nom, chez nous, au fonctionnaire préposé à la vente des terrains qui appartiennent au gouvernement et qui sont destinés à la colonisation.

Cette appellation est vraisemblablement une traduction littérale de *lands' agent*. Qu'en faut-il penser ?

La locution *agent des terres*, quoique inusitée en France, semble bien formée. On trouve en effet dans les lois françaises la dénomination *agents des eaux et forêts*; et le dictionnaire de l'Académie enregistre *agents de l'administration des domaines*.

Mais il serait probablement plus correct d'écrire "terres" avec une majuscule. *Agent* signifiant en français: celui qui a mission d'agir pour quelqu'un, *agent des terres* équivaut à: agent du ministère, de l'administration des terres. Or, d'après l'avis de Tassis (*Guide du correcteur*, p. 25), lorsqu'une dénomination exprimée par plusieurs mots se présente sous forme elliptique (c'est le cas de *terres* pour ministère des terres), on doit écrire avec la majuscule la locution à forme elliptique si, à cause de l'ellipse, cette locution

peut offrir une équivoque ou un non-sens. Et c'est pourquoi il semble préférable d'écrire: agent des Terres, comme on écrit: Je vais aux Terres; — Je vais à l'Instruction publique.

"One-way streets"

Québec n'est pas la seule ville où se pose le problème de la circulation des véhicules. *Le Gaulois* du 12 et du 14 octobre 1923 nous apprend que les autorités de Paris font des essais en vue de résoudre ce problème. Déjà le préfet de police a ordonné "le sens unique" dans plusieurs rues du quartier de l'Opéra, et il est question d'augmenter le nombre des voies sur lesquelles la circulation se fera "en sens unique". Ces expériences auront-elles les résultats attendus?

Ce qui nous intéresse surtout, c'est que, à Paris, les *one-way streets* s'appellent "rues à sens unique", et portent le nom de "rues montantes" ou de "rues descendantes" selon qu'il est permis d'y passer pour se rendre à un endroit donné ou pour s'en éloigner.

Voilà des locutions à retenir.

Division des mots

La typographie a, relativement à la division

ou coupure des mots à la fin des lignes, des règles que scribes et sténo-dactylographes feraient bien de suivre. En voici les principales, que nous empruntons au *Manuel de typographie* de Leclerc (p. 165):

Ne pas couper un mot après la première syllabe, quand cette syllabe n'est que d'une lettre. Ainsi, ne sont pas admises les divisions: o-pinion, é-cole, a-cadémie.

Ne jamais diviser à l'apostrophe quand elle est suivie d'une voyelle. Les divisions lorsqu'on, presque-île, par exemple, sont fautives.

Ne pas diviser non plus entre deux voyelles. Il faut donc ne jamais couper comme suit: agré-able, immé-di-atement. Par exception, on peut diviser entre les mots dont sont formés les mots composés; ainsi, la division extraordinaire est admise.

Ne jamais couper un mot avant ou après l'*x* qui réunit deux voyelles, ni avant ou après l'*y* qui tient lieu de deux *i*. Les coupures soi-xante, soix-ante, vo-yage, voy-age, sont en conséquence contraires à l'usage.

A graine, à la graine

Chez nous, une plante monte à *graine*, à la *graine*, quand on la laisse grandir jusqu'à ce

qu'elle porte sa graine. De même, une jeune fille est restée à *graine*, à *la graine*, lorsqu'elle a passé sa jeunesse sans se marier, lorsque sainte Catherine est devenue sa patronne.

En bon français, c'est *en graine* qu'il faut dire: "Cette plante monte en graine", lit-on dans les dictionnaires; "Une fille qui... commençait à monter en graine", écrivait Saint-Simon.

Mais nous n'avons pas inventé la forme à *graine*. On la retrouve dans l'ancienne langue. Oudin l'a enregistrée en 1656 dans ses *Curiositez françoises*: "Il garde ses filles à *graine*." En parlant d'un enfant, *rester à graine* se dit aussi en Anjou pour: n'être pas admis à faire sa première communion.

Brayer, braye

Si l'on est restée à *la graine*, cela ne veut pas dire que l'on ait *brayé* tous les dimanches que le bon Dieu a *amenés*. *Brayer* tous les dimanches aurait été trop triste, vraiment.

On sait ce qu'il faut entendre par *brayer*. Dans nos campagnes, c'est le dimanche que les garçons vont faire la cour aux jeunes filles. Or il arrive, dans les meilleures familles même,

qu'une jeune fille ne reçoit la visite d'aucun garçon, ni dans l'après-midi ni dans la soirée. On dit alors qu'elle *braye*.

D'où nous vient cette expression ?

L'avons-nous apportée de la Picardie ou du Berry, où *brayer* a le sens de pleurnicher ? Il est peu probable que ce soit là l'origine de notre locution *brayer*. Nous avons déjà le mot *brâiller*, que nous employons pour : pleurer avec ou sans cris. D'ailleurs, si la jeune fille qui *braye* soupire . . . parce que son cœur n'a pas ce qu'il désire, elle pleure rarement. Encore moins pleurniche-t-elle, affecte-t-elle de pleurer ?

Brayer serait-il une forme elliptique de broyer du noir ? C'est encore moins probable. Broyer du noir, c'est-à-dire avoir des pensées tristes, est bien le lot de la jeune fille qui *braye*, mais la locution broyer du noir semble inconnue de nos gens. D'ailleurs, chez nous, broyer ne devient *brayer* que dans les expressions "broyer du lin", "broyer du chanvre".

Brayer, en parlant d'une jeune fille, ne se dirait-il pas plutôt par extension de *brayer*, que nous employons absolument pour : broyer du lin ou du chanvre ? Le broyage du lin ou

du chanvre doit être une besogne fort ennuyeuse, puisqu'on donne le nom de *braye* à quiconque est importun, est ennuyeux, marchand inutilement, ne sait prendre congé. Cette idée d'ennui qui semble s'être attachée au *brayage* n'aurait-elle pas amené nos gens à employer *brayer* en parlant de la jeune fille qui ne reçoit la visite d'aucun garçon le dimanche et qui, naturellement, en ressent quelque peine? Mais ce n'est là qu'une conjecture.

Cavalier

Bien que l'on soit restée à *la graine* et qu'on ait *brayé* de temps à autre, on a eu des *cavaliers*, beaucoup de *cavaliers*, trop même; et c'est souvent pour cela qu'on n'a pas su reconnaître l'âme sœur que toute jeune fille cherche... entre ciel et terre.

Cavalier, quel joli vocable tout de même pour désigner son amoureux, son prétendu, son fiancé !

On a dit qu'autrefois, les routes carrossables manquant chez nous, les garçons devaient se rendre à cheval chez leurs dulcinées, et que pour cette raison on a fini par donner le nom de *cavalier* à son amoureux ou à son prétendu.

Cette explication serait bonne à défaut d'autre. Or, en voici une autre qui semble meilleure.

Dans ses *Voyages et mémoires sur le Canada*, Franquet raconte qu'un dimanche de 1752, il a débarqué à Saint-Sulpice (près de La Valtrie) pour entendre la messe. "En avant du portail de l'église, écrit-il, étaient plusieurs chevaux attachés à des piquets équarris de charpente, et plantés en quinconces. Curieux de savoir à qui ces chevaux appartenaient, on répondit qu'ils étaient aux fistons des paroisses, que chacun d'eux y entretenait son piquet, qu'on nommait tels (fistons) les jeunes gens qui dans leur accoutrement portaient une bourse aux cheveux, un chapeau brodé, une chemise à manchettes et des mitasses aux jambes, et avaient dans cet équipage droit de conduire en croupe leurs maîtresses à l'église." N'aurait-on pas donné le nom de *cavaliers* à ces "fistons" qui prenaient leurs *blondes* en croupe pour les conduire à l'église? Et n'est-ce pas là l'origine de l'acception d'amoureux que l'on donne chez nous à *cavalier*?

Cette acception ne se rattacherait-elle pas plutôt à celle que les dictionnaires de la langue française donnent au mot *cavalier*?

En effet, dans le langage académique, le mot *cavalier* désigne déjà celui qui accompagne une dame, celui qui danse avec une dame, celui qui cherche en tout à accomplir la volonté d'une dame dont il se fait l'esclave par amour ou par reconnaissance. Or, le sens canadien de *cavalier* est assez voisin du sens français de ce mot. Si nos *cavaliers* ne se font pas tous les esclaves de la jeune fille qu'ils courtisent, n'est-il pas vrai, madame, que votre mari exécutait toutes vos volontés, grandes comme petites, lorsqu'il n'était que votre *cavalier* ?

Il y a plus. Le dictionnaire de Richelet, édition de 1680, donne *cavalier* comme synonyme de galant. Or, d'après le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694, *galant* s'employait sans idée défavorable dans le sens d'amoureux. Au dix-septième siècle, *c'est mon galant* avait exactement le sens que nous donnons à : *c'est mon cavalier*. Disait-on de même : *c'est mon cavalier* ? Je n'ai pu en trouver la preuve. Mais je n'ai pas tout lu, et c'est ce qui me console de ne pouvoir dès aujourd'hui établir de façon certaine l'origine de notre locution *cavalier*.

Blonde

Puisque l'on a eu des *cavaliers*, l'on a été la *blonde* de quelqu'un, c'est-à-dire sa bien-aimée, sa dulcinée, sa fiancée, sa *douce* comme on dit en Bretagne. Et c'est là un souvenir que me permettront d'évoquer, en passant, les jeunes filles... émérîtes, ou qui, suivant le mot de Racan, tardent à "faire la retraite".

Je ne voudrais pas me mêler de l'éternelle dispute des blondes et des brunes. Mais il faut admettre que le blond a toujours été la couleur préférée des "gens à la mode" (style Louis XIV). Il l'était déjà du temps de Ménélas, affirme-t-on. C'est aussi la couleur que l'esprit se plaît à donner aux êtres qu'il imagine: celle des héros de roman (fussent-ils d'Éthiopie), et celle des anges dont rêvent les petits enfants. Faut-il s'étonner que les "grands enfants" voient en blond la dame de leurs pensées?

En tout cas, brune ou fauve, la bien-aimée s'appelle depuis longtemps la *blonde* dans l'Anjou, le Berry, la Bourgogne, la Lorraine, le Nivernais et l'Orléanais. Soucieux de ne pas déroger, nous avons conservé cette déli-

cieuse appellation. Et si nous ne chantons pas comme les Lorrains de Châtenois :

Tout le regret que j'ai au monde
C'est de mourir sans voir *ma blonde*,

ni comme les gens du Nivernais :

Bonjour, mon capitaine,
Donnez-moi mon congé
Pour aller voir *ma blonde*,
Qu'mon cœur a tant aimée,

nous n'avons pas oublié le vieux refrain angevin :

Auprès de *ma blonde*
Qu'il fait bon, fait bon...

Gosser, gossâiller

Le mot *gosser*, qu'on ne trouve dans aucun dictionnaire de la langue française, s'emploie dans l'Anjou, l'Aunis et la Saintonge. Il y signifie, comme ici : s'amuser à tailler du bois, à travailler le bois avec un couteau.

Chez nous, *gosser* n'a pas seulement le sens neutre qu'on lui trouve dans ces trois provinces. Il s'emploie activement aussi. Qui ~~an~~ doute aille interroger les tables, bancs ou pupitres des écoles ou des collèges. Les nombreuses blessures que porte le mobilier des

classes disent bien haut que collégiens et écoliers savent *gosser* activement, trop activement même. De fait, *gosser* un bout de bois, un banc, une table, est un amusement très cher à l'enfance.

Il ne faudrait pas croire cependant que le *gossage*, comme on dit encore, soit l'apanage exclusif des enfants.

L'adolescent, lui aussi, ne déteste pas de *gosser*. Dès qu'il a été admis à porter les insignes de l'âge viril, je veux dire le pantalon, il trouve un plaisir infini à *gosser* les jeunes filles ou à *gosser* avec elles; car l'un et l'autre se dit ou se disent pour: courtiser, conter fleurettes. Évidemment, c'est un genre d'amusement autre que celui de *gosser* du bois. Mais c'est un amusement quand même. Est-ce pour cela que *gosser* a pris chez nous le sens de conter fleurettes?

Cette acception ne nous viendrait-elle pas plutôt de France, où *gosser* pris neutralement a, dans le parler saintongeais, le sens de railler, plaisanter, blaguer, — où *gausser* s'emploie activement dans la langue littéraire pour rail-
ler,—et où *gausser*, *gosser*, *conter des gausses*, *conter des gosses*, se disent depuis longtemps.

dans le langage populaire, pour : mentir, faire des mensonges badins ? C'est là une question délicate, et qui ne ressortit pas exclusivement à la philologie. Je laisse à ceux qui *gossent* ou qui ont *gossé* des jeunes filles de décider si *conter fleurettes* est synonyme de conter des mensonges, même badins.

On *gosse* aussi dans l'âge mûr. Il arrive dans les meilleurs ménages que le feu *se laisse aller*. Pour le rallumer, rien ne vaut mieux que les copeaux. On *gosse* donc pour faire des copeaux. *Gosser*, dans ce cas, n'est guère amusant, surtout par un froid rigoureux. Tout de même, il semble bien que *gosser* se dit alors par extension de *gosser*, pris pour : s'amuser à tailler du bois.

Gossâiller s'emploie aussi en Saintonge pour : houspiller du bois avec un couteau. Chez nous, il est un dimunitif de *gosser*, à tous ses sens.

La dernière façon

Le mot *mode* est, paraît-il, en train de passer dans le vocabulaire américain. Les Anglo-Saxons le prononceront *môde*, et une fois de plus nous aurons la preuve que l'anglais est du français mal prononcé.

Mode réussira-t-il à supplanter *fashion*? C'est peu probable. Si l'Anglo-Saxon aime à prendre *son* bien où il le trouve, il ne lâche pas facilement ce qu'il a pris; ce n'est pas en vain qu'il a pour devise: "*What we have we hold.*"

Car le mot anglais *fashion* n'est qu'une déformation du français *façon*, ou plutôt du picard *fachon*. *Façon* avait autrefois, en France, le sens de mode. "De deux en deux ans les *façons* changent", disait Lanoue au seizième siècle. "Il n'y a que le François qui est seul à changer journellement de mode et *façon* pour se vestir et habiller", écrivait en 1625 l'auteur du *Courtisan à la mode*.

Nous ne commettons donc pas d'anglicisme lorsque nous disons: "Il est toujours habillé à la *dernière façon*." C'est à peine si nous employons un archaïsme. En effet, dans le langage académique, *façon* se dit, non seulement du travail de l'artisan qui a fait quelque chose, mais aussi de la manière dont une chose est faite, de la forme qu'on lui a donnée. "Il a un habit d'une façon toute particulière", dit Littré. "C'est une façon d'habit toute particulière", enregistre le dictionnaire de l'Académie. Or le sens de *façon*, dans ces deux

exemples, n'est guère éloigné de celui que nous donnons à ce mot dans la locution: *la dernière façon*.

D'ailleurs, ne trouve-t-on pas dans la *Grammaire historique* de Nyrop publiée en 1913 (IV, p. 19): "Au commencement du dix-neuvième siècle, un marchand de nouveautés vendait des livres; après 1840 il vend des étoffes à *la dernière façon*"? Mais Nyrop est un étranger, un Danois...

Demander à ce que

Conclure à *ce que* peut s'employer, mais dans le langage judiciaire seulement. Ainsi, le procureur de la défense peut fort bien dire: "Je conclus à *ce que* le demandeur soit renvoyé de sa demande." Hors du langage judiciaire, il faut dire: conclure *que*.

C'est sans doute par analogie que, paraît-il, nos avocats demandent aux tribunaux à *ce que* le défendeur soit condamné à ceci ou à cela.

Flaubert s'est servi de *demander à ce que*. Mais il ne faudrait pas s'autoriser de son nom pour justifier l'emploi de ce "vice d'oraison", comme on dit dans *les Femmes savantes* de Molière. "Flaubert, ainsi que le remarque M. J. Vendryes, avait deux façons d'écrire,

suivant qu'il rédigeait une lettre familière ou qu'il composait dans un style tendu ses œuvres littéraires." Or, Flaubert a employé *demandeur à ce que* dans des lettres familières, qui étaient destinées à une enfant, sa nièce, et où, de toute évidence, il ne se surveillait pas, puisqu'elles sont émaillées de fautes grossières, telles que: "se rappeler *de* moi", "quoique je *serais* content", "tant qu'à moi", "rien n'est plus embêtant *comme* la campagne".

Il faut admettre aussi que *demandeur à ce que* est courant aujourd'hui, en France. Au témoignage de M. Ferdinand Brunot (*la Pensée et la langue*, pp. 340, 363), on irait même jusqu'à dire dans le langage parlé: "Il a été *demandeur à ce qu'il* se fasse remplacer."

Mais, comme l'écrivait Faguet dans les *Annales de Paris*, *demandeur à ce que* reste toujours "une pure perle de charabia".

Accord de l'adjectif qui suit "des plus"

Faut-il toujours mettre au pluriel l'adjectif qui suit *des plus*?

Puristes et bons écrivains ne sont pas d'accord sur ce point.

On lit dans *la Bonne Forme* de M. A. Borsu (p. 27): "L'adjectif s'accorde-t-il ou reste-

t-il invariable? Faut-il écrire: C'est une affaire des plus *importantes*? ou bien: des plus *importante*? Les avis sont partagés. *Des plus importantes* = qui peut être classée parmi les plus importantes. *Des plus importante* = importante au plus haut point. Si la seconde orthographe est admise, on peut dire: C'est un garçon des plus *loyal*."

"Les puristes, dit M. Théodore Joran dans *le Péril de la Syntaxe* (6^e éd., p. 102), veulent qu'on écrive: Son bagage est des plus *mince*, sans s, par analogie avec la règle ci-dessus (règle de l'accord du verbe après la locution *une des plus... qui*). Ils entendent ainsi: "Son bagage est aussi mince que possible", il n'y a pas de pluriel dans l'idée. La logique est pour les puristes, mais l'usage est rétif."

M. Ferdinand Brunot, qu'on n'a pas coutume de trouver dans la compagnie des puristes, se range à l'avis de ceux-ci. Dans *la Pensée et la langue* (p. 692), il reconnaît que l'on peut mettre l'adjectif au singulier ou au pluriel, selon que l'on veut exprimer un superlatif ou comparer la question à d'autres questions; il approuve M. Henry Bernstein d'avoir écrit dans *le Marché* (acte III, sc. III): "Tu as été des plus *aimable* avec elle"; et il tient

qu'“on n'hésitera pas à dire: c'est un homme des plus *loyal*”.

Mais il faut admettre, avec M. Joran, que l'usage des écrivains “est rétif”.

Le P. Joseph Deharveng, dans ses *Corrigeons-nous !* (2^e série, p. 178), cite Louis Veuillot, Sainte-Beuve, Jules Lemaître, M. René Boylesve, M. F. Vandérem, M. Édouard Estaunié, qui écrivent l'adjectif au pluriel. Et il ajoute: “Rencontrer un singulier avec *des plus*, c'est une rareté. . . Pour un exemple de singulier avec *des plus*, ramassé par fortune, on pourrait continuer indéfiniment à cueillir des pluriels.”

A ces exemples, le P. Deharveng, s'il n'avait voulu s'en tenir aux seuls écrivains modernes, aurait sans doute ajouté ceux-ci, que j'emprunte à La Fontaine:

En voici pour essai
Une histoire des plus *gentilles*,
Et qui pourra plaire au lecteur.
(Fab., II, xx.)

Capitaine renard allait de compagnie
Avec son ami bouc des plus haut *encornés*.
(Fab., III, v.)

D'un prince ou d'un héros
Des plus *huppés* et des plus *hauts*.
(Fab., XII, xn.)

Il n'en reste pas moins qu'il y a tendance, dans certains cas, à mettre au singulier l'adjectif qui suit *des plus*. Après tout, pourquoi *des plus* ne formerait-il pas une locution adverbiale comme *des moins*, que les grammairiens ont d'abord condamné et que l'Académie admet cependant ?

Faisez

Il faut éviter d'employer *faisez* pour *faites*. C'est se décerner un brevet d'ignorance que de dire, par exemple: "Ne lui *faisez* pas mal"; — "Qu'est-ce que vous *faisez* là ?"

En France comme ici, l'emploi de *faisez* se rencontre dans le parler populaire ainsi que dans le langage enfantin. A ce propos, je me permets de rappeler un bon mot que *la Revue du Jeune Français* rapportait dernièrement :

"Monsieur l'Inspecteur visite les fillettes dans leur classe et, brave homme, s'ingénie à poser des questions faciles qui permettent à chacune de montrer son savoir.

"— Voyons. . . voyons, qu'a dit Jeanne d'Arc sur son bûcher, au moment où on allait y mettre le feu ?

"Silence. Les fillettes baissent la tête ou

rougissent de confusion. Soudain, au fond de la salle, un doigt se lève.

—M'sieur, M'sieur, je sais moi !

—Eh bien ! voyons, dit l'inspecteur.

—Elle dit : *Faisez-moi descendre !*"

Bol

Dans le français académique, le mot *bol* sert à désigner un petit vase demi-sphérique, sans rebord ni anse, assez souvent porté sur un pied très bas, et destiné surtout à contenir des aliments liquides. Ce mot est toujours masculin. C'est donc à tort que nous l'employons au féminin, comme dans l'Anjou, l'Orléanais et la Normandie.

Le petit vase à anse dont on se sert pour boire du thé, du café, etc., s'appelle en France *tasse*. Il faut donc éviter de lui donner le nom de *bol*, comme on le fait d'ailleurs dans l'Orléanais.

Bol désigne aussi chez nous le vase large, peu profond, évasé, dans lequel on se lave les mains ou la figure. Ce vase porte en France le nom de *cuvette de toilette*. Ajoutons, en passant, que le pot à eau qui accompagne la cuvette de toilette est un *broc de toilette*, et que le meuble

sur lequel on place généralement cette cuvette et ce broc s'appelle là-bas *toilette*.

Nous employons aussi *bol* pour tête. Qui ne s'est jamais cogné la *bol* contre une solive? Qui n'a pas, dans son jeune âge, reçu un coup de poing sur la *bol*? A qui n'est-il pas arrivé d'avoir mal à la *bol*, le lendemain d'une débauche de table?

D'où nous vient cette dernière acception?

Bole se disait dans l'ancien français pour *boule* pris en son sens ordinaire. D'autre part, *boule* est usité pour tête dans le langage populaire: *perdre la boule* est une expression courante en France. Mais ces deux faits ne sauraient, semble-t-il, expliquer l'emploi de *bol*. *Boule*, au sens de tête, est relativement récent. D'ailleurs, nous n'employons pas *bol* pour *boule*; nous disons: une boule de neige, comme nous disons: perdre la boule.

Nos gens n'auraient-ils pas plutôt donné le nom de *bol* à la tête humaine, parce que le sommet de celle-ci a en quelque sorte la forme d'un bol, ou parce que le bol ressemble à la calotte du crâne? Ce ne serait pas étonnant. Le mot *tête* ne s'est pas formé autrement. La partie supérieure du corps humain s'est appe-

lée d'abord *chef*, nom dérivé du mot latin équivalent *caput* et qui ne s'emploie aujourd'hui, au sens de tête, qu'en parlant de reliques. *Chef* était un mot savant, qui ne disait rien à l'imagination populaire. Or, les gens du peuple aiment les appellations qui font image. Ils remarquèrent que le crâne humain a la forme d'un pot de terre cuite dont ils se servaient et qui s'appelait *testa* en latin, et c'est ainsi qu'ils lui donnèrent le nom de *teste*, devenu depuis *tête*.

“Appeler la tête du nom de *pot*, remarque M. J. Vendryes (*le Langage*, p. 254), est un fait tellement naturel qu'on l'observe dans d'autres langues, notamment en germanique, où l'allemand *kopf* est apparenté au latin *cupa* et le scandinave *kollr* tiré de *kolla*, pot.”

Serait-il donc étonnant qu'au mot français *tête*, dont le sens étymologique est *pot* ou *vase*, on eût chez nous substitué le mot *bol*, qui désigne, lui aussi, un vase?

Maison à appartements

Quelle est la meilleure façon de traduire *apartment house*?

Il y a quelques années, une revue de Montréal soumettait cette question à quelques

lettrés du Canada, ainsi qu'à des Français alors en mission chez nous.

Comme il fallait s'y attendre, il y eut autant d'avis que de réponses. Les uns tenaient pour maison, maison de rapport, maison d'appartements, immeuble, ou conciergerie. Les autres opinaient pour l'adoption de plain-pieds, de polydome, de fourmilière, ou simplement d'appartements. Chose étonnante, nul ne mentionnait la traduction ou locution usuelle *maison à appartements*.

L'abbé Klein, professeur à l'Institut catholique de Paris, a visité les États-Unis et une partie de notre pays, il y a une vingtaine d'années. A sa rentrée à Paris, il a publié un volume contenant ses impressions de voyages et intitulé *Au Pays de "la Vie intense"*. Or, un passage de ce volume pourrait bien servir à résoudre la difficulté qui nous occupe.

L'abbé Klein y décrit d'abord le genre des maisons d'habitation qu'il a vues à Montréal. Puis, après avoir rappelé que les Européens ont pris l'habitude de dire qu'en Amérique on vit à l'hôtel, il ajoute (p. 59): "C'est si peu vrai qu'il n'y existe même pas de maisons à appartements; ou que, du moins, elles y sont encore une rareté. Je me rappelle l'embar-

ras qu'on eut, un jour, à m'expliquer une grande maison de cinq ou six étages qui se trouvait sur notre route, précisément à Montréal: "Ce n'est pas un hôtel, me dit-on; et "pourtant il y séjourne plusieurs familles. "En bas se tient un employé chargé de la porte "commune et de la surveillance générale; "mais, à part cela, chaque ménage vit isolé- "ment, avec un personnel distinct. Cepen- "dant un même escalier..." J'arrêtai là l'explication, ayant déjà vu, à Paris, nombre de phénomènes semblables."

On l'a sans doute remarqué, l'abbé Klein a employé "maisons à appartements" sans guillemeter ces mots, ni les mettre en italique. Et il est évident que ce n'est pas son cicerone de Montréal qui les lui a soufflés. *Maison à appartements* ne serait-il pas la véritable traduction, ou plutôt l'équivalent français d'*apartment house*?

Soi-disant

Cette locution, composée du pronom personnel *soi* et du participe présent du verbe *dire*, signifie: qui se dit, qui se prétend tel ou tel.

Comme les choses ne peuvent se dire ou se prétendre elles-mêmes telles ou telles, *soi-*

disant n'est applicable qu'à des personnes. C'est donc une incorrection de parler, par exemple, comme on le fait si souvent en France même, de *soi-disant* savoir, de *soi-disant* bienfait. Il faut dire: prétendu savoir, prétendu bienfait.

“Pour la même raison, écrit M. l'abbé Vincent dans *le Péril de la langue française* (p. 167), on ne saurait employer *soi-disant* absolument, comme dans ces tournures bizarres: *soi-disant*, il est ruiné, ou: *soi-disant* qu'il est ruiné, pour: on prétend qu'il est ruiné. On a confondu ici *soi-disant* avec *se disant*, participe absolu: tournure qui subsiste encore dans *s'agissant*, pour: parce qu'il s'agit.”

De plus, *soi-disant* ne peut s'employer que lorsqu'il se rapporte à la personne même qui se dit ou se prétend telle ou telle.

Ainsi, *votre soi-disant ami* signifie: celui qui se dit votre ami; mais si l'on veut parler de quelqu'un que vous affirmez vous-même être votre ami, on doit dire: votre prétendu ami.

Enfin, *soi-disant*, au dix-septième siècle, s'accordait en genre et en nombre, avec le nom qu'il qualifiait.

Aujourd'hui, il est invariable.

Ménuit, mênuit, mainnuit

“A la messe de mainnuit, le plus beau chanteux de la paroisse entonnera, à mênuit précise, le cantique *Ménuit chrétiens*.”

Il y a, dans cette phrase faite à plaisir, trois formes du mot *minuit* très communes dans notre parler populaire. Mais elles ne nous sont pas particulières. Loin de là. On les retrouve toutes trois dans l'Anjou et dans la Normandie; de plus, *ménuit* et *mainnuit* sont usités dans le Bas-Maine, le Berry, le Nivernais; et *ménuit* se dit en outre dans la Bretagne, la Champagne et l'Orléanais.

Si ces trois formes sont aussi répandues dans les provinces de France, c'est, on l'imagine bien, parce qu'elles étaient employées dans la vieille langue. Godefroy, dans son dictionnaire de l'ancien français, enregistre *meennuis*, *meynuit*, *mesnuit*, *meis nuit* et *minnuit*, qu'il a relevés dans de vieux textes. *Ménuit* se trouve dans les poésies d'Alain Chartier, qui écrivait pendant la première moitié du quinzième siècle; et, selon le témoignage du grammairien Hindret, la petite bourgeoisie de Paris disait *mainnuit* pour *minuit*, en 1687.

Nous employons quelquefois *minuit* au féminin. Or, jusqu'au dix-septième siècle, *minuit* a été féminin, conformément à son étymologie, qui est *mi* et *nuit*.

Aujourd'hui, il est masculin.

De plus, *minuit* n'a pas de pluriel et veut au singulier les mots qui s'y rapportent. On doit donc dire: Sur le minuit: — Minuit est sonné; et non pas: Sur les *minuits*; — Minuit sont sonnés.

Avec les compliments de la saison

Cette formule, toute usuelle qu'elle est dans nos villes, ne dit rien qui vaille. A-t-on jamais songé à ce que peuvent bien être des *compliments de la saison* ?

Compliment, d'après l'Académie, signifie: "paroles civiles, obligeantes, flatteuses, par lesquelles on témoigne à quelqu'un le respect, l'affection, l'estime qu'on a pour lui, ou la part que l'on prend à ce qui lui arrive d'agréable ou de fâcheux". Et c'est à cette acception que l'Académie rattache les locutions: compliment de remerciement, compliment de félicitation, compliment de condoléance. Observons toutefois que *compliment de remerci-*

ment et *compliment de condoléance* sont des formules peu usitées aujourd'hui, et que le mot *compliments*, employé absolument, tend à supplanter *compliment de félicitations*.

Compliment "s'emploie aussi, ajoute l'Académie, comme simple terme de civilité pour se rappeler au souvenir de quelqu'un". Pris dans ce sens, les *compliments* se transmettent, s'envoient par intermédiaire. Ainsi, l'on écrira ou l'on dira fort bien à un ami: "Ma femme me charge de te faire mille compliments"; — "Mes compliments à ta femme"; — "Mes compliments chez vous."

Mais peut-on inscrire les mots *Mes compliments* sur la carte de visite que l'on adresse à un ami, à l'occasion du jour de l'an ou de la fête de Noël ?

Cette formule ne serait pas incorrecte. Le substantif *compliments* a le sens de civilités, d'hommages, et l'on peut présenter ses compliments à quelqu'un, comme on lui présente des hommages. Mais il vaudrait mieux, semble-t-il, se servir d'une autre formule. *Mes compliments* serait équivoque; cela pourrait signifier: mes félicitations; et ce n'est pas du tout ce que l'on veut dire.

Ce qui serait absurde, ce serait d'inscrire sur la carte que l'on envoie à Noël ou au jour de l'an: *Les compliments de la saison*, ou: *Avec les compliments de la saison*. Ces mots ne peuvent signifier qu'une chose: compliments de la saison en cours, de l'hiver, et donc: compliments froids. De tels compliments ne seraient-ils pas plutôt des compliments "hors de saison" ?

Réservez donc nos *compliments of the season* à nos amis anglais. En français, faisons usage de: Joyeux Noël, — Mes souhaits de bonne année, etc.; mais jamais de la formule saugrenue: *Compliments de la saison*.

Beigne, croquignole

Le mot *beigne* s'emploie chez nous, tantôt au masculin, tantôt au féminin, pour désigner une espèce de beignet, une sorte de pâtisserie cuite dans la graisse bouillante.

Indispensable dans tout réveillon de Noël, ainsi que dans les grands repas de famille qui se donnent pendant le carnaval, les *beignes* sont un dessert délicieux, qui se mange froid et généralement saupoudré de sucre blanc. On les sert avec des boissons, des confitures, des gelées, des crèmes, etc.

La forme en est variée, mais le plus souvent rectangulaire. Autrefois, on les faisait d'une grosseur démesurée, et qui est restée légendaire. On rapporte qu'elles servaient à accoter les portes de chambres, quelques-uns disent même: les portes de granges. Évidemment, nous avons, nous aussi, des Méridionaux.

Nos *beignes* (que feu Vatel me pardonne cette incursion dans les domaines de l'art culinaire !) paraissent être de la famille des *beignets de carnaval* que l'on fait en Lorraine. Ces *beignets*, comme nos *beignes*, ne contiennent pas de fruits. On les prépare avec de la farine tamisée, des œufs, ainsi qu'un peu de rhum, de sel et de sucre en poudre. La pâte, après avoir été bien étendue, est coupée en rectangles de quatre pouces sur deux. À l'aide de la roulette, on y fait des fentes parallèles au grand côté du rectangle. Ils sont cuits dans la graisse bouillante, jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement dorés. Enfin, ils sont servis comme dessert, saupoudrés de sucre vanillé.

Si ce n'est pas là notre *beigne* toute récopiée...

D'ailleurs, il n'y a pas lieu de s'étonner que *beigne* se prenne chez nous pour *beignet*. Dans

l'ancienne langue française, *beigne* et *bingne* se disaient pour *beignet*.

Nous donnons aussi le nom de *croquignole* (quelques-uns prononcent *croxignole*) à notre *beigne*. Mais cette appellation ne paraît pas meilleure que l'autre. D'après ce qu'on m'en dit, la *croquignole* française ne ressemble guère au *croquignole* canadien. En France, la *croquignole* est une pâtisserie mince, dure et croquante qu'on fait cuire au four, et non dans la graisse bouillante.

Tourtière, tourquière

Un autre mets dont on ne saurait se passer dans un réveillon de Noël, c'est la *tourtière*, ou la *tourquière*, comme on l'appelle aussi.

La *tourtière* ou *tourquière* est une pâtisserie de forme circulaire, peu élevée, qui contient généralement de la viande de porc hachée menu. On en fait aussi avec des pommes, du saumon, des pommes de terre, etc. Mais la *tourtière* dont on aime à avaler au moins une pointe après la messe de minuit, c'est la *tourtière de viande*, celle à laquelle on donne communément le nom de *tourtière*.

En France, cette pâtisserie s'appelle *tourte*.

La tourtière, c'est le plat dans lequel on fait cuire les tourtes.

Dans les patois du Morvan, la *tourtière* est cependant une espèce de galette.

Garrocher, garrocher ça, se lancer

Le verbe *garrocher* ne se trouve pas dans les dictionnaires de la langue académique.

Mais il appartient aux parlers du Poitou, de l'Aunis et de l'Anjou. Dans ces provinces, *garrocher* et *se garrocher* s'emploient, en parlant de pierres et de cailloux, pour : jeter et lancer, se jeter et se lancer. On y dit comme chez nous : le caillou que tu m'as *garroché* a manqué me frapper à la figure ; ils se sont *garroché* des pierres ; des gamins l'ont *garroché*.

D'après certains étymologistes, *garrocher* viendrait du substantif *garrot*, qui, suivant son acception primitive, désigne dans le Poitou et dans l'Anjou le gourdin ou bâton court dont on se sert pour abattre des noix, des pommes, etc. A défaut de *garrot*, on aurait fait usage de pierres ; de là *garrocher*, par catachrèse, par une espèce d'analogie. Remarquons qu'*arrocher* a le sens de *garrocher* dans le parler angevin comme dans l'ancien français.

En Picardie, *garrot* est usité pour: motte de terre, projectile en général, et *garroter*, pour jeter quelque chose avec la main. Dans l'Artois, *garo* s'emploie même pour: boule de neige. Est-ce pour cela que *garrocher* a pris chez nous un sens plus large que dans le Poitou et dans l'Anjou? Car nous *garrochons* des mottes de terre et des pelotes de neige, comme des pierres et des bâtons. Dans nos concours sportifs, c'est à qui *garrocherait* le plus loin le marteau. Dans nos écoles, les mauvais sujets *garrochent* quelquefois des livres ou des encriers à la tête de leurs petits camarades. Dans un appel à la générosité en faveur d'une œuvre patriotique, on dira même: "Garrochez-nous des trente sous."

Garrocher s'emploie aussi au figuré. Ainsi dans nos églises, aux vêpres, c'est de toute beauté quand les chantres *se garrochent*. Puisque *garrocher* se prend au propre pour *lancer*, *se garrocher* se dit alors par analogie avec *se lancer*. Dans notre parler populaire, *se lancer*, c'est employer tous ses moyens, faire de son mieux, s'essayer à produire un bel effet. D'un chantre qui donne toute sa voix, ou qui tout simplement chante mieux qu'à l'ordinaire, on dit: "Il *se lance*, il *se garroche*."

Il en est de même d'un orateur qui parle avec feu ou qui fait des efforts d'éloquence; on va jusqu'à dire: "*Il garroche ça !*"

Un orateur qui *garroche ça* ! Voilà une formule expressive, où le sens déborde vraiment. Elle rappelle cette locution de Plaute: *Lapi-des loqueris*, qui signifiait, paraît-il: "Tu dis des duretés" . . . à moins que ce ne fût: "Tes discours sont assommants."

Nous avons, certes, des orateurs dont les discours sont assommants. Mais il ne faut pas les confondre avec ceux qui *garrochent ça*. *Garrocher ça*, c'est parler avec fougue. *Garrocher ça* à ses contradicteurs, c'est les réduire à quia, les confondre, les écraser, les lapider métaphoriquement.

Entre deux alternatives

Le substantif *alternative* a deux acceptions distinctes. Il signifie: 1° succession de choses qui reviennent tour à tour; 2° obligation d'opter entre deux partis à prendre.

Dans la première acception, *alternative* peut s'employer au pluriel. Massillon a dit: "Vivez-vous encore dans ces alternatives de grâce et de péché ?"; et l'on écrira très bien: "Des alternatives de froid et de chaud."

Alternative se met alors au pluriel, parce que le froid et le chaud, comme la grâce et le péché, se succèdent plusieurs fois.

Mais il n'en est pas ainsi d'*alternative* pris dans sa seconde acception, c'est-à-dire pour : obligation d'opter entre deux partis. Quand j'écris, par exemple : *Je dois partir ou rester*, il n'est question que d'une seule obligation, obligation alternative si l'on veut, mais obligation unique quand même. Je dois faire l'une de ces deux choses : partir, ou bien rester. Et autant il serait absurde de dire : "Je dois faire deux choses : partir ou rester", autant il l'est d'employer les formules : "Je suis entre deux alternatives, partir ou rester", ou même : "Il n'y a que deux alternatives : partir ou rester." Les formules correctes sont : "Je suis dans l'alternative de partir ou de rester", ou "Il n'y a qu'une alternative : partir ou rester." *Deux alternatives*, cela signifierait logiquement qu'il faut choisir entre quatre partis. Il en serait de même de *double alternative*.

On rencontre, il est vrai, cette incorrection chez de bons écrivains. Victor Hugo et le philosophe Bergson, entre autres, l'ont em-

ployée. Larousse écrit dans son *Grand Dictionnaire universel*, au mot *Choisir*: "Opter entre *deux alternatives*: choisir de partir ou de rester." Le *Dictionnaire général* lui-même, qu'on tient pour le meilleur lexique de la langue française, définit le dilemme: "Raisonnement où l'on ramène tous les cas à *deux alternatives* contraires, entre lesquelles il faut absolument choisir..." Mais cela ne prouve qu'une chose: qu'il n'y a pas d'écrivain impeccable.

Évitons donc d'employer la locution *entre deux alternatives* et de parler de *deux alternatives* ou de *double alternative*. C'est, assurément, tout ce qu'il y a de plus incorrect dans le domaine de l'incorrection.

Anxieux de

Anxieux, comme l'anglais *anxious*, dérive du latin *anxius*, dont la signification est: qui éprouve une vive inquiétude. L'anglais *anxious* a gardé ce sens et a pris, en outre, celui de *désireux*. Tandis que le français *anxieux*, au témoignage des dictionnaires, n'aurait que son sens étymologique.

Je dis "au témoignage des dictionnaires".

Les écrivains français, quelques-uns au moins, emploient *anxieux* pour *désireux*, comme nous le faisons couramment au Canada. Ainsi, dans *Maria Chapdelaine* (éd. Grasset, p. 91), Louis Hémon dit des moustiques: "A chaque instant il fallait les écarter d'un geste; ils décrivaient une courbe affolée et revenaient de suite, impitoyables, inconscients, uniquement *anxieux* de trouver un pouce carré de peau pour leur piquûre." Hémon, il est vrai, a vécu au Canada, et il est possible qu'il nous ait emprunté cette acception d'*anxieux*. Mais il n'est pas le seul Français qui ait fait usage d'*anxieux* au sens anglais. M. Louis Théolier écrivait dans un article sur le poète Louis Mercier, publié aux *Études* de Paris le 15 mars 1922: "Je tiens très spécialement à signaler cet essai (de Mercier) à une heure où une élite lettrée est *anxieuse* de ressusciter une scène catholique." D'autre part, les *Annales* de Paris du 22 juillet 1923 publiaient une nouvelle où l'auteur, M. Gustave Geoffroy, de l'Académie Goncourt, disait: "Le neveu se saignait aux quatre veines, *anxieux* de satisfaire le vieillard."

Anxieux serait-il en train de prendre en France l'acception de *désireux* ?

Je vous souhaite eine bonne année . . .

La *Revue de l'Amérique latine* disait récemment: "On pourrait surnommer le Canada un conservatoire de la langue française. Trois fois est sot celui qui sourit du particularisme du langage acadien. Derrière cette tournure inusitée à Paris, sous ce mot qui semble estropié, c'est notre vieux langage du dix-septième siècle qui revit, c'est le français qui continue dans sa savoureuse originalité. Le Canada est un miroir qui nous renvoie notre très ancienne image."

Conservatoire de l'ancienne langue, le Canada est aussi un conservatoire des vieilles coutumes françaises.

Au pays de nos ancêtres, il est d'usage, et depuis longtemps, de se souhaiter une heureuse année le premier janvier ou les jours suivants. Nous avons conservé cette coutume. Nous avons même retenu la formule des souhaits de bonne année. D'après les auteurs du *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*, le souhait usuel en cette province est: "Je vous souhaite eine bonne année, eine bonne santé et le paradis à la fin de vos jours." Or, il n'est pas exagéré de dire que, dans nos

campagnes, les quatre cinquièmes des souhaits de bonne année se font exactement suivant cette formule, sans en excepter la façon de prononcer *une*. En quelques endroits, on dit: "et le paradis en haut", au lieu de: "et le paradis à la fin de vos jours".

Biger, bicher

Entre personnes de sexes différents ou entre femmes, les souhaits de bonne année, dans les campagnes surtout, ne vont pas sans embrassades. La première fois que nos gens se rencontrent au commencement de janvier, ils ne manquent pas de se dire: "On s'est pas encore vu c'te année, faut toujours ben s'embrasser." Avant de se faire les souhaits d'usage, on commence donc par s'embrasser, par se *biger* ou se *bicher*, comme disent quelques-uns; car, ainsi que dans l'Anjou, l'Aunis, le Berry, la Bretagne, le Nivernais, l'Orléanais, le Poitou et la Touraine, *biger* s'emploie ici pour: baiser, embrasser sur les joues; on dit aussi quelquefois *bicher*, comme le font les gens du Berry et de la Lorraine.

Et l'on s'embrasse suivant tous les rites angevins. "A Montjean, dit le *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*, on met un baiser

sur chaque joue et l'on fait *péter la joue* d'autant plus fort que l'on veut marquer une plus vive affection. . . . A Saint-Paul et dans la région, le code de la politesse locale exige que l'on *bise* trois fois, c'est-à-dire qu'après avoir mis un baiser sur une joue, puis sur l'autre, on revienne à la première pour parfaire le compte." Chez nous aussi, les baisers sont d'autant plus sonores qu'ils sont ou veulent paraître plus affectueux; et, selon les meilleures prescriptions du code de la politesse angevine, nos gens manquent rarement à "parfaire le compte".

Torchon, guipon

Le premier janvier, il est d'usage dans nos familles que les enfants, si âgés et si éloignés soient-ils, accourent auprès de leur père pour demander et recevoir la bénédiction de celui-ci, la *bénédiction du jour de l'an*.

C'est là une coutume vénérable que nul n'a jamais songé à ravalier ou à tourner en dérision. Or, comment se fait-il qu'en certains endroits de notre province, on donne le nom de *torchon* à cette bénédiction paternelle? qu'on dise, par exemple: "Je m'en vais chercher mon *torchon*"; "J'ai été recevoir mon *torchon*"?

Cela peut être une simple coïncidence, mais il est remarquable que là où *torchon* se prend pour *bénédiction*, les mots *torchon* et *guipon* s'emploient indifféremment l'un pour l'autre avec le sens de: morceau de grosse toile pour nettoyer les objets sales dans un ménage.

Que *guipon* ait chez nous l'acception de *torchon*, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Notre vocabulaire populaire contient nombre de mots empruntés à la langue des marins. Or, le mot français *guipon* est un terme de marine désignant le gros pinceau, formé d'un tampon de laine, dont on se sert pour étendre le goudron chaud ou tout autre enduit sur les fentes des bâtiments. De plus, au témoignage de Darmesteter, *guipon* dériverait d'un radical bas allemand ou scandinave, *wipp*, et signifierait proprement: quelque chose qu'on agite, pour asperger, pour frotter, etc.

Mais (voici où la coïncidence que nous constatons tantôt devient intéressante) *guipon* se disait anciennement en France pour *goupillon*, *aspersoir*. De fait, *goupillon* serait une corruption de *guipillon*, dérivé du même radical que *guipon*. Nos gens ont-ils connu cette ancienne acception de *guipon*? S'il en était ainsi, il serait tout naturel que *guipon*

eût pris le sens de *bénédiction* ; car le geste de celui qui bénit ressemble fort au geste de celui qui asperge, et il ne serait guère surprenant que, par souci de correction, par confusion de choses différentes, ou par simple jeu de mots, on eût ensuite dit *torchon* pour *guipon* pris au sens de *bénédiction*. La pensée populaire ne procède pas autrement.

Cette explication peut paraître hasardée ; aussi est-elle donnée plutôt comme une conjecture. Elle en vaut pourtant bien d'autres que l'on trouve chez les étymologistes.

Bebelle, bébelleries

Avec le renouvellement de l'année revient l'époque des étrennes, des étrennes si chères aux petits, aux grands aussi.

Dans nos campagnes surtout, c'est le Petit-Jésus qui distribue les *bebelles* ou *bébelleries* qui se donnent le premier janvier, ce qui n'empêche pas, il va sans dire, les parents de s'enquérir par avance des préférences de leur progéniture.

La *bebelle* ! Chacun sait ce qu'il faut entendre par ce mot. Pour l'enfant du Canada, comme pour son cousin de l'Orléanais, la *bebelle* c'est tout objet qui lui semble beau ;

mais c'est surtout le joujou (le *babel* ou *baubel*, comme on disait dans l'ancienne langue), le jouet, qui ne manque jamais de rendre les petits très heureux et qui, souvent, amuse tout autant les parents.

Comme dit la *Ballade de la nouvelle année*, de Rostand,

Il faut à chacun donner son joujou.

Puisse donc, au premier de l'an, l'Enfant-Dieu continuer d'apporter à chacun les *bebelles*, les *bébelleres* qu'il désire !

Réaliser

Les dictionnaires de la langue classique, les meilleurs comme les plus récents, ne donnent que deux acceptions de *réaliser* : rendre réel, et convertir (un bien-fonds, des valeurs de crédit) en espèces. *Réaliser* n'a donc pas, comme l'anglais *to realize*, le sens de comprendre, concevoir, se rendre compte, se représenter comme réel.

Dans un article publié en 1912 à la *Revue hebdomadaire* et intitulé *La langue française au Canada*, M. René du Roure disait : "Il en est d'autres (mots) qui n'ont pas les mêmes titres, mais se recommandent cependant à

nous par certaines qualités, et dont l'aspect élégant ou imagé devrait suffire à nous séduire. C'est le cas, par exemple, du mot *réaliser*. L'on entend souvent les Canadiens s'en servir, suivant l'acception du verbe anglais *to realize*, comme d'un synonyme du verbe *comprendre*. *Je ne réalise pas ce que vous dites*. Et vraiment l'expression est riche de sens: *Je ne réalise pas, je ne réussis pas à faire passer dans le domaine de la réalité votre idée abstraite, je ne la vois pas*. Voilà une extension de sens qui ne dénaturerait point notre verbe *réaliser*, et qui enrichirait notre vocabulaire sans le corrompre."

C'était nous conseiller indirectement de continuer à employer *réaliser* au sens de comprendre, concevoir, se rendre compte, se représenter comme réel.

Mais voici qui est plus grave.

Au témoignage de M. G.-O. D'Harvé (*Parlons mieux!*), quelques écrivains donnent déjà à *réaliser* le sens de se représenter comme réel. "En parlant d'un cadavre disséqué, écrit-il (p. 372), Paul Bourget dit: *On ne réalise pas que ce débris ait été un homme*. Autres exemples: *L'homme est si surnaturel que ce qu'il réalise le moins, ce sont les notions de temps et*

d'espace (L. Bloy).—*Sans doute, sa conscience obtuse ne réalisait pas encore complètement l'événement (Rosny aîné).*” Et M. D'Harvé d'ajouter: “Influence de l'anglais *to realize*, concevoir.”

De son côté, M. Bonnaffé, dans son *Dictionnaire des anglicismes*, relève ces textes: “On *réalisera* combien un agrandissement est nécessaire, si l'on se souvient que le présent établissement est juste dans le même état qu'il y a quinze ans” (Bourget);—“La stupeur de les apprendre (certains chagrins) nous a, au premier moment, empêchés de les *réaliser*” (Bourget);—“Je *réalise* que d'être catholique, aux États-Unis, cela veut dire que l'on pratique le catholicisme” (abbé F. Klein);—“C'est une chose que je ne *réalise* pas ! Mon étonnement est immense” (Edm. Rostand).

On ne saurait le nier, *réaliser* tend à prendre en France le sens du verbe anglais *to realize*. Le critique littéraire du *Temps* de Paris, M. Souday, ayant reproché à M. André Thérive d'avoir employé *réaliser* dans l'acception de *to realize*, M. André Gide écrivait dans le *Temps* du 25 octobre 1923: “Il me paraît... vain de chercher à déposséder *réaliser* de la signification du *realize* anglais.

Nous en avons besoin." Et M. Léon Clédat, directeur de la *Revue de philologie française*, approuve M. Gide. "Il y aurait des inconvénients, dit-il dans sa revue (1^{er} fascicule de 1924), à employer un mot de notre langue avec un sens très éloigné du sens français... Mais le mot *réaliser* peut légitimement ajouter aux acceptions que nous lui donnons dans "réaliser un projet, réaliser sa fortune" l'acception de "se représenter un fait dans la réalité", ce qui n'est pas la même chose que le comprendre; cette acception aurait fort bien pu se produire en France, faut-il la repousser uniquement parce qu'elle nous vient d'Angleterre? Comme le dit M. André Gide, nous en avons besoin."

Par ailleurs, MM. Jacques Boulenger et André Thérive, dans un livre tout récent (*Les Soirées du Grammaire-Club*), soutiennent (pp. 39 et 115) que "*réaliser*, au sens nouveau qu'on donne à ce verbe, bien loin d'être un anglicisme est un archaïsme scolastique: c'est, ajoutent-ils, l'anglais *to realize* qui est un gallicisme." Et ils citent ce passage des *Lettres spirituelles* de Fénelon: "Je comprends sans peine que l'âge et les infirmités nous font regarder la mort de près: cette même vue

rapproche et *réalise* tristement l'objet..."

Réaliser, au sens de l'anglais, serait-il par hasard, chez nous, une relique du vieux français ?

Idéals, idéaux

Nos discoureurs hésitent souvent entre l'emploi du pluriel *idéals* et l'emploi du pluriel *idéaux*. Quelle est la meilleure forme ?

L'Académie est muette sur ce point. Elle ne donne pas d'exemples où entre le pluriel masculin du mot *idéal*.

Littré remarque: "Faut-il dire des idéals, comme on dit des chorals, ou des idéaux ? L'usage n'a pas prononcé. L'adjectif fait *idéaux* au pluriel. Le substantif peut le suivre; cependant il semble que *les idéals* conserve mieux le sens du mot et a une forme moins lourde."

Bescherelle dit: "L'Académie ne donne pas le pluriel masculin de ce mot, mais on trouve dans les auteurs *idéaux* pour l'adjectif et le substantif, et *idéals* pour le substantif seul."

Frédérie Loliée, dans le *Dictionnaire des dictionnaires* de Guérin, écrit: "Au pluriel, l'adjectif fait idéaux. L'usage n'a pas prononcé si le substantif doit le suivre."

Le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter donne les exemples: "Êtres, types idéaux." Mais il ne se prononce pas sur le pluriel du substantif.

D'après Larive et Fleury, il faut dire *des idéals*; et d'après le *Larousse illustré*, on peut dire *des idéaux* ou *des idéals*. Mais ces deux dictionnaires sont muets au sujet du pluriel masculin de l'adjectif *idéal*.

Il ressort donc de l'enseignement des lexicographes que le pluriel de l'adjectif *idéal* suit la règle générale: il faut dire *idéaux* au masculin pluriel.

Quant au substantif *idéal*, il peut faire *idéals* ou *idéaux* au pluriel. Il semble cependant qu'*idéals* soit préférable: il est moins lourd, il sonne mieux à l'oreille.

Passer les beignes

Quelle est l'origine de cette locution, qui a chez nous le sens de: donner des coups, rosser, et (par extension) de: réprimander, semoncer, tancer d'importance ?

Bigne et *beigne* avaient autrefois, dans la langue française, l'acception de coup, bosse, enflure, et *beignet*, celle de petite bosse. Si les *beignets*, espèce de friture, ont été nommés

ainsi, c'est parce qu'ils ont généralement une forme soufflée. Ils rappellent les *bignes* ou *beignes*, c'est-à-dire les bosses ou enflures que produisent les coups.

Bigne et *beigne* s'emploient encore dans le langage populaire français, ainsi que dans les parlers de l'Anjou et de la Lorraine, avec le sens de coup, tape, gifle, enflure. Dans ces deux provinces, *attraper une beigne*, c'est gagner une bosse, une enflure, et, chez le peuple de France en général, *manger des bignes*, c'est recevoir des coups.

Nos gens, eux aussi, aiment le langage imagé. Comme ils disaient *passer les beignes* pour : offrir, donner des beignets de carnaval, ils ont dit de même *passer les beignes* pour : donner des coups, et (par extension) pour : semoncer.

Notre locution *passer les beignes* ne vaut-elle pas la locution populaire française *manger des bignes* ?

Demander une question

On a dit que cette locution est un anglicisme, une traduction littérale de *to ask a question*.

Demander une question est évidemment un pléonasme. Il suffit de dire : faire une ques-

tion, poser une question, adresser une question, puisque *question* signifie déjà demande.

Mais faut-il conclure que *demander une question* est un anglicisme ?

M^{me} de Sévigné, si je ne me trompe, ignorait l'anglais. Elle a cependant écrit : "Si vous ne répondez pas à cette *question*, je la *demandrai* à la petite personne qui est avec nous."

Par parenthèse, entre parenthèses

Il ne faut pas confondre ces deux locutions.

Par parenthèse est une locution adverbiale. "On s'en sert dans la conversation, explique Bescherelle, pour dire quelque chose qui n'y a pas un rapport direct, et pour excuser l'interruption d'un discours ou pour faire remarquer en passant un fait ou une circonstance à laquelle on attache de l'importance." C'est ainsi que Mérimée a écrit : "J'ai beaucoup vu Ortega, qui est, *par parenthèse*, la coqueluche des belles dames de Madrid." De même, on dira fort bien : "Lloyd-George, qui, cela soit dit *par parenthèse*, se prétend le meilleur ami de la France depuis la conclusion de la paix en 1919, a cru prudent de ne pas se rendre à Québec lors de sa récente visite au Ca-

nada." *Par parenthèse* signifie par manière de parenthèse. Or, on le sait, la parenthèse est une figure de rhétorique qui consiste à jeter dans une période une phrase accessoire formant un sens distinct de celui de cette période, mais n'en altérant pas la construction. On en trouve de nombreux exemples dans les *Fables* de La Fontaine :

Certain renard gascon, d'autres disent normand,
Mourant presque de faim, vit au haut d'une treille . . .

Un lièvre en son gîte songeait
(Car que faire en un gîte à moins que l'on ne songe ?) . . .

Entre parenthèses est une expression qui appartient au style d'imprimerie. Mettre des mots entre parenthèses, c'est les écrire ou les imprimer entre les signes de ponctuation (). Ces signes servent à isoler les dates, renvois, indications, explications, sources diverses, que l'on insère dans un texte, ainsi que les réflexions, les incidences, les phrases dites parenthèses, que l'on jette dans le discours. Mais les phrases dites parenthèses ne sont pas toujours mises entre parenthèses. Lorsqu'elles sont brèves, elles peuvent fort bien être écrites ou imprimées entre deux virgules,

ou même entre deux tirets. Dans le vers de La Fontaine :

Certain renard gascon, d'autres disent normand,

les mots "d'autres disent normand", qui constituent une parenthèse, sont généralement imprimés entre deux virgules.

Le *Larousse illustré* dit qu'*entre parenthèses* s'emploie pour *par parenthèse*. On relève en effet cet emploi chez quelques écrivains modernes. "Ce hasard qui reste, *entre parenthèses*, la plus grande vérité de l'art dramatique", a écrit, par exemple, Barrès dans *Au service de l'Allemagne*. Mais, à l'avis de M. l'abbé Vincent, c'est là une incorrection. Si l'on écrit ou imprime quelque chose *entre parenthèses*, on ne peut le dire que *par parenthèse*.

Rôle

Certains scribes ont vraiment abusé du droit qu'ils se sont conféré d'épurer notre parler.

Ainsi d'après ces bons apôtres, il faudrait s'abstenir de dire *rôle de tabac*, *tabac en rôle*, parce que *rôle* serait un anglicisme.

Rôle un anglicisme !

L'anglais *roll* ne serait-il pas plutôt une déformation du français *rôle*, ou mieux des anciennes graphies françaises *roolle*, *rolle* ?

En tout cas, *rôle de tabac* se disait au pays avant que les Anglais y apportent l'anglo-normand. On trouve cette locution dans des documents canadiens remontant à 1738, à 1683, à 1678 même.

Une ordonnance de Louis XIV en date du 22 juillet 1681 enjoint à certains négociants "de faire leur déclaration de tout le tabac qu'ils auront fabriqué, filé et mis en *rôle*".

On relève *roolle de tabac* sur la liste des effets expédiés au Canada en juin 1689 à bord des vaisseaux français *le Fourgon* et *l'Embuscade*.

Les dictionnaires de Littré, de Bescherelle, de Larousse, enregistrent l'acception suivante de *rôle*: Pelote de tabac ou boudin roulé plusieurs fois sur lui-même.

Le *Répertoire technologique des noms d'industries et de professions*, publié en 1909 par le Service de la statistique générale de la France, donne (p. 61) le nom de profession suivant: "Fabricant de tabac à mâcher ou à chiquer, de tabac *en rôles*, en carottes", et il parle de "feuilles de tabac... filées sur un

rouet spécial pour former les *rôles* ou cordes de tabac à mâcher”.

En vérité, les correcteurs attitrés de notre langage feraient bien d’être plus circonspects. On finira par croire qu’ils n’ont jamais ouvert un dictionnaire français.

Berouette, barouette, borouette

C’est ainsi que nos gens désignent la brouette.

Chacun sait que cette “sorte de petit tom-bereau qu’on pousse ou qu’on traîne à l’aide de deux brancards”, roule sur une petite roue. Mais ce véhicule n’a pas toujours eu une seule roue. Originellement, il avait deux petites roues, et c’est cette particularité, qui lui a valu son nom. *Brouette*, en effet, a pour étymologie: le latin *bis*, deux fois, et *rouette*, petite roue. *Bis* et *rouette* ont donné d’abord *birouette*, puis *berouette*, *berroette* et *berohete*, qui étaient les graphies employées dans l’ancien français. Supplanté par *brouette* dans la langue académique, *berouette* est resté dans le langage populaire, ainsi que dans les parlers de l’Anjou, du Berry, du Bas-Maine, de la Haute-Bretagne, du Nivernais, de la Normandie et de l’Orléanais. On dit aussi

bérouette dans l'Anjou et la Normandie, *berrouette* dans la Touraine, *beurouette* dans le Vendômois, et *borouette* dans l'Anjou.

La forme *barouette* se trouve dans l'ancien français et dans le patois de l'Aunis, comme dans notre parler.

Si c'était un effet de votre bonté

Qui n'a pas entendu cette formule de politesse, équivalente à: Si vous étiez assez bon? Nos gens disent aussi: "Si c'était un effet de votre complaisance", pour: Si vous étiez assez complaisant.

Ces deux locutions s'emploient en France. Les auteurs du *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou* disent que ce sont des formules de politesse rustique des plus usuelles chez eux. D'autre part, on pouvait lire dans *le Sachet de lavande*, roman de Mathilde Alanic que les *Annales* de Paris publiaient en 1923: "Joséphine, la servante, s'introduisait dans le hall avec la confiance d'une personne certaine d'être écoutée, et s'adressant à M. Lacherray: —*Si c'était un effet de votre bonté?* Mon neveu est là, dans la cuisine, et il désirerait bien quelques conseils relatifs aux formalités pour toucher le pécule."

C'naque

Encore un mot que les inspecteurs de la pureté de notre parler tiennent pour un anglicisme.

A les croire, cette locution *c'naque* viendrait en ligne directe de l'anglais *snack*.

Mais ont-ils jamais songé que l'anglais *snack* désigne un léger repas, un repas pris à la hâte, tandis que notre *c'naque* est un grand repas, un véritable festin ?

Ont-ils jamais entendu un Anglais donner à *snack* le sens de festin ? Sinon, comment expliquer que *c'naque* s'emploie dans ce sens par toute notre province ?

D'ailleurs, l'anglais *snack* ne vient-il pas lui-même de l'ancien normand *esnac*, qui avait à peu près la même signification ?

Les Latins avaient les mots *cænaculum* (salle à manger) et *cæna* (repas du soir). Ces mots ont donné, dans l'ancien français : *cenacle* et *senacle*, avec le sens de salle à manger, réfectoire ; *cenail*, *cenaille*, *cenal*, *ceignail*, avec le sens de repas du soir, salle à manger ; *cener*, avec le sens de manger, faire un grand repas. *Cenacle* était la forme savante, tandis que *cenail* et *cenaille* étaient populaires. Bien

que les dictionnaires de l'ancienne langue n'aient pas relevé *cenacle* avec les acceptions de repas ou de grand repas, il est assez naturel que *cenacle* ait eu ces acceptions, puisque *cenaille*, forme populaire équivalente, avait le sens de repas du soir et que la forme verbale *cener* se disait non seulement pour manger, mais pour faire un grand repas.

Or, comment le peuple prononce-t-il un mot comme *cenacle*? Il commence par retrancher l'e de la première syllabe. De même qu'il dit *c'nelle*, il prononcera *c'nacle*. De plus, il est de règle que la terminaison *acle* devienne *aque*, dans le langage populaire. Comme le peuple dit *mirâque* et *obstaque* pour miracle et obstacle, il dira donc *c'naque* pour *cenacle*.

Tel^{le} est, semble-t-il, l'origine de notre locution *c'naque*.

Nous voici loin de l'anglais *snack*.

J'avons, etc.

Dans la plupart des provinces françaises, *je* s'emploie pour *nous*. Ainsi, *j'avons* ou *j'ons* y signifient: nous avons.

Dans quelques-unes de ces provinces, la forme du pluriel se substitue aussi à celle du singulier dans les verbes précédés du pronom

je. On la trouve, par exemple, dans la bouche de la servante des *Femmes savantes* de Molière (acte II, sc. VI) :

Mon Dieu! *je n'avons* pas étugué comme vous,
Et *je parlons* tout droit comme on parle chez nous.

Il en est de même dans notre parler populaire, bien que cet usage ne soit pas fréquent: "*J'aurions* ben aimé y aller, mais le mauvais temps m'en a empêché."

Dans la langue du seizième siècle, cette substitution du pluriel au singulier était presque générale. Il était du meilleur goût, dit Franklin dans *Paris et les Parisiens au XVI^e siècle* (p. 167), de joindre la première personne du singulier à celle du pluriel, de dire *j'avons, j'étions, j'aimions, je venions*. François I^{er}, imitant le style qui commençait à prévaloir autour de lui, mandait au connétable de Montmorency: "*J'avons* espérance qu'y fera demain beau temps, veu ce que disent les estoilles que *j'avons* eu très bon loysir de veoir." A l'exemple des rois et des magistrats, qui employaient le pluriel pour le singulier, "le vulgaire, voire les princes et grands seigneurs, ont ordinairement en la bouche: *je dirons, je ferons*". Aussi Henri

Estienne a-t-il pu dire: "Ce sont les mieux parlants qui prononcent ainsi: *j'allions, je venons, je soupçons*." Au témoignage de M. Ferdinand Brunot, "on rencontre des *j'avons* jusque chez les écrivains les plus purs, mais pas au-delà du seizième siècle".

Nos gens parlent donc comme François I^{er} et les bons auteurs du seizième siècle, lorsqu'ils disent *j'avons*, etc. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes au vingtième siècle et que cette forme n'a plus cours dans la langue commune.

Trâlée

Ce mot signifie dans notre parler populaire: grande quantité, grand nombre, bande, ribambelle.

Il est usité surtout dans la locution *trâlée d'enfants*. Inutile de dire que cette locution est ici d'un emploi fréquent, puisque les familles nombreuses sont communes chez les nôtres.

Mais le mot *trâlée* n'a plus le sens plein qu'il avait autrefois. Pour nos pères, une *trâlée d'enfants*, cela s'entendait d'une douzaine d'enfants au moins. Aujourd'hui, dans nos villes surtout, on commence à parler de *trâlée*

lorsqu'on n'en est qu'à la demi-douzaine. Et les propriétaires de maisons de rapport, eux, trouvent que deux, c'est déjà une *trâlée*. Ces propriétaires ! Ils finiront par faire perdre aux pauvres locataires les notions les plus rudimentaires de la vieille arithmétique.

Dès 1744, le P. Potier a relevé *trâlée* au Détroit, où il avait sans doute été apporté de France. Car ce mot s'emploie dans l'Anjou, l'Aunis, le Bas-Maine, la Normandie et la Saintonge au sens de : multitude, troupe, bande, ribambelle, grande abondance, grande quantité, quantité surabondante. Dans la plupart de ces provinces, comme chez nous, on dit d'une femme qu'elle a une *trâlée d'enfants*; ce qui prouve que les Françaises, quoi que dise certain marchand de lard de Toronto, ne manquent pas, comme tant d'Anglo-Saxonnes, du "courage moral d'élever des enfants".

Au dix-huitième siècle, *trolée* se serait dit aussi en France au sens de bande, troupe. Dans ses *Causeries du lundi*, Sainte-Beuve cite ce passage d'une lettre du maréchal de Saxe: "M^{lle} de Sens vient passer une partie de l'automne chez moi, à Chambord, avec une *trolée* de femmes de la cour."

Quoiqu'il en ait

En bon français, cette locution signifie: quoiqu'il ait de cela, quoiqu'il possède de cela. Exemple: Il ne te prêtera pas de l'argent, quoiqu'il en ait.

Mais elle n'a pas le sens de la locution *malgré qu'il en est*, et c'est une faute grossière que de la substituer à cette dernière.

Soit la phrase: Il devra payer, malgré qu'il en ait. Dans *malgré qu'il en ait*, les mots *malgré que* ne constituent pas une locution conjonctive ayant le sens de *bien que*, *quoique*. *Malgré qu'il en ait* serait une forme abrégée de quelque mal gré qu'il en ait, et signifierait: quelque mauvais gré qu'il en ait. *Que* y tient le rôle de pronom relatif et *en* se rapporte à un membre de phrase. Or, il n'en serait pas de même dans *quoiqu'il en ait*. Si vous dites: "Il devra payer, quoiqu'il en ait", le verbe *avoir* perd son régime direct, et on ne sait à quoi *en* s'y rapporte. *Quoiqu'il en ait* non seulement n'a pas du tout le même sens que *malgré qu'il en ait*, mais il n'a alors aucun sens. (Cf. le *Courrier de Vaugelas*, II, p. 43.)

Ein bâton pis ein bâton... C'est l'curé...

Il y a quelque trente ans, dans un collège que je connais bien, les élèves s'amusaient de temps à autre à chanter, en les parodiant, les psaumes des vêpres et l'hymne: *Te, Joseph, celebrent.*

Les psaumes se chantaient sur la scie: "Ein bâton pis ein bâton, ça fait deux bâtons; deux bâtons pis ein aut' bâton, ça fait trois bâtons." Et ainsi de suite, jusqu'à perte d'haleine.

Quant à la parodie de l'hymne, en voici les mots, autant qu'il m'en souvient:

C'est l'curé d'Ile-Perrot
 Qu'a perdu son chapeau;
 Y'est allé à Morial
 Pour s'en ach'ter ein aut';
 Quand i fut de retour, y'a r'trouvé son vieux.
 Eh ben! qu'i dit: Ça m'en fera deux,
 A c't'heure.

"A c't'heure" tenait lieu d'*Amen*.

J'avais toujours pensé que ces parodies étaient l'œuvre originale de quelqu'un des nôtres. Je me trompais. Voici, en effet, ce que je lis dans des notes sur le folklore de l'Anjou :

“J’ai parlé ailleurs de Beausse et des gorges-chaudes que l’on a faites traditionnellement de cette petite localité. Le pont de Beausse, la justice de Beausse, le taureau de Beausse sont passés en dictons. Les vêpres de Beausse (on prononçait Beusse) étaient encore une scie dont on accablait les pauvres Beussiers. Cette composition baroque, qui doit dater au moins du dix-huitième siècle, se chantait sur des airs d’église bien connus. J’en ai donné, ça et là, des fragments; je crois devoir la citer ici en entier.

“*Psaume*

Ein bâton, deux bâtons, trois bâtons
Et ein autre bâton, ça fait quatre bâtons;
Cinq bâtons, six bâtons, sept bâtons,
Et ein autre bâton, ça fait huit bâtons... etc.

“A douze, on chantait: *Amen*.

“Alors venait l’hymne sur l’air de: *Te, Joseph, celebrent*.

“*Hymne*

C’est le curé de Fuilet
Qui a perdu son bonnet;
Il s’en fut à Bourgneuf
Pour en acheter ein neuf;
Quand il fut de retour, il retrouva son vieux:
Oh! oh! oh! dit-il, j’en ai deux!”

Comme on peut le voir, nos parodies n'étaient que des pastiches de parodies angevines.

Armet' gearmain

Cette locution adjective s'emploie communément chez nous pour issu de germain : C'est mon cousin *armet' gearmain*.

D'où vient-elle ? ou plutôt, comment s'est-elle formée ?

Il y a longtemps que *remué de germain* se dit en France pour issu de germain. Du Cange, qui écrivait au dix-septième siècle, a enregistré cette locution *remué de germain* dans son dictionnaire, et La Curne l'a relevée dans des écrits du quatorzième siècle. Regnard, dans *le Légataire universel*, la met dans la bouche d'un de ses personnages ; Littré et Bescherelle la donnent comme populaire ; en tout cas, elle fait partie des parlers de l'Anjou, du Maine, de la Normandie et de la Picardie.

Dans certaines provinces, *remué* s'est transformé en *remé*. Ainsi, les Angevins, les Manceaux et les Normands disent aussi *remé de germain*.

Remé est devenu *ermé*, *armé*, car c'est une règle des parlers populaires que *re* bref se

prononce *er* ou *ar*. C'est ainsi que dans l'Anjou, par exemple, on dit: cousin *ermé de germain* et cousin *armé de gearmain*.

Apportées sans doute chez nous par quelque Angevin, les formes *remé*, *armé de germain* ou *de gearmain* se sont transformées, par corruption, en *remet'germain*, *remet'gearmain*, *ermet'germain*, *ermet'gearmain*, *armi d'gearmain*, *armel'gearmain* et *met-gearmain*, qui sont les diverses formes usitées en notre province.

Au féminin, cette locution adjectivale fait: *remet'germaine*, *remet'gearmaine*, *ermé d'gearmaine*, *ermet'gearmaine*, *armi d'gearmaine*, *armine gearmine*, *armel'gearmaine* et *met'germaine*.

En temps

Depuis qu'il y a chez nous des puristes qui épurent, la locution *en temps* passe pour un anglicisme.

Or, il ne faut pas toujours se fier à nos puristes.

En temps s'emploie pour *à temps* dans la Picardie, la Normandie et le Perche. "Arriver *en tans*, *à temps*, *à heure convenable*", dit Haigneré dans son *Vocabulaire du patois*

boulonnais. "J'arriverai *en temps*", relève Robin, dans son *Dictionnaire du patois normand*. "J's'rai pas ervenu *en temp*, j'ume mieux pas vou promette", écrivait en son patois le Père La Bricole, dans le journal *le Perche* du 22 juillet 1923. Et n'y a-t-il pas jusqu'à ce Normand de Maupassant qui s'est servi de la locution *en temps* dans son conte *l'Héritage* ! Lisez plutôt : "Il rentra de meilleure heure le samedi pour s'assurer que tout était prêt. Sa bonne, qui vint lui ouvrir, était plus rouge qu'une tomate, car son fourneau, allumé depuis midi par crainte de ne pas arriver *en temps*, lui avait rôti la figure tout le jour."

De toute évidence, ces auteurs ignoraient les décrets de nos puristes !

La locution *en temps* n'est pas du meilleur français. En langage académique, il faut dire *à temps*, *à l'heure fixée*.

Assistant

Un des correcteurs attitrés de notre parler a soutenu qu'*assistant* n'est pas français au sens de : qui assiste quelqu'un, qui l'aide dans ses fonctions, et que ce mot est même un pur anglicisme.

N'en déplaise à ce bon apôtre, *assistant* s'emploie fort bien dans ce sens. Le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter dit du *recors* qu'il est "l'assistant d'un huissier". Le *Larousse illustré* définit *assistant*, *assistante* (nom et adjectif): "Qui assiste quelqu'un, qui l'aide dans ses fonctions"; puis il donne les renseignements suivants: "*Assistant au musée d'histoire naturelle*, titre de l'aide-naturaliste au Muséum. L'assistant d'une chaire est le second du professeur titulaire; il le remplace en cas d'absence et peut être nommé professeur intérimaire, et faire un cours. Il est considéré comme un professeur adjoint." Le *Larousse illustré* ajoute qu'*assistant* a aussi les acceptions qui suivent: "Dans les séminaires, celui qui remplace le supérieur, quand celui-ci est malade ou absent; dans quelques communautés, religieux qui aide le général dans ses fonctions, le conseille, le supplée." Enfin il donne d'*assistante* (nom féminin) la définition suivante: "Dans les communautés de femmes, religieuse qui supplée la supérieure, qui l'aide dans ses fonctions."

Ce qu'il convient de remarquer et de retenir, c'est qu'en France le mot *assistant* ne se place

pas, comme chez nous, devant le titre d'un principal fonctionnaire, pour indiquer le titre d'une personne établie pour aider ou suppléer ce principal fonctionnaire dans les travaux de sa charge. Ainsi, les mots composés *assistant-supérieur, assistant-directeur, assistant-secrétaire, assistant-trésorier, assistant-bibliothécaire, assistant-greffier, assistant-commissaire, assistant-professeur*, semblent inconnus en France; on y dit: assistant du supérieur ou assistant, sous-directeur, sous-secrétaire ou secrétaire adjoint, sous-trésorier, sous-bibliothécaire ou bibliothécaire adjoint, sous-greffier ou greffier adjoint, aide-commissaire, professeur adjoint.

Comme, d'après le *Larousse illustré*, l'emploi du préfixe *sous*, pour former des noms composés, est à peu près facultatif, on pourrait, semble-t-il, remplacer *assistant* par *sous* dans les titres de nos fonctionnaires adjoints; ou bien, ce qui serait mieux encore, faire suivre du mot *adjoint* le titre du principal fonctionnaire pour désigner le titre de la personne qui est chargée d'aider ou suppléer ce principal fonctionnaire.

Le préfixe *sous* se joint par un trait d'union; mais il n'en est pas de même d'*adjoint*. Il

faut donc écrire, par exemple: sous-secrétaire, secrétaire adjoint.

Approcher, faire l'approche, faire de la broche

Dans notre parler populaire, *approcher* prend deux acceptions que n'admettent pas les lexiques de la langue française.

Approcher quelqu'un s'emploie pour faire des propositions à quelqu'un, ou faire les premières démarches auprès de quelqu'un pour l'amener à accepter un marché. Ainsi, on dit: "Poupa a été *approché* pour la mairie mais y a pas voulu se présenter"; — "Par qui'ce qu'on pourrait ben le faire *approcher* pour acheter sa terre?" Ce qui signifie: On a proposé à papa de se porter candidat à la mairie, mais il a refusé la candidature; — Par qui pourrait-on faire faire des démarches auprès de lui pour l'amener à vendre sa terre?

Approcher avait, dans le vieux français, l'acception de presser, demander; le sens canadien se rattache peut-être à cette acception ancienne.

S'approcher se dit aussi chez nous du jeune homme qui, dans une réunion, s'approche d'une jeune fille pour lui conter fleurettes, à

l'écart. Dans nos campagnes, il est d'usage que les garçons qui vont courtoiser une jeune fille *s'approchent* à tour de rôle. On dit aussi *faire l'approche* dans le même sens. *S'approcher* et *faire l'approche* s'emploient absolument.

Ces locutions semblent nous venir de l'Anjou, où *approcher* est usité pour courtoiser.

Faire de la broche, faire une broche, qui se disent aussi au Canada, sont à peu près synonymes de *faire l'approche*.

Ces locutions sont-elles des raccourcis de l'expression française *faire un tour de broche*, qui signifie: aller se chauffer à la cheminée? Ou se rattacheraient-elles à l'acception de faire aller vite, s'escrimer, que *brocher* avait autrefois, et qu'on retrouve dans cette phrase de Théophile Gautier: "Il se mit à *brocher* des babines, à rouler des yeux"? Ne seraient-elles pas plutôt une corruption de *faire l'approche*?

Quoi qu'il en soit, on n'en trouve aucune trace dans les glossaires des parlers de France.

Manger de l'avoine, faire manger de l'avoine

Il s'agit ici, non pas de picotin, mais de procédés dans les relations de société.

Quand plusieurs garçons se rencontrent dans une famille où ils se sont rendus avec l'intention de courtiser la jeune fille de la maison, celui que cette jeune fille honore de ses attentions, celui à qui elle permet, par exemple, de *s'approcher* et de lui conter fleurettes à l'écart durant toute la soirée, *fait manger de l'avoine* à ses rivaux, et ceux-ci... *mangent de l'avoine*.

En termes d'amoureux, *manger de l'avoine*, c'est donc être supplanté par ses rivaux, et *faire manger de l'avoine*, c'est supplanter ses rivaux.

Ces deux locutions sont presque françaises. En effet, au témoignage de Bescherelle, on dit fort bien en France: "Cet homme a reçu de l'avoine", pour: Cet homme a été rebuté par celle qu'il aime.

Il va sans dire que, dans ces locutions comme dans toutes autres, *avoine* se prononce aussi *avouène*, *awène*, et même *aveine* comme dans l'ancien français.

Croustillant, croustilleux

Le mot *croustilleux* est inusité chez nous. On lui substitue toujours le mot *croustillant*.

Croustillant, en français moderne, ne se dit que des choses légèrement croquantes, telles qu'une croûte de pain, un biscuit, etc.

Au dix-huitième siècle, *croustillant* s'employait encore pour leste, graveleux, risqué. Mais il a vieilli en ce sens. Aujourd'hui, il faut dire *croustilleux*. Des chansons, des anecdotes, ne sont plus *croustillantes*. Elles sont *croustilleuses*.

Catin, catinage, catiner

Le mot *catin* a, dans notre parler populaire, trois acceptions que ne lui reconnaît pas l'Académie.

Il se prend d'abord pour poupée, comme dans le Berry, le Nivernais, le Bas-Maine, l'Anjou, la Bourgogne, l'Orléanais, la Saintonge et l'Aunis.

Catiner est usité, comme dans l'Anjou et la Bourgogne, pour jouer à la poupée, faire des poupées avec des guenilles; et *catinage*, pour action de jouer à la poupée.

Comme dans le Berry, le Nivernais, l'Anjou, l'Orléanais, la Touraine et la Saintonge, *catin* se dit aussi pour doigt malade envelop-

pé d'un linge, ainsi que pour le linge qu'on entortille autour d'un doigt malade.

Poupée a d'ailleurs ces deux sens en français.

Enfin, *catin* s'emploie comme synonyme d'épouse. C'est ainsi qu'on entend dire: "J'vais y aller avec ma *catin*." Et ce mot n'a aucunement le sens de femme de mœurs légères que lui donne le français moderne.

"Ma cattin" était d'ailleurs un terme de caresse, dans l'ancienne langue française.

Cher M. Zig

En Angleterre et aux États-Unis, il est de bon ton, dans la conversation comme dans la correspondance, de faire suivre les titres *Mr.*, *Mrs.* ou *Miss* du nom de famille des gens à qui l'on s'adresse. Ainsi, on peut fort bien dire: *How do you do, Miss Smith?*, ou commencer une lettre par: *Dear Mr. Jones*.

Peut-on faire de même en français?

"Autrefois, écrit M. Bauche dans le *Langage populaire* (p. 171), il était considéré comme de mauvais ton (chez les gens bien élevés) de faire suivre "Monsieur", "Madame", "Madoiselle", du nom de famille quand on s'a-

dressait à quelqu'un. Ex.: *Bonjour, Monsieur Bonnet. Comment allez-vous, Madame Ancelin ? Mademoiselle Mouillot, videz donc votre verre.* Cette façon de s'exprimer, générale dans le langage populaire, se répand de plus en plus dans les classes supérieures. On peut la considérer comme d'origine commerciale."

Au dire de M. Bauche, "cette façon de s'exprimer... se répand de plus en plus dans les classes supérieures". Il ne faudrait pas croire cependant que l'usage en est recommandable. M. Ferdinand Brunot, dans son ouvrage *la Pensée et la langue*, qu'il a publié en 1922, dit (pp. 504-505): "Joindre le nom au titre, dire non pas: *Monsieur*, mais *M. Bertrand*, en s'adressant aux gens, est une familiarité que l'on peut se permettre avec des inférieurs, tout au plus risquer avec des égaux: *Ah ! Monsieur Dimanche, approchez, dit don Juan à son marchand. Comment ! Monsieur Jourdain, vous voilà le plus propre du monde*, dit Dorante au Bourgeois gentil-homme. C'était se moquer de ces petites gens." Et M. Brunot cite le *Traité de la civilité* qui tient pour "une incivilité de joindre après le *Monsieur*, ou le *Madame*, le surnom... de la personne à qui on parle; comme: *oui*;

Monsieur Cicerville, en parlant à lui-même, au lieu de dire simplement: oui, *Monsieur*". Puis il rappelle la leçon que Molière met dans la bouche de M. de Sotenville à l'adresse de Georges Dandin: "Doucement, mon gendre. Apprenez qu'il n'est pas respectueux d'appeler les gens par leur nom, et qu'à ceux qui sont au-dessus de nous, il faut dire: *Monsieur tout court*."

Mieux vaut, semble-t-il, éviter l'emploi de *Monsieur Zig* et de *cher Monsieur Zig* en s'adressant à qui porte ce nom, à moins que ce ne soit dans une conversation intime ou dans une correspondance toute familière.

En tout cas, gardons-nous d'écrire: *Cher M. Zig*. Les mots *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*, *monseigneur*, etc., enseigne le *Guide du correcteur* de Tassis (p. 50), "s'écrivent en toutes lettres lorsqu'ils sont adressés à la personne à qui l'on parle, soit qu'on fasse usage, en lui parlant, du pronom *vous* ou des pronoms *il*, *elle*."

Un p'tit rien tout neu

Que de *riens tout neus* les parents promettent à leurs enfants. Un bambin pleure-t-il, on lui fait entrevoir, pour le consoler, l'achat

d'un beau p'tit rien tout neu. Un autre réclame-t-il une *bebelle*, on prend l'engagement de lui apporter *un beau p'tit rien tout neu* la première fois que l'on ira au village voisin. Et ces promesses ont toujours l'effet des promesses mirifiques: non seulement elles consolent de tout chagrin, elles donnent même les plus beaux rêves.

M. Ferdinand Brunot, dans *la Pensée et la langue* (p. 65), signale la tendance de quelques pronoms indéfinis à devenir des noms véritables, et il en donne les exemples qui suivent, exemples empruntés à la langue familière: "Je lui rapporterai *un petit rien*"; — "Je voudrais manger *un petit quelque chose*."

Cette locution *un petit rien* s'emploie depuis très longtemps en France. Oudin, dans ses *Curiositez françoises*, qu'il a publiées en 1656 pour servir de supplément aux dictionnaires de la langue classique, signalait déjà l'expression populaire: "Je vous donneray *un beau petit rien tout neuf entre deux plats*." On en trouve aussi des équivalents dans les parlers de certaines provinces. C'est ainsi que l'on dit: Je te donnerai *un petit rien tout neu*, dans le Berry et le Nivernais, *in re tout neu dans ine poche creusée*, en Saintonge, et *un p'tit*

ren tout neu emmanché au bout d'une dent de poule, dans l'Anjou.

On peut donc, sans trop offenser la langue française, continuer à promettre des "petits riens tout neufs". C'est d'ailleurs une des rares *bebelles* qu'on puisse acheter aujourd'hui sans être millionnaire.

Plombeur

D'après les censeurs de nos parlers, *plombeur*, lorsqu'il est employé pour *plombier*, serait un pur anglicisme, anglicisme qui se serait introduit dans notre langage populaire à la faveur de la forme anglaise *plumber*.

Mais ces doctes censeurs ignorent-ils donc que l'anglais *plumber* se prononce *plomm-eur*? Si la désignation du plombier avait été empruntée à l'anglais, ne dirait-on pas *plommeur* plutôt que *plombeur*?

Plombeur est du vieux français; *plommeur* aussi, d'ailleurs. "Le nom de ce corps d'état (des plombiers), dit Franklin dans son *Dictionnaire des arts, métiers et professions* (p. 575), a été orthographié de plusieurs manières. Je citerai seulement les formes suivantes: *plom-miers* (xiv^e siècle), *plombeurs* (xv^e siècle), *plombmiers* (statuts de 1548)."

Plombeur semble d'aussi bonne venue que *plombier*. Le suffixe *ier* s'ajoute à des noms de choses et le suffixe *eur*, à des verbes, pour former des noms de personnes. Ces noms, dans le premier cas, désignent généralement les personnes qui produisent ou fabriquent l'objet indiqué par le nom de chose qui leur sert de radical, tandis que, dans le second cas, ils servent plutôt à désigner les personnes qui font l'action ou qui ont l'habitude de faire l'action indiquée par le verbe dont ils dérivent. Exemples: *serrurier*, celui qui fait des serrures; *danseur*, celui qui danse; *tailleur*, *émailleur*, celui qui a l'habitude de tailler, d'émailler. (Cf. Ayer, *Grammaire comparée de la langue française*, 4^e éd., pp. 308, 313.)

Lorsqu'on y regarde de près, la forme *plombeur* paraît plus régulière que la forme *plombier*. Elle n'en est pas moins archaïque. La seule forme reçue aujourd'hui est *plombier*.

Aide

Au sens de secours, assistance, concours, *aide* s'est employé au masculin pendant le seizième siècle. Littré cite ce passage d'une lettre de Marguerite de Navarre: "Je vous prie bien affectueusement de luy donner en

son dict affaire le meilleur aide que vous pourrez.”

Au seizième siècle, Ménage, Richelet, Chevreau, d'Aisy se prononcèrent en faveur du féminin. Mais, au dire de M. Ferdinand Brunot (*Histoire de la langue française*, tome IV, p. 800), Bouhours était indécis, et Alemand faillit appliquer à *aide* une règle analogue à celle de *gens*, mais inverse.

Aujourd'hui, ce mot ne s'emploie au masculin qu'avec l'acception de personne qui aide, qui prête son concours: Ce chirurgien a un aide très adroit. C'est une faute de dire ou d'écrire: accorder un aide puissant. Il faut dire et écrire: accorder une aide puissante.

Affaire

Dans notre parler populaire, *affaire* s'emploie couramment, au masculin ou au féminin, sans signification précise. *Un affaire en bois* désigne un ustensile de bois. *C'est ben bon c't'affaire-là* s'emploie pour: c'est excellent ce mets-là; *Y est parti avec toutes ses affaires* se dit pour: il est parti emportant tous ses effets, ses vêtements, ses outils.

“Il y a, écrivait Sorel en 1671, quantité de gens qui se servent partout du mot *affaires*;

ils signifient par là toutes les choses dont ils ne peuvent trouver le nom." Les personnages de Molière emploient souvent *affaire* pour désigner toutes sortes de choses. "Voulez-vous voir nos deux *affaires*?", lit-on dans le *Bourgeois gentilhomme* (acte I, sc. II).

Affaire est usité en Normandie et dans l'Anjou avec le sens de chose en général. "Ce n'est pas des affaires à dire", disent les Angevins, comme nous d'ailleurs.

L'Académie reconnaît qu'*affaire* est un terme général qui s'emploie au féminin, dans le langage familier, pour exprimer bien des choses différentes, et que l'on substitue souvent à des termes propres et particuliers. Mais les exemples que donne l'Académie ne justifient pas l'emploi d'*affaire* dans un sens aussi vague que celui que nous lui donnons.

Le mot *affaire* était masculin, anciennement. Il a été masculin pendant tout le moyen âge. "Vous avez empris le plus grant afaire et le plus perilleus que onques mais gent entrepreissent", écrivait Villehardouin au treizième siècle. Que *affaire* ait été originairement masculin, c'est tout naturel, puisque ce mot a pour étymologie à et *faire* et que les infini-

tifs pris substantivement sont généralement du genre masculin.

Au seizième siècle, *affaire* était des deux genres :

En guerre, en paix, en *affaires* urgents,
Au gré des rois et profit de leurs gens . . .

(MAROT.)

Depuis le dix-septième siècle, le mot *affaire* est féminin. Il ne faut donc jamais l'employer au masculin, même quand, dans le langage familier, on le substitue à des termes propres et particuliers qui sont masculins.

Aucun

Dérivé de *aliquis unus*, *aucun* était à l'origine un mot affirmatif, signifiant *quelque, quelqu'un, certain*. Il est employé dans ce sens jusqu'au seizième siècle et même chez des auteurs du dix-septième siècle : "Ce que d'*aucuns* mariis souffrent paisiblement", lit-on dans Molière (*École de femmes*, acte I, sc. 1) ; — "Quelques voyageurs égarés (*aucuns* disent que c'étaient des prêtres de Diane) . . .", écrivait La Fontaine, dans sa *Vie d'Ésope*. Mais vers 1640, Oudin enseigne déjà qu'il faut préférer *il y a quelques personnes* à *il y a aucunes personnes*.

Aujourd'hui, *aucun* est à peu près synonyme de nul, pas un, et se construit généralement avec la négation.

On peut cependant l'employer avec son ancien sens dans les phrases dubitatives, hypothétiques ou interrogatives. L'Académie admet: "De tous ceux qui se disaient mes amis, *aucun* m'a-t-il secouru? — Je doute qu'*aucun* de vous, qu'*aucun* d'eux le fasse." On le trouve aussi après *sans*, *sans que*, *avant de*, *avant que*. L'Académie donne l'exemple: "Être sans ressource *aucune*". On relève: "Avant que je fisse *aucune* démarche", dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 20 avril 1893. "J'étais avant qu'il formât *aucune* créature", lit-on dans l'épître de la Solennité du S. Rosaire (*Paroissien romain* publié chez Mame et fils en 1893). *Sans*, il est vrai, a un sens négatif.

Comme le mot anglais *any* a précisément le sens ancien d'*aucun*, nos docteurs ès anglicismes n'ont pas manqué, il va sans dire, de voir un anglicisme dans l'emploi archaïque d'*aucun* pour: quelque, quelqu'un. L'un d'eux a même poussé le scrupule jusqu'à dénoncer la locution *sans aucun doute*. A entendre ce

puriste timoré, c'est *sans nul doute* qu'il faudrait dire toujours. Or, *sans nul doute* est du bon français; et *sans aucun doute*, tout de même. A telles enseignes que Lafaye, dans son *Dictionnaire des synonymes* (p. 798), soutient que ces deux locutions n'ont pas exactement le même sens: "En disant *sans nul doute*, affirme-t-il, . . . vous excluez plus positivement que si vous dites *sans aucun doute* . . ." Hatzfeld et Darmesteter définissent l'adverbe *certainement* et Bescherelle, la locution *la belle demande !* par *sans aucun doute*. Dans *la Pensée et la langue* (p. 499), M. Ferdinand Brunot cite *sans aucun doute* parmi les locutions dont on se sert, au lieu de *oui*, pour reconnaître un fait, acquiescer à une proposition, etc. M. E. Legrand, dans sa *Stylistique française* (p. 272), emploie *sans aucun doute* comme synonyme de *sans contredit*. Et l'on trouve également *sans aucun doute* à la page 22 du livre *le Mot et la chose* (8^e éd.) de Francisque Sarcey, à la page 41 de la *Revue de philologie française* de 1923 sous la plume de l'excellent grammairien M. Léon Clédat, ainsi qu'à la page 152 des *Corrigeons-nous !* (1^{re} série) du P. Joseph Deharveng.

N'oublions donc pas, comme le conseille Littré, "que le sens négatif (d'*aucun*) ne lui vient que par son adjonction avec la négation *ne*; et que, si la fréquence de cette adjonction a altéré la netteté de la signification primitive, elle ne l'a pas détruite en fait, et surtout ne doit pas la faire perdre de vue."

Le diable m'empue !

Les jurons sont malheureusement fréquents dans nos conversations. Il est des gens qui ne savent affirmer sans prendre Dieu, ses saints ou le diable à témoin. Et ils le font souvent au moyen de locutions dont ils ignorent complètement le sens.

Le diable m'empue ! est de celles-là.

D'où nous vient et que signifie ce juron ?

Le diable m'empue ! est usité dans les parlers de l'Anjou, du Bas-Maine et de la Vendée. "La locution *que le diable m'empue !*, lit-on dans la *Vendée historique* de 1905, est un ancien juron qui n'a point cessé d'avoir cours dans le Bocage des environs de Mortagne. C'est une variante locale de la locution beaucoup plus connue: *Que le diable m'emporte !* En bon français ce juron vendéen

signifie: *Que le diable m'enfourche !* Dans notre patois bocaïen en effet, on donne le nom de *pue* aux dents des fourches, comme aussi à celles des fourchettes."

Pue, qui avait le sens de pointe dans l'ancien français, se dit aussi dans le Berry pour dent ou pointe de fer. *Empuer* dérive donc de *pue*, comme *enfourcher*, de *fourche*. Or, c'est l'habitude de représenter le diable une fourche à la main, et le peuple a dit: Que le diable *m'empue*, c'est-à-dire m'enfourche, si je fais ceci ou si ce que je dis n'est pas vrai !

Par affaires

Cette locution s'emploie très souvent dans nos parlers. Les cultivateurs vont au village *par affaires*. Les Montréalais ne viennent jamais à Québec *par affaires*, c'est entendu. Avant même d'avoir fait la connaissance de leur premier client, certains jeunes médecins, notaires ou avocats trouvent le moyen d'annoncer qu'ils s'absenteront *par affaires*.

Les Angevins se servent, eux aussi, de cette expression.

En bon français, il faut, paraît-il, dire: pour affaires.

Fleau, donner le fleau, flauber

Nos paysans ne font usage que du mot *fleau* pour désigner le fléau, l'instrument qui sert à battre le blé et les autres plantes céréales. De fait, ils ne connaissent guère l'appellation française *fléau*.

Dans notre langue populaire, *donner le fleau*, *envoyer le fleau* à quelqu'un se disent aussi pour : donner les étrivières à quelqu'un, le battre, l'arranger.

D'où viennent ces façons de parler ?

Le mot *fléau* vient du latin *flagellum* (fouet). Dans la langue académique, il a deux acceptions entre autres : celle d'instrument servant à battre le blé, et celle de fouet qui châtie.

Or, au seizième, au dix-septième et jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, *fléau* se prononçait *flau* et était monosyllabique.

Qui peult estre ce roy qui assomme et travaille
Les orgueilleux et fiers, les vivans de rapines,
Comme s'il fust le *fleau* de justice divine ?

(MAROT.)

Mais ce cruel honneur, ce *fleau* de nostre vie,
Sous de dures loix la retient asservie.

(RACAN.)

L'aire fait un grand bruit, et le *fleau* durement
Touchant dessus le bled, rebondit hautement.

(RONSARD.)

Voici d'autre part l'opinion de différents grammairiens, que j'emprunte à Thurot (*De la prononciation française depuis le commencement du xvi^e siècle*, I, p. 512): "*Fleau* est monosyllabique (Lanoue, 1596); prononcez le mot *fleau* comme *sceau* (Hindret, 1687); ceux qui font sonner l'*e* dans la syllabe *eau* le prononcent comme s'il était masculin, de l'*éau*, *chapeau*, *fléau*, etc., qui est une très mauvaise prononciation (De la Touche, 1696); on prononçait autrefois *fléau*, mais il y a longtemps qu'on ne fait plus sentir l'*e* (Id.); *flau*, punition, est écrit par *au*, les *flaux* dont il nous chatie (Girard, 1716); *fleau* se prononce *flô* (Anonyme, 1728)." Dans son dictionnaire de 1718, l'Académie écrivait *fleau* sans accent.

Fléau se prononce encore *flau* dans le Maine, le Berry, le Nivernais, l'Anjou, la Bourgogne, l'Orléanais, la Touraine et la Suisse romande.

Notre *fleau* est donc un archaïsme de prononciation. Et *donner le fleau*, c'est proprement donner le fouet.

Dans les parlers de la Normandie, de la Picardie, de l'Orléanais et de la Lorraine,

comme dans l'ancien français et dans notre langage populaire, *flauber*, c'est battre, rouer de coups. En quelques autres provinces, telles l'Anjou, la Bretagne, le Perche, ainsi que dans le parler populaire de France, on dit *flauper*.

Agent, agent de gare, agent de station

Nous appelons *agent de station*, *agent de gare*, ou simplement *agent*, l'employé de chemin de fer qui est chargé de diriger le service des voyageurs et la manipulation des marchandises dans une station ou dans une gare.

En France, cet employé se nomme *chef de station* ou *chef de gare*, selon le cas. Ainsi, il est incorrect de dire: M. X est *agent* pour le Pacifique. Il faut dire: M. X est *chef de station* ou *chef de gare* à l'emploi du Pacifique-Canadien.

L'expression *agent de chemin de fer* peut cependant servir à désigner certains employés d'une compagnie de chemin de fer. *Agent* signifiant, en français, personne qui a mission d'agir pour une autre, *agent de chemin de fer* a un sens plus général que *chef de gare* et *chef de station*. Si le chef de gare ou de station est un agent de chemin de fer, c'est-à-dire

l'agent d'une compagnie de chemin de fer, l'agent de chemin de fer n'est pas nécessairement chef de gare ou de station. C'est évidemment dans ce sens qu'il faut l'entendre lorsque le *Répertoire technologique des noms d'industries et de professions*, publié par le Service de la statistique générale de la France, dit (p. 452) que le chef de station "dirige le service d'une station, gare n'occupant qu'un personnel restreint, souvent un ou deux agents seulement".

Il ne serait probablement pas incorrect de dire: M. X est agent du Pacifique-Canadien à telle gare, à telle station. Mais on doit, semble-t-il, s'abstenir de dire: M. X est agent de gare, M. X est agent de station.

Faubourg

L'histoire de *faubourg* mérite d'être rappelée, ne serait-ce que pour souligner l'influence de la prononciation du peuple sur la forme classique des mots.

Dans le très ancien français, *fors-bourg*, *forsbourg* et *forbourg* servaient à désigner, dans une ville, la partie construite hors de l'enceinte. Ces mots étaient dérivés du bas latin *foris burgum*,—*foris*, qui signifie hors et

qui a donné l'ancienne préposition *fors* (usitée encore dans la locution *fors l'honneur*), et *burgum*, bourg.

Forbourg s'adoucit bientôt par la suppression de l'*r* dans le parler populaire, et l'on prononça *fôbourg*.

“Les lettrés du quinzième siècle, induits en erreur par cette prononciation, dit Chevallet (*Origine et formation de la langue française*, II, p. 181), virent dans un *fôbourg* un *bourg faux* et écrivirent *faux bourg* ou *fauxbourg*... Les érudits du seizième siècle, grands partisans de l'orthographe étymologique, renchérirent encore sur ceux du quinzième et écrivirent *faulxbourg* et *faulsbourg* (*falsus burgus*).”

C'est donc à la prononciation populaire et à une fausse étymologie que l'on doit la graphie *faubourg*.

Comme deux gouttes d'eau

Il est d'usage, lorsqu'on veut marquer la parfaite ressemblance de deux personnes, de recourir à une comparaison, d'évoquer la similitude de deux gouttes d'eau.

Mais d'ordinaire, ici comme en France, on tourne mal la comparaison. Neuf fois sur dix on dira: “Cet enfant ressemble à son frère

comme deux gouttes d'eau"; ce qui signifie littéralement: Cet enfant ressemble à son frère, comme deux gouttes d'eau ressemblent à son frère. Or, ce n'est pas du tout ce que l'on veut faire entendre.

La tournure correcte est: Cet enfant et son frère se ressemblent comme deux gouttes d'eau.

Casque, casque à palette

Ceux qui ont entendu ou lu *le Légataire universel* de Regnard ont sans doute remarqué que l'un des personnages de cette comédie emploie le mot *casque* dans une acception presque canadienne.

C'est au quatrième acte. Géronte est mort. Du moins, on le croit mort. Les gens de la maison se lamentent; le neveu Éraste plus que tous les autres ensemble, car Géronte avait promis de l'instituer son légataire universel et il n'a pas fait de testament. Au milieu de ces lamentations, on annonce l'arrivée de deux notaires. Le valet d'Éraste, Crispin, dont l'esprit est aussi fertile en fourberies que celui d'un Scapin, a une idée: jouer le rôle de testateur. Il endossera une robe de chambre du défunt, enfoncera "un grand bonnet fourré

jusque sur les oreilles", s'installera dans un fauteuil, "les volets bien fermés", et dictera aux notaires le testament que l'oncle a négligé de faire. "C'est penser à merveilles", s'écrie Lisette, pour qui Crispin est d'autant plus fort qu'il a promis de l'épouser. Lisette court donc chercher "tout l'attirail" du défunt, et Crispin procède à se déguiser :

Ne perdons pas de temps; que l'on m'habille en hâte.

Monsieur, mettez la main, s'il vous plaît, à la pâte :

La robe; dépêchons, passez-la dans mes bras.

Ah! le mauvais valet! Chaussez chacun un bas.

Çà, le mouchoir de cou. Mets-moi vite ce *casque*.

Les pantoufles. Fort bien. L'équipage est fantasmé.

Ce *casque* dont parle Crispin, c'est le "grand bonnet fourré" qu'il doit enfoncer jusque sur ses oreilles.

Casque serait-il donc français au sens de "bonnet fourré" ?

Le *casque* est proprement une coiffure militaire de cuir, de métal, qui couvre et protège la tête. Par plaisanterie, on donne quelquefois le nom de *casque à mèche* au bonnet de coton. *Casque* s'est aussi employé pour désigner certaines coiffures de femme : "Plus de coiffures élevées jusqu'aux nues, plus de casques",

a écrit quelque part M^{me} de Sévigné. Bescherelle, dans son grand dictionnaire, constate que le mot *casque* se dit, par analogie, pour n'importe quelle coiffure. Et M. Ferdinand Brunot, après avoir remarqué, dans *la Pensée et la langue* (p. 77), que la masse anonyme ou le génie de quelque créateur ne cessent d'inventer des noms imagés pour désigner les premières choses venues, ajoute que c'est ainsi qu' "un simple chapeau devient un *casque*, un *boisseau*, un *tuyau de poêle*, un *melon*, une *galette*, un *camembert*".

Faut-il en conclure que l'on puisse se servir du terme *casque* pour désigner nos coiffures d'hiver ?

Ceux qui parlent bien en France emploient la locution *bonnet de fourrure*.

Mais il semble que nous pourrions fort bien donner le nom de *casquette* à nos *casques à palette*. D'après Littré et Bescherelle, d'après l'Académie même, une *casquette* est une coiffure d'homme, faite d'étoffe ou de *peau*, et garnie ordinairement d'une visière. On ne saurait mieux décrire notre *casque à palette*, notre bonnet de fourrure à visière.

Tant seulement

Cette locution adverbiale s'emploie pour *seulement* dans notre parler populaire. Ainsi au moment de vider un verre qu'on nous a offert, nous disons couramment: "C'est *tant seulement* pour vous saluer."

Tant seulement s'est employé dans l'ancien français, et jusque pendant le dix-septième siècle. Voiture a écrit:

J'arrive de cent pieds sous terre,
Pour vous ouïr *tant seulement*;

et La Fontaine:

Il enrage
De n'avoir pas chez soi pour lui donner
Tant seulement un malheureux dîner...

Ménage blâmait cependant l'emploi de cette expression et demandait qu'on ne l'admît pas même dans la langue familière. A la fin du dix-septième siècle, Richelet la tenait pour archaïque.

Aujourd'hui, la locution *tant seulement* n'est plus usitée en France dans la langue écrite. Elle ne survit que dans le langage populaire. On la relève dans les parlers de

l'Anjou, du Bas-Maine, de la Normandie, de la Picardie et de la Saintonge.

Chez nous, on dit aussi dans le même sens :
en seulement, tant seurement, en seurement.

Avant longtemps

Avant longtemps, lit-on dans les ouvrages de nos puristes, est un anglicisme. C'est la traduction littérale de *before long*.

Avant longtemps est-il vraiment un anglicisme ?

Non, s'il faut croire ce qu'écrit M. Ferdinand Brunot dans *la Pensée et la langue* (p. 470). "Parmi les adverbes et les locutions adverbiales qui servent à marquer un futur prochain, y dit-il, citons bientôt, immédiatement, à l'instant, à la minute, avant peu, sous peu, *avant longtemps*, prochainement, tout à l'heure."

Non, si l'on peut s'autoriser de l'exemple de M. François Porché, un des maîtres de l'actuel théâtre en vers. En effet, dans *le Chevalier de Colomb*, M. Porché a employé à deux reprises la locution *avant longtemps* :

Je te promets qu'*avant longtemps*
Nous serons couchés côte à côte...

Un cœur comme le tien, profond, déjà viril,
L'amour *avant longtemps* peut le mettre en péril.

La majuscule dans les énumérations

Dans son *Guide du correcteur* (p. 57), Tassis enseigne qu'on doit "écrire avec une minuscule tout mot placé après 1°, 2°, 3°, toutes les fois que l'énumération n'est pas disposée en alinéa, et qu'il n'y a pas de phrase complète qui interrompe la série".

Exemple:

La qualité de rousse s'acquiert: 1° par droit de naissance; 2° par l'effet des préparations pharmaceutiques.

"Lorsque l'énumération est disposée en alinéa, ajoute Tassis, la majuscule est de rigueur."

Exemple:

Il y a deux catégories de jeunes filles:

- 1° Les jeunes filles qui ont un âge certain;
- 2° Les jeunes filles qui ont un certain âge.

Corvée, courvée

Dans le langage académique, le mot *corvée* n'a que trois acceptions. Au propre, il s'entend du "travail gratuit dû par le vassal à son seigneur et consistant en journées d'hom-

mes ou de bêtes de somme" (Hatzfeld et Darmesteter). En termes militaires, il se dit de "certains travaux que font tour à tour les soldats d'une compagnie" (Académie). Et au figuré, il signifie toute "besogne ingrate dont on ne peut se dispenser" (Hatzfeld et Darmesteter).

Chez nous, le mot *corvée* se prend dans un autre sens. Il sert à désigner le travail manuel que font collectivement, volontairement et gratuitement plusieurs personnes pour venir en aide à quelqu'un. Ainsi, dans nos campagnes, le levage des granges se fait généralement par *corvée*.

Même pris dans cette acception, *corvée* n'est pas un canadianisme.

D'après Martellière (*Glossaire du Vendômois*), la *corvée* est un "usage de charité et de fraternité entre les vigneronns du Vendômois. Lorsqu'un vigneron tombe malade, les confrères, sans aucune rétribution, prêtent le secours de leurs bras à celui qui est dans l'impossibilité de faire ses façons. Le travail en souffrance est fait en un seul jour par les vigneronns réunis, et cela sans qu'il y ait ni statuts, ni règlement, et surtout sans aucune ingérence administrative."

Beaucoudrey, dans *le Langage normand au début du XX^e siècle*, après avoir relevé l'expression "une corvée d'monde pour battre à la machine", explique que cette façon de parler "vient sans doute de ce que certains travaux se font par corvée volontaire où chacun s'entr'aide, à charge de réciprocité". Et il ajoute ce détail, qui montre bien une fois de plus comme nous avons gardé fidèlement les coutumes de nos pères: "A côté du service à rendre il y a aussi dans ces réunions l'attrait d'un bon repas, par lequel se termine la journée, souvent assez tard dans la nuit."

Courvée s'emploie aussi chez nous pour *corvée*, pris tant dans le sens académique que dans le sens canadien. C'est une forme ancienne qu'attestent Nicot, Borel, Roquefort, Godefroy, et qui est encore vivante dans l'Anjou et dans l'Orléanais.

Bi

Bi est usité chez nous au sens canadien de *corvée*. *Faire un bi*, de même que *faire une courvée*, c'est se réunir en nombre plus ou moins considérable pour aider un ami, un parent, un voisin, à faire ses récoltes, à cons-

truire un bâtiment, etc. En certains endroits, on donne même le nom de *bi* au repas qui se prend en commun après le travail exécuté ainsi par corvée volontaire.

Bi est-il un anglicisme, ainsi qu'on le prétend généralement ?

L'anglais *bee*, qui se prononce *bi*, a bien la même signification que notre locution *bi*; mais, nous avons eu l'occasion de le constater à plusieurs reprises, cette similitude ne constitue pas une raison péremptoire.

D'ailleurs, il est un fait indéniable, et qui doit nous rendre circonspects : l'usage de *bi* est général en notre province; on le relève même dans des lieux où les Canadiens français n'ont pas été en contact avec leurs concitoyens de langue anglaise.

Il y a plus. Les vocabulaires qu'on a dressés de l'ancienne langue française nous apprennent que *bian*, *bien*, *biain*, *biayn*, *byain*, *biein*, *bieing* et *bean* se disaient autrefois en France pour *corvée*. Ces diverses formes de *bian*, *bien* et *bean* appartenaient, il va sans dire, à la langue écrite; car les dictionnaires de l'ancien français ne sont que les inventaires des locutions et des mots employés dans les vieux écrits. S'est-on également servi de la forme *bi* dans

la langue parlée? Il serait difficile de l'établir de façon positive. Et pourtant, plusieurs faits nous autorisent à le supposer. Ainsi *binage* comme *biennage* avaient aussi le sens de *corvée*, dans l'ancienne langue. Dans le Maine, *bian* et *biannage* s'entendent du curage des rivières, parce que, sans doute, ce curage se faisait par corvée, par *bian*. Or, le mot *bian* désigne aussi, dans les parlers manceaux, le lit même d'une rivière, tandis que, dans les parlers bourguignons, dans le dialecte wallon et dans le français parlé en Suisse, *bi* se dit d'un ruisseau, d'un canal ou d'une rivière. Si *bi* et *bian* sont, en différentes régions, synonymes de rivière, n'est-il pas possible que *bian* et *bi* aient signifié l'un et l'autre *corvée*? Et n'avons-nous pas raison de nous demander si le mot *bi* est vraiment un anglicisme? s'il n'a pas été plutôt apporté de France?

Nomination comme

Quelqu'un, qui s'est improvisé puriste comme on s'établit marchand de bière au gingembre, dénonce comme un anglicisme la locution: "La nomination de X comme représentant." D'après cet apprenti puriste,

il faudrait dire: La nomination de X à la position de représentant."

Ce qui est incorrect, c'est l'expression *nommer quelqu'un comme...* Mais l'expression *la nomination de quelqu'un comme...* s'emploie en France. "L'objet d'une action, écrit M. Ferdinand Brunot dans *la Pensée et la langue* (p. 626), est fort souvent de donner à un être, à une chose, un rôle, une situation, une forme, un aspect, une qualité ou manière d'être quelconque... *Nommer quelqu'un facteur*, c'est lui confier la fonction de distribuer les lettres. Un nom peut avoir un objet de ce genre: *la nomination de Bernardin comme préfet est imminente*. La phrase équivaut à: *on va incessamment nommer Bernardin préfet.*"

De toute évidence, on pourrait dire fort bien: sa nomination de préfet est imminente.

Presqu', quelqu'

L'e de *presque* ne s'élide que dans le substantif composé *presqu'île*.

C'est donc une faute d'écrire, par exemple: Ils sont arrivés *presqu'en* même temps ;—Cet habit est *presqu'usé* ;—Le feu a *presqu'en*tièrement détruit la ville.

Quant à l'e de *quelque*, il s'élide seulement devant *un, une*: *quelqu'un, quelqu'une*.

Il faut donc écrire sans élision: *quelque autre, quelque affaire, quelque instruit, quelque habile, quelque endroit, etc.*

Brosser, prendre une brosse, être en brosse

Dans la langue académique, *prendre un coup, prendre un verre, boire un coup, boire un verre*, c'est boire un verre de vin; et *boire pris absolument*, c'est boire à l'excès, ou bien être adonné à l'ivrognerie.

Chez nous, *avoir un coup* signifie, comme en Normandie: être légèrement ivre. *Prendre un coup, prendre un verre*, c'est boire un verre de vin ou d'autre boisson, et aussi boire avec excès ou avoir l'habitude de s'enivrer. Ainsi, non seulement nous invitons un ami à *prendre un verre*, mais nous disons de quelqu'un qui est ivre: "Il a *pris un verre*", ou: "Il a *pris un coup*"; et de celui qui a l'habitude de boire: "Il *prend un verre*", ou: "Il *prend un coup*". Comme *boire* en français, *prendre un verre* et *prendre un coup* s'emploient absolument dans nos parlers, et nous donnons à ces locutions les deux sens du français *boire*.

Mais comment expliquer l'usage, courant chez nous, de *brosse* pour: cuite, culotte? de *prendre une brosse* pour: boire avec excès? de *brosser* pour: boire avec excès, ou être adonné à l'ivrognerie? et d'*être en brosse* pour: être ivre?

On trouve bien, dans les parlers de l'Anjou, l'adjectif *brossonné* avec le sens d'ivre; mais il est difficile de rattacher *brosse* et *brosser* à cette locution angevine. *Brossonné*, dans l'Anjou, signifie au propre : couvert de *brossons*, c'est-à-dire de papules, de boutons sur la peau; et s'il se prend au figuré pour ivre, c'est sans doute parce que les ivrognes ont généralement le visage bourgeonné.

Dans l'ancien français, *broisse* et *breusse* étaient usités pour désigner une coupe, une tasse, un vase. *Broce* ou *brosse* se disaient-ils avec le même sens? C'est très probable, car au témoignage des dictionnaires de l'ancienne langue, *broce* s'employait pour tétin, ainsi que pour broche dans l'acception de cheville servant à boucher le trou d'un tonneau percé; et *broceron*, comme *broisseron*, était en usage pour signifier: petit vase.

En tout cas, *breusse* est fréquent dans Rabelais avec le sens de coupe, tasse et vase.

“Lors flacons d’aller, jambons de trotter, gobelets de voler, breusses de tinter”, lit-on dans *Pantagruel*. Or Le Duchat, dans son lexique de Rabelais, donne comme angevin le mot *breusse* mis pour tasse ou coupe. Verrier et Onillon, il est vrai, n’ont pas dans leur *Glossaire des parlers et des patois de l’Anjou* relevé cette acception de *breusse* ; mais ils nous apprennent que ce mot s’emploie chez eux concurremment avec *brosse*, au sens d’ustensile servant à nettoyer les vêtements et les meubles. Chez les Angevins, *prendre une breusse* et *prendre une brosse* (à nettoyer), c’est tout un ; et chez Rabelais, *prendre une breusse*, c’était, comme dans le parler angevin du temps, prendre une tasse ou une coupe de vin, ou, comme on dit aujourd’hui, prendre un verre, prend un coup.

Dans le Poitou, *train* (contraction de *terrain*, qui avait le même sens dans l’ancien français) est usité pour tasse en terre ; et *être en train*, expression d’ailleurs admise dans le français populaire, “se dit d’une personne qui a vidé à plusieurs reprises le *train* plein de vin, et qui devient très gaie”. Or notre locution *être en brosse* ne s’est pas formée autrement. *Être en brosse*, c’est avoir vidé à plusieurs re-

prises la *brosse* ou, comme écrivait Rabelais, la *breusse*.

Il faut ajouter, pour compléter ces notes, qu'en rouchi, dans le patois qui est parlé dans le nord de la France et principalement dans le Hainaut, *brossieux* s'emploie pour débauché, et *brossier*, pour: se livrer à la débauche. Or, *brossieux* et *brossier* sont, de toute évidence, des doublets de *brosseux* et de *brosser*, et il serait oiseux de rappeler que l'ivrognerie et la débauche des mœurs ont beaucoup d'affinité. En fait, l'ivrognerie, l'excès dans le boire, c'est de la débauche tout court.

Pareil comme

Certain critique de nos parlers a décrété que l'expression *pareil comme* est une traduction de l'anglais *such as*, et par conséquent un anglicisme.

Il ne faut pas se fier à ce puriste.

Pareil comme est tout bonnement du français populaire. "Au sujet de l'expression de l'idée d'égalité, dit M. Bauche dans *le Langage populaire* (p. 95), il faut remarquer que le mot *pareil* n'est pas suivi, (dans le langage populaire) comme en français, de la préposition *à*. Mais on dit: *pareil que* et

pareil comme. Ex. : . . . On m'a fait une robe *pareille comme* la sienne."

Pareil comme s'emploie aussi dans l'Anjou, le Berry et le Nivernais. "Il est *pareil comme* lui", disent les Angevins; "Son habillement est *pareil comme* celui de sa sœur", disent les Berrichons.

La locution *pareil comme* n'est pas du bon français. Il faut dire: *pareil à*.

Élision de l'e dans que

L'e du mot *que* s'élide toutes les fois que ce mot se trouve placé devant une voyelle ou une *h* muette. Exemples: Cet homme est plus honoré *qu'honorable*; — Pendant *qu'Antoine* joue, Pierre travaille; — Quoi *qu'il* dise, il ment; — Il pense te venger alors *qu'il* trahit.

Mais il n'en est de même des conjonctions *lorsque*, *quoique* et *puisque*. L'e de ces conjonctions ne s'élide que devant *il*, *ils*, *elle*, *elles*, *on*, *un*, *une*. Il faut donc écrire: *lorsque* en parlant; — *quoique* éclairé; — *puisque* en ce jour, etc.

Aussi comme, autant comme

Dans nos parlers populaires, pour exprimer le comparatif d'égalité, nous employons cou-

ramment *comme*, au lieu de *que*, après les adverbes *aussi*, *autant*, *si* et *tant*. Exemples: Avec un nez aussi long *comme* elle a;—Elle a autant d'enfants *comme* toi;—Elle n'est pas si belle *comme* on le dit;—Il n'y a rien qui lui fait tant plaisir *comme* faire des discours.

Ces tours sont-ils des anglicismes, ainsi qu'on l'a écrit?

Aucunement.

“Pendant tout le seizième siècle, atteste M. Ferdinand Brunot, dans son *Histoire de la langue française* (III, p. 610), *comme* est au moins aussi fréquent que *que* dans les comparaisons.” Et *comme* est resté en usage jusque dans la dernière moitié du dix-septième siècle. Il serait facile de donner de nombreux exemples de l'emploi de *comme* pour *que*; en voici quelques-uns: “*Autant* vault l'homme *comme* il s'estime” (Rabelais);—“Si nous voyions *autant* du monde *comme* nous n'en voyons pas” (Montaigne);—“Je vous promets que j'ai *autant* d'envie *comme* vous de ce mariage” (Amyot);—“Berger *aussi* parfait *comme* il est malheureux” (Racan);—“Il n'est rien de si beau *comme* Caliste est belle” (Malherbe);—“Qui n'est pas si grand la moitié *comme* on le démontre par signes” (Marot);—*Aussi* bon

citoyen *comme* parfait amant" (Corneille); — "Une *si* grande affaire *comme* celle-là" (Voiture); — "Ce n'est pas *tant* la nature contraire des propositions qui fait cela *comme* l'éloignement et la trop grande distance du premier pronom" (Vaugelas); — "Je voudrais être *aussi* jolie *comme* il est bien sûr que je suis à vous" (Sévigné); — "Une femme *si* belle, *si* sage, *si* bien faite *comme* elle est" (Molière); — "*Autant* malins à présent *comme* ils étoient bons dans leur origine" (Bossuet); — "*Autant* l'hiver *comme* l'été" (Racine); — "Rien n'avilit *tant* notre caractère dans le monde *comme* la facilité à nous y montrer" (Massillon).

Ainsi qu'on peut le voir, l'emploi de *comme* après *aussi*, *autant*, *si* et *tant* est d'origine bien française.

On le retrouve encore dans les parlers de l'Anjou, de la Normandie, de la Picardie, de la Saintonge, du Bas-Maine, de l'Orléanais, du Nivernais, du Berry et, de façon générale, dans le langage populaire en France.

Littre dit que cette construction n'est plus en usage, "du moins dans le style ordinaire; car, en vers et dans le style élevé, elle serait

acceptable et ne paraîtrait pas surannée". De même, le grammairien Ragon écrit que "ce tour pourrait encore servir en poésie".

Pour des anglicismes, ce serait leur faire trop d'honneur !

Chartier, charquier

Le cocher et le charretier ont ceci de commun, qu'ils conduisent l'un et l'autre des voitures traînées par des chevaux. Mais il ne faut pas les confondre. Le cocher mène les carrosses, les voitures qui servent au transport des personnes; tandis que le charretier conduit les chariots, les charrettes, les voitures destinées à véhiculer les marchandises et les produits de toutes sortes.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Les charretiers ont d'abord été des conducteurs de voitures de luxe. On en trouve la preuve dans ce passage de *Paris et les Parisiens au XVI^e siècle* de M. Alfred Franklin (p. 50) : "La voiture de luxe au moyen âge fut le char, autrement dit la charrette, enjolivée, peinte et couverte. Le compte rendu de l'entrée faite par Anne de Bretagne en 1504 se sert du mot chariot, et ses conducteurs sont appelés *charretiers*. Le char branlant ou suspendu ap-

paraît au début du seizième siècle et le coche ou carrosse sous François I^{er}. Le *charretier* devient alors *cocher*."

La destinée de *cocher* fut plus heureuse que celle de *charretier*. Les coches disparurent, mais les conducteurs des voitures de luxe continuèrent à s'appeler *cocher*.

Charretier, au sens de *cocher*, est cependant resté chez nous sous la forme *chartier*, qui était la graphie admise au seizième siècle, et même jusque dans la troisième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, en 1740. Qu'on relise la fable de La Fontaine intitulée *le Chartier embourbé*. Or, les gens du peuple ont coutume, chez nous comme en France, de confondre *ti* avec *ki* ou *qui*. Et de même que certains paysans de Molière disent *hérichier*, *quarquié*, *amiquié* et *quienne* pour *héritier*, *quartier*, *amitié* et *tienne*, nos gens, comme les paysans des environs de Paris, prononcent *charquier* au lieu de *chartier*.

Goûter

On goûte fort bien une soupe, du vin ou du tabac. On peut ne pas goûter l'abstinence, le *mah jongg*, les prêches ou mes "Zigzags". Il n'est pas défendu de goûter ou de ne pas

goûter un orateur, un conférencier, un écrivain, un peintre, un musicien, un chanteur ou un acteur. Mais il n'est pas permis de dire que la soupe *goûte* le brûlé, le sel ou le poivre.

En Belgique comme au Canada, *goûter* s'emploie couramment avec cette acception. Mais c'est là un usage fautif. En français académique, *goûter* n'a pas l'acception de sentir, avoir goût de, avoir un goût de. D'ailleurs, comme le fait justement observer un écrivain belge (M. G.-O. D'Harvé, *Parlons bien!* (p. 25), le verbe *goûter* ne peut avoir pour sujet qu'un être doué du sens du goût. Il faut donc dire: La soupe a un goût de brûlé; — On sent trop le sel ou le poivre dans ce mets; — Quel goût cela a-t-il?; et non: La soupe *goûte* le brûlé; — On *goûte* trop le sel ou le poivre dans ce mets; — Qu'est-ce que ça *goûte*?

Élision de l'e dans entre

L'e s'élide dans *entre* lorsque ce mot s'unit avec un substantif ou un verbe commençant par une voyelle pour former un substantif ou un verbe composé. Exemples: Entr'acte, entr'ouverture, s'entr'aider, s'entr'instruire.

Dans tous les autres cas, il n'y a pas élision. Il est donc incorrect d'écrire, comme on le fait souvent: *entr'eux*, *entr'elles*, *entr'autres*.

Faire du train, faire le train

Dans la langue académique, cette locution signifie: se réjouir avec bruit. Mais elle n'y a pas comme dans nos parlers le sens de: faire du train, faire du tapage, chercher noise, susciter une querelle, non plus que celui de: faire le ménage dans la maison, soigner les animaux à l'étable.

Faire le train se dit dans l'Anjou pour: faire du tapage, et dans la Normandie pour: gronder, s'agiter, s'emporter, faire beaucoup de bruit pour peu de chose. Nous avons conservé l'acception angevine et l'acception normande de *faire le train*, et c'est pourquoi nous disons à un enfant tapageur: "Vas-tu finir de *faire le train*!", et à un chicaneur: "Si tu es venu ici pour *faire le train*, tu peux t'en aller."

Mais d'où nous vient l'expression *faire le train*, au sens de faire le ménage dans la maison ou de soigner les animaux à l'étable?

On peut proposer trois réponses à cette question: il y a là extension du sens français de *train*; *faire le train* est une corruption de: faire l'étrain; ou bien, cette locution est un archaïsme.

C'est une extension du sens français. *Train*, on le sait, est usité en français pour: ensemble des services d'une maison. Ainsi on peut fort bien dire: "Ces gens ont un grand train de maison; ils ont un train luxueux; ils mènent grand train." Et cela signifie qu'ils ont beaucoup de domestiques, qu'ils ont équipages, grandes réceptions, etc. Dans le Berry, *entrain* est en usage pour: occupations du ménage; et Jaubert, dans son *Glossaire du Centre*, émet l'avis qu'*entrain*, "c'est le français *train* étendu à cette acception" berri-chonne. En est-il de même chez nous pour *train*? *Train*, qui signifie: personnel des domestiques, aurait-il pris le sens de: ensemble des travaux domestiques? Après tout, ce ne serait là qu'une façon assez commune de parler, une trope, comme l'appellent les traités de rhétorique. Nos gens diraient *faire le train*, comme on dit *lire Molière*, et cela équivaldrait à faire des travaux de domestiques, tout comme *lire Molière* s'entend de lire les œuvres de Molière.

Faire le train peut être aussi une corruption de : faire l'étrain. *Étrain* est un vieux mot qui signifiait paille, fourrage et litière, et qui, au témoignage du *Larousse illustré*, s'emploie encore pour "litière que l'on étend sous les pieds des bestiaux". *Étrain* s'emploie dans nombre de provinces au sens de *paille* et de *litière*. Dans la Lorraine, comme dans l'ancien français, *train* se dit aussi pour paille, litière, chaume. N'aurait-on pas commencé par dire *faire l'étrain* ou *faire le train* pour *faire la litière* dans les étables, et n'aurait-on pas ensuite employé *faire le train* pour faire le ménage dans les maisons ? D'ailleurs, *étrain* et le vieux français *estrain* dérivent de *stramen*, qui, en bas latin, a désigné ce que nous appelons aujourd'hui une paillasse.

Enfin, *train* semble avoir été en usage dans l'ancien français aux sens d'occupations, travaux manuels. Dans ses notes historiques, Littré cite ce passage de La Boétie, écrivain du seizième siècle : "Celuy qui feroit le train de dehors." Or, Littré traduit les mots "le train de dehors" par "les occupations des champs, etc." Nos gens n'emploient pas "faire le train" en parlant des travaux des champs. Mais si la Boétie a écrit "faire le

train de dehors", c'est évidemment qu'on pouvait dire: faire le train *de dedans*. Ne serait-ce pas là l'origine de notre locution *faire le train* au sens de: faire le ménage dans les maisons, soigner les animaux?

Cour criminelle

S'il fallait ajouter foi à certains critiques, on ne pourrait pas appeler *cours criminelles* les cours qui jugent les crimes. Pourquoi? Parce que, d'abord, ce qualificatif *criminelles* serait de nature à déconsidérer les magistrats qui président les tribunaux; parce que, de plus, l'expression *cours criminelles* serait une traduction platement littérale de *criminal courts*.

Criminel ne signifie pas seulement: coupable d'un crime. "Criminel, lit-on dans le *Dictionnaire de l'Académie*, se dit aussi de la législation qui concerne les crimes, et de tout ce qui regarde la procédure qu'on fait contre les personnes accusées de crimes." Et l'Académie, qui connaît le bel usage, donne les exemples suivants: "Code criminel, législation criminelle, juge criminel, tribunal criminel..."

On voudrait nous faire substituer *cours d'assises* à *cours criminelles*. Sans doute aucun, on peut fort bien dire cours d'assises. Mais sait-on comment l'Académie définit cette locution ? "On nomme actuellement, en France, *cours d'assises* les cours criminelles, les tribunaux criminels."

Voici d'autre part deux arguments supplémentaires, que me fournit un avocat à la cour de cassation de Paris, co-rédacteur en chef de la *Revue du Notariat* de France :

"La section de la cour de cassation chargée de juger les questions de droit pénal et de procédure pénale s'appelle *chambre criminelle*.

"Les tribunaux chargés, dans certaines colonies, de juger tous les crimes et, en Algérie, les crimes commis par les indigènes portent le nom de *cour criminelle*. *Cour criminelle* est donc le terme générique employé pour désigner le tribunal compétent pour connaître des crimes et de leurs conséquences civiles; la cour d'assises n'est qu'une variété de cour criminelle."

Anniversel

Vous avez maintes fois entendu parler de *service anniversaire*, et vous avez sans doute pen-

sé qu'il s'agissait tout simplement d'une faute de prononciation.

L'adjectif *anniversel* était usité dans la vieille langue française pour anniversaire. "Survint le jour *anniversel* auquel la lignie Fabiene avoit accoustumé sacrifier au mont Quirinal", lit-on dans un texte cité par Godefroy.

Au quatorzième siècle, *anniversel* s'employait même substantivement. Ainsi on disait: A mon *anniversel*, pour: A mon anniversaire.

Argumenter

Dans l'ancienne langue, *argumenter* s'employait activement pour: établir avec évidence, justifier par des arguments.

Aujourd'hui *argumenter* n'est usité que neutralement. Il est incorrect de dire: "Il a mal *argumenté* sa cause." Disons tout simplement: "Il a mal plaidé sa cause."

M'as dire comme on dit

Nos gens, du moins dans leurs discours, n'aiment pas à prendre leur bien où ils le trouvent. Ils sont même très scrupuleux sur ce point. Ainsi, ils citeront rarement un dic-

ton, un proverbe, sans l'annoncer par la locution *M'as dire comme on dit*.

Cette locution équivaut à: Je vas dire comme on dit, ou plutôt: Je m'en vas dire comme on dit.

On ne la trouve pas dans les dictionnaires; mais, vraisemblablement, elle s'emploie en France dans le langage familier, ou au moins dans le parler populaire. En tout cas, on la relève dans un conte en patois angevin: "Ben oui, les gars, je voué ben, qu'i leur dit; s'ment *j'vas dire comme on dit* par chez nous, j'sé comme la bonne femme de Moneurlais, je n'y voué quasiment point de loin, mais j'y voué ben de près."

Je vas se disait fort bien autrefois. Au dix-septième siècle, à la cour, on ne pouvait souffrir *je vais*, qui passait pour provincial ou populaire. D'après le *Dictionnaire de l'Académie*, dernière édition, "l'expression *je vas*, pour: je vais, ne s'emploie que rarement, et dans le langage familier."

S'en aller, suivi d'un verbe à l'infinitif, signifie, comme *aller*, être sur le point de, se disposer à. Cette forme était usuelle dans la langue du dix-septième siècle. On la trouve chez la plupart des écrivains du grand

siècle: “Je *m’en vas* fermer ma lettre” (Malherbe); — “Madame *s’en va* revenir” (Molière); — “Avec la liberté, Rome *s’en va* renaître” (Corneille); — “Je *m’en vas* bien vous convaincre” (Pascal); — “Un de ses fils *s’en va* mourir” (Sévigné); — “Ton orgueil *s’en va* te coûter cher” (La Fontaine); — “Bientôt *s’en va* frapper à son neuvième lustre” (Boileau); — “Je *m’en vas* t’étonner” (Racine). M. Ferdinand Brunot fait remarquer que “cette forme est aujourd’hui restreinte à la première personne de l’indicatif présent”. Bescherelle écrit qu’il vaut mieux dire: Je vais faire, etc., que: Je m’en vais faire, etc. Et l’Académie n’enregistre pas l’emploi de *s’en aller* pour *aller*.

D’autre part, la suppression du pronom personnel sujet était très fréquente dans l’ancienne langue: “Si vous diray comment je fuz surpris” (Marot); — “Luy semble bien qu’il est quelque grand orateur en français” (Rabelais); —

Quand vous serez bien vieille...

Direz, chantant mes vers, et vous esmerveillant,
Ronsard me celebroit du temps que j’estois belle.

(RONSARD.)

Il est donc naturel que, dans le parler populaire, qui reste toujours archaïque, on supprime le pronom personnel dans une locution comme "Je m'en vas dire". Mais le peuple aime aussi les raccourcis, les contractions. "M'en vas dire" était lourd, d'une prononciation difficile, et on a réduit cette locution à "M'as dire", qui est plus vif, plus sonore. C'est sans doute ainsi que s'est formé *M'as dire comme on dit*. En effet, n'entend-on pas quelquefois : *J'm'as dire comme on dit* ?

Être d'opinion que

On dit fort bien : être de l'opinion de quelqu'un. Tous les lexicographes, y compris l'Académie, enregistrent cette locution. Mais parle-t-on incorrectement, commet-on un anglicisme, lorsqu'on fait usage de l'expression *être d'opinion que* ?

Cette tournure s'employait en France au seizième siècle. On la trouve, par exemple, dans *la Défense et Illustration de la langue française* de Joachim Du Bellay : "Je suis d'opinion que les procureurs et avocats usent des termes propres à leur profession, sans rien innover" ; — "*Je suis d'opinion que vous vous retireriez au bagage avecques les pages et laquais...*"

Être d'opinion que s'emploie encore en France dans la langue du droit. Évidemment, ce n'est pas une recommandation, puisque le vocabulaire juridique, en France comme chez nous, est nécessairement archaïque.

La locution *être d'opinion que* est-elle tombée en désuétude dans la langue commune ?

L'annotateur de Joachim Du Bellay (édition des classiques Garnier) la tient pour périmée, puisqu'il écrit au sujet de "*Je suis d'opinion que* : "On dit aujourd'hui : *Mon opinion est que* ou *je suis d'avis que*."

Et pourtant, on lit dans le dictionnaire de Littré, sous l'article *Juger*, la remarque suivante : "Dans le sens de *être d'opinion*, de sentiment *que*, juger régit l'indicatif quand la phrase est affirmative, et le subjonctif quand elle est négative ou interrogative"; et dans les *Récréations grammaticales et littéraires* de Paul Stapfer, un puriste de France : "Je viens de dire : sans aucun sujet où il se rapporte, et non : auquel il se rapporte, parce que *je suis d'opinion* aussi, avec Vaugelas, qu'il convient d'user discrètement de ce gracieux archaïsme..."

Nos puristes, eux, dénoncent *être d'opinion* que comme un horrible anglicisme. Autre pays, autre purisme !

Cru

Dans la langue académique, *cru* n'est pas usité en parlant du temps. Il ne faut donc pas dire: "Le temps est *cru*"; mais bien: Le temps est froid et humide.

D'où vient l'acception canadienne de *cru* ?
De France, c'est incontestable.

En effet, ne trouve-t-on pas dans les *Chroniques* de Froissart: "Pour chou que il faisoit si *crut* temps et si plouvieux." Godefroy, qui cite ce texte, le place sous *crut*, pris au sens de dur, pénible. Mais il semble bien que ce "crut temps" était un temps humide et froid, humide pour le moins.

D'ailleurs, *cru* a le sens d'humide en Savoie, de mouillé dans les parlers breton et rouchi, de découvert et froid dans l'Anjou, et de froid et humide dans les patois namurois et lorrain.

Il va sans dire que, par extension, *crudité* se dit également chez nous, en parlant du temps froid et humide.

Attisée

Pour chasser la *crudité*, il n'y a rien comme une bonne *attisée*.

Attisée n'est pas au *Dictionnaire de l'Académie*; ni *flambée* d'ailleurs, bien qu'on trouve cette locution dans la plupart des dictionnaires de la langue française.

Attisée est normand. D'après Robin, c'est un bon feu produit par une certaine quantité de bois qu'on ne renouvelle pas. D'après Moisy, c'est une flambée, c'est-à-dire un feu clair de menu bois. D'après Joret, Decorde et Delboulle, c'est la quantité de bois que l'on met au feu. Bescherelle reproduit la définition de Delboulle, avec l'exemple: "Il fait froid, mettez-nous une *attisée*."

Attisée se dit aussi en Picardie, où il signifie, suivant Corblet: grand feu où l'on met beaucoup de bois.

A noter qu'*attise* se dit en français du bois que le brasseur met dans le fourneau, sous la chaudière, pour allumer le feu.

Le terme *attisée* mérite d'être conservé. Il nous est indispensable, il est bien formé, et il s'emploie ici depuis longtemps, puisque le P. Potier l'a relevé chez nous dès 1745. "Trois

attisées, a-t-il noté, suffisent pour chauffer le four, i. e. suffit d'y mettre trois fois du bois."

Amener des preuves

Cette locution s'emploie couramment au palais, et on en fait un assez fréquent usage dans la langue commune même.

Est-elle un anglicisme, comme on l'a prétendu ?

Il est possible que l'anglais *to bring proofs* ait contribué à maintenir chez nous l'emploi d'*amener des preuves*. Mais le verbe *amener* avait dans l'ancien français, et jusqu'au seizième siècle, le sens de: produire, alléguer, avancer, donner. Ainsi, Calvin écrivait: "Nous *amenerons* ici un exemple pour..."; et Henri Estienne, dans *la Precellence du langage françois*: "Je veux *amener* un exemple de ce que j'ay dict." Dans ces deux textes du seizième siècle *amener* signifie évidemment citer, donner. Or, le voici maintenant employé avec le sens d'avancer, alléguer, produire: "La court des Barons de Gastinois et le roy trouverent les presumptions si fortes qu'ils jugèrent y avoir lieu de bataille, quelques excuses que la comtesse *amenast* au con-

traire'', peut-on lire dans les *Antiquités gauloises* de Fauchet. ''Et me semble qu'il n'en faudra point *amener* de grandes preuves'', écrivait d'autre part Lanoue. Ce dernier texte, qui est, lui aussi, du seizième siècle et que Littré cite dans son dictionnaire, à l'historique du mot *Amener*, semble concluant: la locution *amener des preuves* est un archaïsme, plutôt qu'un anglicisme, mais un archaïsme dont il faut se garder.

Pesant

Qui de nous n'a connu les horreurs du *pesant*?

Comme la fortune, le *pesant* vient pendant le sommeil; mais plus sûrement.

Voulez-vous une bonne prescription? Avant de vous mettre au lit, mangez abondamment de quelque mets indigeste: cinq ou six pointes de *tourquière* ou une bolée de *guertons*, par exemple. A moins d'avoir un estomac d'autruche, vous ne raterez pas votre affaire. A peine endormis, il vous semblera qu'un poids énorme est placé sur votre poitrine, qu'un fantôme hideux vous poursuit, ou que vous êtes suspendus au-dessus d'un précipice affreux: ce sera le *pesant* ou, comme on dit à l'Académie française, le cauchemar.

Pesant vient incontestablement de peser, à cause du poids qui fatigue pendant le sommeil, qui donne un sentiment de suffocation.

Pesant n'est pas un canadianisme. C'est un archaïsme. Ce mot était employé substantivement, dans l'ancienne langue, avec le sens de poids, de pesanteur. Il se disait aussi pour cauchemar, ainsi que l'atteste le *Dictionnaire du vieux langage françois*, de Lacombe.

D'après Godefroy, Cotgrave et Oudin, *pesant* aurait eu la même signification.

Arguer

En français, *arguer* n'a que deux acceptions. Employé activement, il signifie: reprendre, contredire, accuser; mais, dit le *Dictionnaire de l'Académie*, "il est vieux en ce sens, et n'est plus guère usité que dans cette phrase de pratique: Arguer un acte de faux". Employé neutralement, il se dit pour: tirer une conséquence d'un fait, d'un principe. Exemple: Vous arguez mal à propos de ce fait.

Chez nous, *arguer* est usité en outre au sens de plaider, d'argumenter: *Arguer* une cause, *arguer* contre une proposition. Or, l'anglais

to argue a la même signification. Est-ce à dire que notre locution *arguer* soit un anglicisme ?

Pas nécessairement. En effet, dans l'ancien français, *arguer* s'employait pour défendre, soutenir, argumenter, démontrer, établir par des preuves.

Clément Marot a écrit :

Sans *arguer* le pro ne le contra,
A vostre avis, qu'est elle devenue ?

Cossin

Nos gens, en certaines parties de la province, appellent *cossin* le coussin d'un collier, ainsi que le morceau de feutre qui se place sous la sellette ou dans le collier.

C'est là un archaïsme de prononciation.

L'usage, en effet, a longtemps hésité entre *o* et *ou* devant la tonique. C'est ainsi qu'on a prononcé *gosier* et *gousier*, *fossé* et *foussé*, *brossailles* et *broussailles*.

Richelet, dans le dictionnaire qu'il a publié en 1680, enregistre *cossin*. Il ajoute cependant cette note : "La plupart des doreurs sur cuivre disent *cossin*... mais ceux qui parlent mieux disent *coussin*, et c'est comme il faut dire."

Élision ou virgule

Lorsque le premier mot d'une proposition ou d'une phrase incidente qui demande à être placée entre deux virgules, commence par une voyelle et se trouve placé après la conjonction *que*, faut-il élider l'*e* de *que* ou maintenir la première virgule ?

“On doit, dit Tassis dans son *Traité pratique de la ponctuation* (p. 34), maintenir la seconde virgule d'une proposition lorsque la première a disparu par suite de l'élision. Ex. : On sait *qu'*après avoir pris sa course dans les montagnes de la Souabe, le Danube devient navigable, malgré la rapidité de son cours, dès son entrée en Bavière.”

D'où l'on peut inférer que la première virgule peut se supprimer. Il serait d'ailleurs facile d'en fournir d'autres exemples. En voici deux, que j'emprunte, le premier, à la préface du *Dictionnaire de l'Académie*, le second à M. Anatole France : “... considérant... *qu'en* faisant eux-mêmes les exemples, les rédacteurs du dictionnaire...”; — “Il voulait faire entendre *qu'étonné* par l'imputation la plus imprévue, il avait, dans sa stupeur,

répété les paroles étranges qu'on lui prêtait faussement. . . .”

Mais doit-on supprimer la première virgule? Il semble que non. En tout cas, voici des phrases où, au lieu de faire l'élision, on a maintenu la virgule: “Vous me direz *que*, au moment de son suicide, il est revenu de tout” (Jules Lemaître); — “... c'est-à-dire *que*, en émouvant ces passions. . .” (Racine); — “C'est un fait *que*, au dix-septième siècle, le succès religieux éclipsa celui de Bossuet lui-même” (Longhaye); — “Concluons dès maintenant *que*, à parler en général, l'image qu'il nous donne. . .” (Longhaye).

Il semble donc que l'on puisse, à son gré, supprimer ou ne pas supprimer la première virgule.

Clair d'étoiles

Dans une des notes qu'il a fait paraître au *Canada français* sous la rubrique *Quelques-unes de nos façons de parler*, M. le juge Rivard a dit ce qu'est un *clair d'étoiles* canadien. Ce serait déflorer sa gracieuse définition que de la résumer. Je la transcris donc telle qu'il l'a donnée:

“Par une belle nuit d’hiver, nous allions, au grand trot du cheval, à travers la campagne. Les champs aplanis par la dernière bordée, le chemin dont les *balises* marquaient seules les détours et les *rencontres*, les arbres, les maisons, toutes les choses étaient baignées d’une lueur très douce. Pas de lune; et pourtant, une lumière pâle et diffuse, dont la source paraissait être partout et les rayons nulle part, était répandue dans l’air; on eût dit une émanation du blanc tapis de la neige. Pas de lune; mais, au ciel sans nuage, une innombrable poussière d’or. Nous avions, pour nous montrer la route, les bois, les habitations,

Cette obscure clarté qui tombe des étoiles.

“Le brave homme qui me conduisait, et qui n’avait pourtant pas lu Corneille, voulant amorcer une conversation, commença:

“ — Il fait un beau *clair d’étoiles*, Monsieur . . . ”

Et M. le juge Rivard de remarquer:

“Eh! pourquoi pas *clair d’étoiles*?

“C’est aussi français que “clair de lune”, et, chez nous, plus vrai que “lueur des étoiles”.

A cause de la neige, dont les mille facettes saisissent et reflètent le moindre rayon, il y a vraiment dans nos nuits étoilées d'hiver plus qu'une lueur: il y a de la clarté."

Et après avoir lu ce propos délicieux de M. le juge Rivard, nous nous sentions plus contents encore de notre *clair d'étoiles*, de cette locution heureuse qui semble être tombée de la bouche de nos paysans comme un vers sublime jaillit de l'âme d'un grand poète.

Mais *clair d'étoiles* est-il bien né chez nous? N'est-il pas plutôt français?

Clair s'employait autrefois au sens de clarté, sens qu'il a conservé dans l'expression *clair de lune*.

Ainsi qu'au *clair* d'une chandelle
Le gay papillon voletant
Va grillant le bout de son aile,

écrivait le poète Desportes au seizième siècle. Et l'antique chanson *Au clair de la lune*, dit-on, se chantait originairement: *Au clair de la lume*, c'est-à-dire: Au *clair* d'un lumignon; car *lume*, dérivé directement du latin *lumen*, désignait jadis tout appareil d'éclairage.

On assure que l'expression *clair d'étoiles* ne s'entend jamais en France.

Et pourtant, Victor Hugo n'a pas dédaigné de s'en servir. "Le soir de mon arrivée, lit-on dans *le Rhin* (xviii), après avoir admiré jusqu'à la nuit ce réjouissant jardin, l'escalier en lave s'offrit à moi, et il me prit fantaisie de monter, par un beau *clair d'étoiles*, jusqu'aux ruines de l'église gothique..."

Et tout dernièrement encore, *la Revue du Jeune Français* (numéro du 15 mars 1924) publiait un conte de M. René Bazin, où se trouve cette phrase: "Il faisait un faible *clair d'étoiles*."

Mais, dira-t-on, M. René Bazin a séjourné au Canada; il a lu les écrits de M. le juge Rivard; et il nous a sans doute emprunté notre locution.

Et Victor Hugo?

Victor Hugo est un grand poète, et qui savait sa langue autant que personne. C'est pourquoi je n'hésite pas à dire: Conservons notre locution *clair d'étoiles*. Elle est simple, elle est limpide, elle est poétique même; bref, c'est une des perles les plus fines de nos parlers.

Monter sur le banc

Un censeur de nos parlers tient cette expression pour entachée d'anglicisme; et il

ajoute: "Au lieu de dire qu'à l'ouverture de la séance le juge prend son siège, on le fait *monter sur le banc*. Voyons, est-ce traiter un juge d'une manière convenable? Y a-t-il une ombre de bon sens à ce qu'on fasse monter sur un banc celui qui est chargé de représenter la justice...?"

N'en déplaise à ce censeur sourcilleux, *monter sur* ne signifie pas nécessairement prendre place debout sur; et il n'est pas plus contraire aux convenances de faire monter un juge sur un siège que de faire monter un roi sur le trône, qui est le siège des rois. D'ailleurs, le mot français *tribunal* désigne le siège du juge, du magistrat, et l'on dit très bien en France: monter sur son tribunal; c'est du moins ce qu'assure le *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld et Darmesteter.

Mais peut-on employer *banc* pour désigner le siège d'un juge? D'après le *Dictionnaire de l'ancien françois* de La Curne, *banc*, *banz*, *baunc* et *baunch* se disaient autrefois du siège des officiers de justice et, par métaphore, des officiers de justice eux-mêmes. C'est ainsi qu'on appelle encore *banc des avocats* la banquette où siègent les avocats dans les tribu-

naux; que le banc des présidents à mortiers dans les anciens parlements portait le nom de *grand banc*; et que Britton, en 1292, parlait de "brefs pledables par devant nos justices du banc de Westmouster". Au témoignage de l'*Oxford Dictionary*, à qui nous avons emprunté ce texte de Britton, l'anglais *bench*, au sens de siège de juge, n'est qu'une traduction de l'ancien français *baunc*. Et il en serait de même de *bank*, ainsi que de *banc*, qui est encore usité au palais dans la vieille locution *sittings in banc*.

En somme, *monter sur le banc*, pour monter sur le tribunal, n'est pas un anglicisme. Mais il semble bien que ce soit un archaïsme. En tout cas, il y a longtemps que les bancs ont fait place aux fauteuils capitonnés, et la Justice ne sommeille pas plus.

Quant à l'expression *monter sur le banc*, au sens de devenir juge, — expression qui a tant d'analogie avec la locution *monter sur le trône*, au sens de devenir roi, — nous n'avons pu nous assurer qu'elle s'emploie en France. D'après Littré et Bescherelle, on dit là-bas: monter aux tribunaux, comme on dit aussi: monter au trône.

Identifier, identification

“*Identifier*, a-t-on dit, signifie en français: rendre identique, comprendre deux choses sous une même idée, et c’est un anglicisme de donner à ce mot le sens d’établir, constater l’identité de.”

Les dictionnaires, il est vrai, n’enregistrent pas cette dernière acception. Mais la langue n’est pas toute dans les dictionnaires. *Identifier, identification* s’emploient en France avec la signification que nous leur donnons couramment. Ainsi, Imbrecq, dans son *Code du Chauffeur*, reproduit une circulaire du ministre des travaux publics qui contient les mots “utiles pour *identifier* les conducteurs d’automobiles”. Il emploie lui-même les expressions “*identifier* le propriétaire du véhicule”, “*identifier* les papiers”, “*identification* de voiture”. De même, on trouve dans l’ouvrage de Saintelette sur la *Responsabilité des propriétaires et conducteurs d’automobiles en cas d’accidents*, les locutions suivantes: “*identification* de la personne responsable”, “la personne se trouve *identifiée*”, “pour *identifier* l’auteur de l’accident”.

Il semble donc que les mots *identifier* et *identification* peuvent s'employer comme équivalents de l'anglais *to identify* et *identification*, au moins dans la langue administrative et dans celle du palais.

Identifier est aussi usité dans la langue commune. Ainsi, on le trouve dans une notice littéraire publiée dans le *Larousse Mensuel* de 1914, p. 92: "M^{me} Lafargue avait commencé par dire qu'elle tenait les bijoux d'un oncle. Les diamants *identifiés*, il lui fallu changer de style." On le relève de même dans l'*Histoire illustrée de la littérature française*, de M. Gustave Lanson, au bas d'une gravure reproduite au volume II, page 55: "Cette scène, vraisemblablement tirée du théâtre contemporain de l'artiste, n'a pas été *identifiée*."

Éventer

Voici venir — oh ! à pas bien lents — les beaux jours du printemps. Les *châssis doubles* vont bientôt faire place aux persiennes et, dans les villages, les commères vont pouvoir *éventer* tout à leur aise, sans être vues. Quelle douceur d'*éventer* entre deux lames de per-

sienne, pour apprendre ce qui se passe ou se dit dans le voisinage !

Éventer est une occupation très ancienne. On *éventait* déjà au temps de Froissart. Mais alors, *éventer*, c'était se rafraîchir. C'est plus tard qu'*éventer* a pris le sens de mettre le nez au vent pour découvrir quelque chose.

Tantost par l'huis, ou par la fente
D'une fenestre l'on *esvente*
Pour cognoistre cecy, cela,
Et sçavoir qui passe par là,

lit-on dans les *Escoliers*, une comédie de François Perrin datant de 1589.

D'après les dictionnaires d'aujourd'hui, *éventer*, employé neutralement, n'a que trois sens. En termes de marine, il signifie manœuvrer de façon que toutes les voiles portent. En termes de manège, il se dit du cheval qui lève trop le nez. Enfin, il se prend pour flairer. "Il (le loup) s'arrête sur la lisière, écrit Buffon, *évente* de tous cotés, et reçoit ainsi les émanations des corps morts ou vivants que le vent lui apporte de loin."

La curiosité aurait-elle donc déserté la France ?

Plaider coupable, plaider non coupable

Nos puristes ont fait une mauvaise réputation à ces deux locutions. A tel point que la plupart de nos grammaires les dénoncent comme des anglicismes et que le parlement du Canada — il faut louer ce beau zèle — s'est mis en frais, il y a quelques années, pour les chasser du Code criminel.

Ces locutions sont-elles des anglicismes ?

Le français, il ne faut pas l'oublier dans l'étude d'une pareille question, a été pendant assez longtemps la langue officielle de l'Angleterre, et lorsqu'il a cédé la place à l'anglais, il a laissé sur celui-ci une si vive empreinte qu'au témoignage de Pollock et Maitland (*History of the English Law*, 2^e éd., II, p. 80), "il serait à peine exagéré de dire qu'encore aujourd'hui presque tous les mots anglais ayant un sens juridique défini sont en quelque façon des termes français".

Si *guilty* est un mot d'origine anglo-saxonne, il n'est pas douteux que *to plead* vient de l'ancien français *pleder*. Et il y a lieu de se demander si les locutions *plaider coupable* et *plaider non coupable* ne sont pas plus ancien-

nes que les locutions *to plead guilty* et *to plead not guilty*.

De fait, elles le sont. Les auteurs de l'*Oxford Dictionary*, à l'article *Plead*, nous en apportent la preuve. Ils citent ces textes, les plus anciens qu'ils aient relevés : "Et quant à les biens . . . il *pleda de rien coupable*"; — "In the Court of th'Eschequer . . . the said Thomas . . . to the said Bille and Action aunswered and *pleted not gylty*". Or, le *Year Book* auquel ils ont emprunté "*pleda de rien coupable*", date de 1344, tandis que les *Rolls of Parliament* où ils ont trouvé "*pleted not gylty*" ne remontent qu'à 1454.

Cette forme *plaider de rien coupable*, que les Normands d'Angleterre avaient sans doute apportée de France, semble inusitée aujourd'hui. Mais il n'en est pas ainsi de la forme équivalente *plaider non coupable*, ni de *plaider coupable*. Ces façons de dire se trouvent dans presque tous les ouvrages français qui traitent des institutions judiciaires de l'Angleterre, elles sont même usitées dans des écrits purement littéraires. Voici quelques textes, où je les souligne : "L'accusé n'est plus menacé, comme autrefois, de la peine forte et dure, mais il est mis en demeure de déclarer s'il

avoue ou s'il n'avoue pas le fait, en d'autres termes, s'il *plaide coupable ou non coupable*" (Glasson, *Du droit et des institutions politiques, civiles et judiciaires de l'Angleterre*, VI, p. 782); — "Les accusés qui *plaident non coupable* sont renvoyés devant le petit jury" (Franqueville, *Institutions politiques, judiciaires et administratives de l'Angleterre*, p. 210); — "Eh bien voilà : nous *plaidons coupables*, froidement coupables, mais nous alléguons pour notre défense ceci" (P. et V. Margueritte, *Interm. des chercheurs et des curieux*, 1905, I, p. 451); — "Mot radieux qui, devant le tribunal de l'histoire, permettrait de *plaider non coupable*, et d'obtenir un verdict d'acquiescement" (Du Bled, *Orateurs et tribuns*, p. 207); — "Permettez-moi cependant, Messieurs, si peu innocent que je semble, de *plaider résolument non coupable*" (Richepin, *Questions actuelles*, C, p. 258); — "Je *plaide coupable*... Je *plaide plus coupable* encore" (Faguet, *Annales*, 12 janv. 1913); — "Augier y représente les catholiques sous un aspect particulièrement odieux, et sa colère l'emporte si loin qu'il s'oublie à des personnalités outrageantes. Il s'en défendit et à la fois *plaida*

coupable” (Gaillard de Champris, *Émile Augèr et la comédie sociale*, 2^e éd., p. 459); — “...et même pour Cinq-Mars, tu *plaides* nettement *coupable*” (Barthou, *Annales*, 18 déc. 1921, p. 593); — “Les bureaux de M. Bérard *plaident non coupable*” (Lariol, *Correspondant*, 20 janv. 1923, p. 352); — “Ah! que M. Jonnart eût bien fait de se taire! Et quel étrange diplomate! Tout de suite, il avoue! Il *plaide coupable*” (Latzarus, (*Rev. hebdomadaire*), 28 avril 1923, p. 482); — “Je ne *plaide pas coupable*” (Hermant, *Xavier*, p. 170); — “Voici mon erreur. J’ai attribué à Pierre Goemaere une phrase incorrecte d’un auteur français. Volontiers je *plaide coupable* (Le P. Deharveng, *Corrigeons-nous!*, 2^e série, p. 39).

Dans le cas de Richepin, il s’agit d’un texte qui a été lu sous la coupole de l’Institut, en pleine séance de l’Académie française.

Ce qui prouve une fois de plus qu’il ne faut jurer de rien avec la science de nos puristes.

Plaider coupable ou coupables

Dans les locutions *plaider coupable et plaider non coupable*, faut-il écrire *coupables*, avec une

s, si le sujet de *plaider* est pluriel ? En d'autres termes, *coupable* est-il adjectif ou substantif ?

Il semble bien que, dans l'ancienne forme *plaider de rien coupable*, le mot *coupable* était adjectif, puisque *de rien* avait, dans le vieux français, le sens de : en rien, nullement. De même, dans le texte de P. et V. Margueritte : "Nous plaidons coupables, froidement coupables...", et dans celui de Faguet : "Je plaide plus coupable encore." Les adverbes *froidement* et *plus* se rapportent évidemment à *coupable*, qui ne peut, en conséquence, être substantif.

D'autre part, si, par exemple, à *dire vrai* peut s'employer pour : à dire le vrai, à dire la vérité, *plaider coupable* ne serait-il pas mis pour plaider la culpabilité, et *plaider non coupable*, pour plaider la non-culpabilité ? L'Académie n'enregistre-t-elle pas : plaider le faux ? Littré n'admet-il pas : plaider l'alibi ? M^e Henri Robert (*Les Annales*, 17 juin 1923) n'emploie-t-il pas : plaider l'innocence ? et M. Alexandre Millerand (*Revue des Deux Mondes*, 15 janv. 1923, p. 472) : plaider la non-culpabilité ?

Mais c'est là une question fort délicate, et sur laquelle les écrivains ne semblent pas d'accord.

Plaider les circonstances atténuantes

Autre locution que nos puristes dénoncent.

“Où, écrivait l'un d'eux, a-t-on pris... *plaider* des circonstances atténuantes pour invoquer... ? Il n'y a que nous, les Canadiens du pays, qui puissions comprendre ce mauvais anglais-là.”

Plaider les circonstances atténuantes du mauvais anglais ! Évidemment, puisque c'est du bon français.

Ouvrons le dictionnaire de Littré, à l'article *Circonstance*. Voici ce qu'on y lit : “En termes de droit, circonstances aggravantes, circonstances du crime ou du délit qui aggravent la peine; circonstances atténuantes celles qui diminuent la peine. L'avocat s'est borné à *plaider* les circonstances atténuantes, c'est-à-dire il a avoué le crime ou le délit, et il a fait valoir les circonstances qui l'atténuaient. Dans le langage ordinaire, ce qui aggrave ou atténue un fait reprochable.”

Voilà ce que Littré écrivait en 1863.

Et la locution *plaider les circonstances atténuantes* ne semble pas tombée en désuétude depuis. Nous la retrouvons, par exemple,

sous la plume de M. Paul Bourget, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} octobre 1919.

Balier, baliure

Comme dans nos parlers, *balier* et *baliures* s'emploient pour balayer et balayures dans l'Anjou, l'Auvergne, le Berry, la Champagne, le Maine, la Lorraine, le Nivernais, l'Orléanais la Picardie, la Saintonge et la Touraine.

Ce sont des archaïsmes.

En effet, jusque dans le dix-huitième siècle, on a écrit et prononcé *balier*, *balieur* et *baliures* plus souvent que *balayer*, *balayeur* et *balayures*. "Le plus grand usage, écrivait le grammairien Alemand en 1688, est pour *balier* qui est plus court, plus net et plus commode." Richelet et le Trévoux disent que *balier* et *balaier* sont bons tous deux, mais que *balier* est plus en usage parce qu'il est plus doux à l'oreille. Le *Dictionnaire de Trévoux* est du dix-huitième siècle. Cependant, en 1672, Boileau remplaçait par *balayer* le mot *balier* qu'il avait employé dans le vers :

D'une robe à longs plis *balier* le barreau.

"Encore aujourd'hui à Paris le peuple prononce *balier*", remarque le *Dictionnaire géné-*

ral de la langue française de Hatzfeld et Darmesteter. Toutefois, depuis 1694 on n'écrit plus que *balayer* et *balayure* dans la langue littéraire.

Balai, balette

Au sens académique, le balai est ce faisceau de menues tiges, etc., adapté à un manche et dont on se sert pour enlever la poussière.

Dans le Berry et le Nivernais, où l'on fait des balais avec du genêt, on dit: Un champ de *balai*, pour: un champ de genêt, un champ où le genêt abonde.

Chez nous, où l'on emploie des rameaux de cèdre pour faire des balais, quand on dit: "Il y a du *balai* en masse dans mon clos", cela signifie: il y a beaucoup de cèdre dans mon champ. L'analogie est frappante. D'ailleurs, cette façon de parler a sa source dans le vieux fonds français. En effet, dans l'ancienne langue, *balai* avait non seulement le sens de genêt, branche de genêt, mais aussi celui de rameau en général.

Notons qu'en certains endroits de notre province, *balai* se prononce *balette*.

On dit aussi *ballette* pour balai, en Touraine.

Mais *ballette* y est féminin; tandis qu'il est masculin chez nous.

Aller au balai, envoyer au balai

Dans nos parlers, *aller au balai*, *envoyer au balai*, signifient au propre: aller cueillir des rameaux de cèdre, envoyer cueillir des rameaux de cèdre.

Mais ces locutions ont un sens figuré. *Aller au balai*, c'est aussi aller au diable, à tous les diables, aux cinq cents diables, débarrasser quelqu'un de sa présence; et *envoyer au balai*, c'est envoyer au diable, se débarrasser de quelqu'un, ne pas s'en occuper.

En France, les parlers angevins et l'argot se servent de la locution *donner du balai à quelqu'un* et le patois lorrain, du verbe *balieu* pour: chasser quelqu'un, le mettre à la porte. Évidemment, *donner du balai* ne procède pas de la même idée qu'*envoyer au balai*. *Donner du balai* semble un raccourci de donner des coups de balai; c'est la mise à exécution de la menace, qu'on entend aussi chez nous: "Si je prends le balai..." A moins que *donner du balai* ne s'emploie par analogie avec *donner un verre*, etc...

Ballant

Ballant, en français, signifie: léger balancement, balancement qu'on imprime à un objet avant de le lancer; et spécialement, en termes de marine: cordage qui n'est pas tendu.

Dans nos parlers, ce mot a une autre acception assez voisine de son sens français. Il se prend pour: défaut d'équilibre stable, tendance à se balancer, à osciller. Ainsi, un madrier est *en ballant*, quand il n'est pas en équilibre stable; de même, un échafaudage a du *ballant*, lorsqu'il a tendance à osciller.

Balan a le même sens dans l'Anjou. Et dans le Berry et le Nivernais, *avoir du balan*, *prendre du balan*, c'est osciller, se mettre en mouvement, perdre l'équilibre, en parlant d'objets inanimés, d'une poutre par exemple.

Bâiller aux corneilles

De celui qui perd son temps à regarder en l'air, nous disons qu'il *bâille aux corneilles*. Or c'est là une façon de parler incorrecte. Il faut dire: bayer aux corneilles. Et *bayer* se prononce *bè-yer*.

Cette confusion de *bâiller* avec *bayer* s'explique facilement: ces mots dérivent l'un et l'autre du latin populaire *batare*, être béant. D'ailleurs, elle n'est pas particulière à nos parlers. On la retrouve dans les patois du Berry et du Nivernais, ainsi que dans le français, tant ancien que classique. Rabelais disait: "*Baisler* aux mouches", pour muser. Et La Fontaine, dans une de ses fables, a écrit:

C'est l'image de ceux qui *bâillent* aux chimères.

Ingénieur

En français, le nom d'ingénieur ne peut servir à désigner que les personnes dont la profession est de concevoir, de tracer et de diriger des travaux d'art à l'aide de l'application des sciences mathématiques ou physicochimiques.

Évidemment, les ingénieurs portent différents noms suivant les travaux spéciaux auxquels ils s'adonnent. Ainsi, il y a l'ingénieur électricien, qui s'occupe spécialement d'électricité; l'ingénieur en hydraulique, l'hydraulicien ou l'hydrauliste, qui s'occupe spécialement d'hydraulique; l'ingénieur chimiste, qui s'occupe spécialement de chimie; l'ingénieur des mines, qui s'occupe spécialement de l'ex-

exploitation des mines ou qui se livre surtout à l'étude de l'état géologique ou minéralogique du pays; l'ingénieur hygiéniste, qui s'occupe spécialement d'hygiène publique; l'ingénieur-forestier, qui s'occupe spécialement de l'exploitation des bois; l'ingénieur mécanicien, qui s'occupe spécialement d'inventer, de dessiner ou de faire exécuter des machines; l'ingénieur économiste, que les Américains appellent *efficiency engineer* et qui s'occupe spécialement de faire donner à l'exploitation qu'il dirige son maximum de rendement.

Mais c'est se servir d'un terme impropre que de désigner sous le nom d'*ingénieur* l'artisan qui construit une machine ou l'ouvrier qui est chargé de la conduire. En France, cet artisan et cet ouvrier sont des mécaniciens; et quand on veut les distinguer l'un de l'autre, on désigne le premier sous le nom de mécanicien-constructeur et le second sous le nom de mécanicien-conducteur. Celui qui travaille à la construction ou à la réparation des machines doit donc s'appeler mécanicien, ouvrier mécanicien, ou mécanicien-constructeur, et non pas *ingénieur*, ni *ingénieur-mécanicien*. De même, celui qui conduit des locomotives doit s'appeler mécanicien ou mécanicien de

locomotives, et non pas *ingénieur*, ni *ingénieur de locomotives*; celui qui conduit les machines sur un vaisseau doit s'appeler mécanicien, mécanicien en chef ou aide-mécanicien (de marine), et non pas *ingénieur*, *ingénieur en chef* ou *assistant-ingénieur*; celui qui conduit les machines fixes ou placées à demeure doit s'appeler mécanicien ou mécanicien de machines fixes, et non pas *ingénieur*, ni *ingénieur stationnaire*; et celui qui conduit une locomobile doit s'appeler mécanicien, conducteur ou mécanicien-conducteur, et non pas *ingénieur*.

Le mot machiniste sert aussi, en France, à désigner celui qui construit ou conduit des machines; mais, comme d'après certains lexicographes, ce mot tendrait à disparaître, il semble préférable d'employer le terme mécanicien dans tous les cas où, chez nous, on se sert à tort du terme *ingénieur*.

C'est le règne

De nos jours, les enfants veulent en remonter à leurs parents: *c'est le règne* ! L'ignorant réclame le même salaire que le lettré: *c'est le règne* encore ! Et chacun aspire à gagner un million en un tour de main: *c'est le règne* toujours !

C'est le règne ! Cela signifie : c'est l'opinion en cours, ce sont les habitudes en cours.

Cette expression nous paraît venir de l'Orléanais. Nous la relevons dans un glossaire du pays blaisois, avec cet exemple bien caractéristique : "Un curé se plaint à ses paroissiens de ce que son église n'est guère fréquentée. — Quoique vous v'lez, monsieur le curé, répond l'un d'eux, *c'est le règne !*"

La locution *c'est le règne* se rapproche beaucoup du français littéraire. En effet, *règne* se dit fort bien, dans la langue académique, des choses qui ont de l'autorité, de l'influence, ou qui sont en vogue, en crédit. "Nous arrivons au *règne* de la vérité", disait Bossuet. Fléchier parle d'"un roi dont la vie fut le *règne* de la religion". "Descartes a commencé à inaugurer le *règne* des opinions", écrivait Janet. Et le poète Ponsard :

On ne saurait flétrir avec trop de rigueur
Le *règne* du calcul dans les choses du cœur.

C'est le règne semble une forme elliptique de : c'est le règne de la mode, de l'opinion, etc.

Voir jour de, voir le jour de

Il y a quelque temps, à l'issue d'un procès criminel, le président du jury faisait au tribu-

nal le rapport qui suit: "Nous ne *voyons pas le jour de* nous mettre d'accord."

Que faut-il penser de cette façon de parler ?

Au dix-septième siècle, *jour* signifiait figurément: moyen, facilité, moyen d'arriver. "Je *vois jour* à le servir", enregistrait le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694. "Si Onuphre ne *voit pas jour* à les en frustrer à fond, il leur en ôte du moins une bonne partie", écrivait La Bruyère. Et Molière faisait dire à un de ses personnages:

Mais que puis-je, après tout ? Je *vois* fort peu de *jour*
A tourner cette affaire au gré de votre amour.

Dans la langue du seizième et du dix-septième siècle, la préposition *à* s'employait couramment devant un infinitif dans des cas où l'usage actuel exige *de*. C'est ainsi qu'on a dit: voir jour à, voir de jour à, suivis d'un infinitif. Vraisemblablement, nous avons modernisé cette forme ancienne, en substituant *de* à la préposition *à*. Mais *voir jour de*, *voir le jour de* ne sont admis par aucun lexicographe. Et il semble qu'on puisse dire encore: voir jour à.

Être en ballant

Je l'ai déjà noté, *être en ballant* s'emploie chez nous, en parlant d'objets inanimés, pour:

avoir tendance à osciller, à se balancer, n'être pas en équilibre stable.

Cette locution se dit aussi, en parlant des personnes, pour : hésiter, être en balance, être en suspens, être perplexe, être indécis. Ainsi, l'on est souvent *en ballant* si l'on ira à tel endroit ; les députés sont quelquefois *en ballant* de savoir s'ils voteront pour ou contre un projet de loi ; il arrive même aux jeunes filles d'être *en ballant* entre deux amoureux ou plus.

Être en ballant n'appartient pas à la langue littéraire. On relève cependant l'emploi de cette expression dans les parlers de l'Anjou, de la Bourgogne, de la Lorraine, du Midi, du Nivernais, de l'Orléanais, de la Saintonge, de la Savoie et de la Suisse romande.

Grosserie, grosseur

Dans l'ancien dialecte normand, *grosserie* se disait pour épicerie. "Pour... toute *grosserie* et mercerie, VIII d.", édictait le *Coutumier de la vicomté de l'Eaue de Rouen*. C'est de ce mot *grosserie* qu'est sorti l'anglais *grocery*, qui s'est d'ailleurs orthographié *grossery*.

De même, *grossier* signifiait épicier, en vieux normand. Dans les *Vaux de Vire*, Jean Le Houx écrivait :

Je ne voy si volontiers
Les boutiques des *grossiers*
Comme j'ayme en chaque rue
Les bouchons des taverniers.

Puisque les suffixes *ier* et *eur* servent l'un et l'autre à former des noms de professions, on a probablement dit *grosseur* et *grossier*, comme on disait *plombeur* et *plombier*. En tout cas, on a écrit *grossour* en Angleterre. L'*Oxford Dictionary* cite ce texte normand de 1321: "Que ne soient *grossours* de vin ne taverners." Il va sans dire que l'anglais *grocer*, qui s'est aussi écrit *grosser*, vient du normand *grossier*, sinon de *grosneur*.

Nos locutions *grosserie* et *grosneur* sont-elles des anglicismes? Nos pères ne les auraient-ils pas plutôt apportées directement de Normandie?

En tout cas, il est remarquable que les Acadiens de la Louisiane se servent comme nous des termes *grosserie* et *grosneur*, pour désigner les épiceries et les épiciers.

Baptême

Le mot de *baptême* sert à désigner, dans la langue littéraire, celui des sept sacrements de

l'Église par lequel on est fait chrétien et, dans le langage vulgaire, les cérémonies et les fêtes qui accompagnent ce sacrement.

Chez nous, *baptême* se dit aussi du groupe des personnes qui vont assister, qui assistent ou qui viennent d'assister aux cérémonies du baptême. Dans nos villages, dès que la cloche de l'église annonce la naissance d'un enfant, on ne manque pas d'accourir aux fenêtres pour voir passer le *baptême*. Le *baptême* se compose généralement du père, du parrain et de la marraine de l'enfant, ainsi que de la matrone qui tient cet enfant sur les fonts et que l'on appelle improprement la *porteuse*, la *boboche*.

Baptême a la même acception spéciale dans le Berry, le Nivernais et la Normandie.

Fricot, fricoter

Fricot, lisons-nous au dictionnaire de l'Académie, "se dit populairement pour ragoût, viande fricassée, et en général pour toute sorte de mets".

Chez nous, *fricot* a le sens de festin, de repas extraordinaire entre parents et amis. Il est synonyme de *c'naque*. Des *fricots*, autrefois il s'en donnait dans presque toutes les familles

entre le jour de l'an et le carême. Aujourd'hui, on n'en fait que dans les grandes occasions: lorsque, par exemple, un des enfants se marie, est ordonné prêtre, etc.

Bescherelle enregistre *fricot* avec l'acception de "régal, bon repas", mais l'exemple qu'il donne ("Il y aura du fricot") semble indiquer qu'il ne s'agit pas là de notre *fricot*. Dans la Normandie, la Picardie, le Berry, le Nivernais, le Lyonnais, le Forez et la Provence, *fricot* a, comme chez nous le sens de festin.

Fricoter s'emploie aussi, dans nos parlers, pour: festoyer, préparer des mets. Nos pères aimaient à *fricoter*, à festoyer; et nos mères ne dédaignaient pas de *fricoter*, de cuisiner.

Fricoter, au sens de cuisiner, appartient à la langue populaire, en France.

Banqueter

En français, *banqueter* ne s'emploie qu'intransitivement. Il signifie: faire bonne chère, fréquenter les banquets, ou simplement prendre part à un banquet, à un repas somptueux.

De ce que le verbe anglais *to banquet* s'emploie transitivement avec le sens de festoyer

quelqu'un, banqueter en son honneur, faut-il conclure que nous commettons un anglicisme lorsque nous disons, par exemple: "On a banqueté M. Untel hier soir" ?

Il serait peu sage de le faire.

Nos parlers fourmillent d'archaïsmes, de vieux mots du seizième et du dix-septième siècle. Or, précisément, *banqueter* était usité transitivement au seizième siècle au sens de régaler quelqu'un, lui donner un grand festin. "Je ne plains point ce que m'a cousté à les *bancqueter*", écrivait Rabelais.

Beurrée, beurrette

Dans la langue académique, la *beurrée* est une tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre. C'est la tartine de beurre.

Chez nous, comme dans l'Anjou d'ailleurs, *beurrée* a perdu son sens étymologique de tartine de beurre, pour prendre celui de tartine tout court. Et c'est ainsi que nos gens, comme les Angevins, disent: *beurrée* de confitures, *beurrée* de graisse, *beurrée* de mélasse, *beurrée* de sirop, *beurrée* de crème sucrée, et même *beurrée* de beurre.

D'après Bescherelle et Littré, la *beurrette* serait, dans la Limagne, un aliment préparé

avec de la crème et qui rappellerait le fromage à la crème. Dans nos parlers, *beurrette* s'emploie pour tartine, comme *beurrée*. Mais ce n'est pas là un diminutif; la *beurrette* est aussi grande que la *beurrée*. Et elle est aussi bonne. J'en appelle au souvenir de tout fils de paysan, y a-t-il rien d'aussi délicieux qu'une *beurrette de crème sucrée*, si ce n'est... une *beurrée de crème sucrée*?

Beurrer, graisser

D'après l'Académie, *beurrer* c'est étendre du beurre sur du pain, et *graisser*, c'est frotter, oindre de graisse, de quelque chose d'onctueux. On beurre une tartine; on graisse des bottes, les roues d'une charrette, les pieds d'un cheval.

Dans nos parlers, *beurrer* et *graisser* s'emploient l'un et l'autre pour: étendre, faire adhérer une matière molle quelconque. Comme les Angevins, nos gens *beurrent* de l'onguent sur une plaie; ils *beurrent* ou *graissent* leur pain avec du sirop, de la mélasse, de la crème, du beurre; ils *graissent* même leurs *beurrées* avec des confitures.

Graisser une beurrée avec des confitures, quelle alliance de mots ! Mais la chose n'en est pas moins délectable.

Arlérose, alérose

“J’ai vu naître un mot”, écrivait Remy de Gourmont dans son *Esthétique de la langue française* (p. 104); “c’est voir naître une fleur. Ce mot ne sortira peut-être jamais d’un cercle étroit, mais il existe: c’est *lirlie*... J’entendais donc, à la campagne, appeler des pommes de terre roses hâtives, des *lirlies* roses: on ne put me donner aucune autre explication, et le mot m’étant inutile, je l’oubliai. Dix ans après, en feuilletant un catalogue de grainetier, je fus frappé par le nom d’*early rose* donné à une pomme de terre, et je compris les syllabes du jardinier... Voilà un bon exemple et un mot agréable formé par l’heureuse ignorance d’un jardinier. C’est ainsi qu’il faut que la langue dévore tous les mots étrangers qui lui sont nécessaires, qu’elle les rende méconnaissables... Ce *lirlie* peut servir de type des mots étrangers qui entrent dans une langue à la fois par la parole et par l’écriture, Dans ce cas, il ne faut jamais hésiter à sacrifier l’orthographe au son. Le jardinier eût écrit *lirlie*; un autre aurait pu sentir la présence de l’article et adopter *irlie*;

les deux mots seraient excellents, et *early* est très mauvais.”

Nos gens, eux aussi, ont francisé *early rose*. Ils disent *arlérose* ou *alérose*. Et ces néologismes, j'en suis sûr, auraient enchanté Remy de Gourmont.

Le mot anglais *early*, chacun le sait, se prononce *eurlé*. La locution *early rose* étant entrée dans nos parlers par la parole, on a dit d'abord *eurlérose*. Mais nos gens, comme ceux de plusieurs provinces de France, emploient tantôt *ar* et tantôt *eur* pour le préfixe *re*; par analogie sans doute, *eurlérose* s'est transformé en *arlérose*. De plus, le peuple a une certaine tendance à ne pas prononcer l'*r* quand elle est suivie d'une consonne. Ne dit-on pas *âbre* pour arbre, *pace que* pour parce que, *mécredi* pour mercredi, *Chales* pour Charles, tu *pales* pour tu parles? Et c'est ainsi, j'imagine, qu'*arlérose* est devenu *alérose*, en certains endroits de notre province.

Alérose présente un phénomène de nationalisation tout naturel. Dans les parlers de l'Anjou, où les mots *early rose* sont entrés par l'écriture, ne donne-t-on pas le nom d'*alyrose* à la pomme de terre dite *early rose*?

Noms à particule

Chez les Français, la particule dite nobiliaire est *de*, et les noms à particules sont les noms de famille qui s'écrivent précédés de la préposition *de*, tels que: de Musset, de Lévis, de Salaberry, d'Argenson, du Bled, des Esarts.

La particule doit-elle toujours accompagner ces noms? Sinon, dans quels cas doit-elle les accompagner? et quand faut-il la retrancher?

Voici les règles que donnent à ce sujet Littré au mot *Nobiliaire*, Francis Wey dans ses *Remarques sur la langue française* (I, p. 381), Paul Stapfer dans ses *Récréations grammaticales et littéraires* (p. 219), ainsi que certains collaborateurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*.

La particule doit accompagner le nom, quand il est précédé d'un prénom ou d'un titre quelconque. Exemples: Alfred de Musset est né en 1810; — Le marquis de Lévis vint au Canada en 1756; — M. de Salaberry battit les Américains en 1812.

Mais quand le nom propre ne suit aucun prénom et n'est précédé d'aucun titre, il faut retrancher la particule. Exemples: Musset est né en 1810; — Lévis vint au Canada en 1756; — Salaberry battit les Américains en 1812.

Il y a cependant exception pour les noms commençant par une voyelle ou par une *H* muette, ainsi que pour ceux qui sont monosyllabiques ou se prononcent comme s'ils l'étaient. Ces noms doivent toujours être accompagnés de la particule. Exemples: Les d'Argenson; — Les ouvrages de d'Héricault; — L'histoire de de Thou; — La femme de de Cazes.

Il en est de même des noms précédés des contractions *du* ou *des*. Elles sont censées faire partie intégrante de ces noms. Ainsi, on doit dire: Il y a deux jours que du Méril est mort; — Je lis un volume de des Essarts.

Ces règles ne sont pas toujours suivies.

Le P. Deharveng, dans la deuxième série de ses *Corrigeons-nous!* (pp. 56-61), rapporte que Joseph de Maistre tenait comme contraire à la grammaire d'écrire: "Enfin de Maistre a paru", ce qui n'empêchait pas Vic-

tor Hugo de dire dans *les Chansons des rues et des bois*:

Un roi, c'est un homme équestre,
Personnage à numéro
En marge duquel *de* Maistre
Écrit: Roi. Lisez: bourreau.

Il rappelle que Sainte-Beuve, bien qu'il ait reproché à Delécluze d'écrire *de* Lamartine, *de* Salvandy, dit lui-même *de* Vigny en ses *Causeries du lundi* (XI, pp. 479, 522, 526): que Jules Lemaître et M. Charles Maurras emploient Aumale, tout court; que Sorel écrit: Un Orléans et non pas un *d'*Orléans; que le vicomte d'Haussonville signe ses préfaces: Haussonville; et que Littré, contrairement à la règle qu'il pose, écrit bel et bien: *de* Ségur, au lieu de: Ségur, tout court.

Barbot

Ce mot a chez nous trois acceptions distinctes, au moins.

Il désigne d'abord une espèce de scarabée, d'insecte coléoptère, que nos gens appellent communément *gros barbot* ou *barbot noir*.

Cette appellation de *barbot* nous vient évidemment de l'Anjou, de l'Aunis, du Berry ou

de la Saintonge, puisque l'on donne le nom de *barbot*, en Anjou, à un "gros insecte coléoptère", à un "dytique qui vit dans le crottin, les boues, les eaux de mares"; dans l'Aunis, à un "scarabée noir-bleuâtre"; dans le Berry, "à toute espèce de petits scarabées"; et en Saintonge, à "tout insecte, mais surtout de la famille des scarabées".

Dans l'ancien français, *barbot* prenait aussi le sens d'insecte en général. "Si c'est au printemps, ou esté, écrivait Fouilloux, les lievres ne se gisent pas au fort a cause des fourmis et autres *barbots* . . ."

Il désigne aussi une espèce d'insecte orthoptère, qui ronge les provisions de bouche, et dont le nom est cancrelat ou blatte. Le *barbot de cuisine* serait donc la blatte de cuisine.

Dans l'Aunis, le Berry, le Nivernais, et le Poitou, la blatte porte aussi le nom de *barbot*.

Il ne faut pas confondre le *barbot* avec la *coquerelle*, qui est une blatte, mais une blatte germanique.

Enfin, il y a le *barbot* qu'on laisse tomber sur le papier.

En français, il faut dire: goutte ou tache d'encre, pâté sur l'écriture.

Ajoutons, si cela peut nous consoler, que les gens de l'Anjou, du Berry, du Nivernais et de l'Orléanais font aussi des *barbots* en écrivant.

Banc de neige

En français, *banc* a bien le sens de masse formant une couche horizontale: un banc de sable, un banc de glace. Il se dit aussi absolument d'un amoncellement de sable: le grand banc de Terre-Neuve.

La locution *banc de neige*, qui s'emploie chez nous pour désigner un amas de neige formé par le vent, semble aussi légitime que banc de sable et banc de glace. Elle est d'ailleurs usitée en Picardie.

Bascule

La *bascule* est chez nous un jeu d'enfant ou d'adolescent, mais un jeu qui ressemble fort à une sorte de supplice.

Que ceux qui n'ont jamais eu la *bascule* jugent de la brutalité de ce jeu par la définition que voici. *Donner la bascule* à quelqu'un, c'est le saisir par les bras et par les jambes, et le balancer de façon qu'il aille se heurter à plusieurs reprises le derrière contre un mur, une colonne, un pieu, un arbre, etc.

Chez les écoliers et les collégiens, la *bascule* se donne à l'occasion d'un anniversaire de naissance. S'agit-il de punir celui qui s'est permis de vieillir ? La chose n'est pas in vraisemblable, car on lui frappe le postérieur contre un mur, etc., autant de fois qu'il a d'années accomplies.

Rabelais, dans son *Pantagruel* parle de la *bacule* ou *bassecule*, jeu où deux personnes, placées à chaque bout d'une pièce de bois, s'amuse à se balancer, et qui s'appelle aujourd'hui, en France, *bascule* ou *balançoire*.

Ce jeu n'avait rien de commun avec notre *bascule*; mais les noms qu'il portait indiquent qu'autrefois les formes *bacule* et *bassecule* s'employaient indifféremment l'une pour l'autre. D'ailleurs, la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* donne *bacule* et *bascule* comme des doublets.

Dans le moyen âge, la *bacule* était une peine, une sorte de supplice qu'on infligeait en certains cas graves. On prenait le coupable par les épaules et par les jambes et, selon l'expression de Monet, on le faisait "heurter du derrière contre chose dure", généralement contre la terre.

Oudin, dans ses *Curiosités françoises* publiées en 1656, définit ainsi *donner la bascule*: "On prend une personne par les bras et les jambes, et luy fait-on donner du derrière en terre."

Bescherelle enregistre *baculer* avec le sens de faire toucher à terre, à plusieurs reprises, les fesses de quelqu'un. Il a le même sens dans les parlers de la Moselle.

C'est évidemment l'ancienne peine de la *bacule* qui a survécu dans notre jeu de la *bascule*. De fait, je le répète, la *bascule* est plutôt un supplice qu'un jeu.

Clairer

Clairer, que nos gens prononcent *clérer* comme les Picards disent *cléron* et *cléraud*, a chez nous l'acception de déboiser.

Clairer est le travail quotidien des Chapdelaines. Car, pour *faire de la terre*, il faut commencer par la *clairer*: c'est l'a b c de la colonisation en notre province.

Nos défricheurs ont pratiqué le déboisement bien avant que le verbe déboiser vit le jour. En effet, ce mot est de date récente. Admis dans le *Dictionnaire de l'Académie* en

1878, il ne paraît pas avoir été en usage avant le dix-neuvième siècle. Laroche foucault-Liancourt donnait en 1799 *cleared* comme un mot anglais sans équivalent français. Au témoignage de Nyrop (*Grammaire historique de la langue française*, IV, p. 450), Volney aurait été le premier à se servir de *déboiser*; c'était en 1803, dans son *Tableau du climat et du sol des États-Unis*. "J'emploierai ce mot, écrivait Volney, pour répondre au mot anglais *cleared*, éclairci, c'est-à-dire nettoyé de tout bois."

Puisqu'il n'existait pas de mot dans la langue française pour désigner l'acte qu'ils accomplissaient, nos défricheurs étaient parfaitement justifiables d'en créer un. Ils ont créé *clairer*.

Ce mot, l'ont-ils formé sous l'influence de l'anglais *to clear*? N'auraient-ils pas plutôt utilisé l'ancien substantif *clere*, qui se disait pour clairière, l'ancien adjectif *cler*, qui s'employait autrefois avec le sens de déboisé, puisque la locution *cler pays* s'entendait, en termes de chasse, pour étendue de terrain, campagne sans bois? Ou n'ont-ils pas procédé simplement comme on l'avait fait en France pour la formation des mots *clairière*, *éclaircir*,

c'est-à-dire en mettant à contribution l'adjectif *clair* ?

Quoi qu'il en soit, chacun de ces trois procédés était excellent. Et il est regrettable que *clairer* n'ait pas été adopté dans la langue française, au lieu de *déboiser*. Car dans les terrains qu'on défriche, il y aura désormais de la lumière, de la clarté. *Clairer* eût fait image.

Godendart

Dans l'ancien français, le mot de *godendart* servait à désigner une arme d'hast employée par les fantassins, particulièrement dans les Flandres. C'était tantôt une "sorte de fauchart avec pointe latérale perpendiculaire au fer qui permettait d'accrocher le cavalier", tantôt "une masse de fer emmanchée d'un long manche et garnie de pointes avec un long glaive au bout".

En Normandie, le *godendart* est une "très grande scie dont se servent les charpentiers". Dans le Bas-Maine, c'est une "grosse scie à deux manches courts et droits dont on se sert pour scier les pierres de tuffeau". Dans le Haut-Maine, c'est une "grande scie munie

d'un manche court et droit à chaque bout, et qui se manie à deux". Dans l'Anjou, c'est une "grande scie à débiter les troncs d'arbres en billes".

Le *godendart* est chez nous une scie passe-partout, une grosse scie munie d'un manche court et droit à chaque bout, qui se manie à deux et dont on se sert pour débiter les troncs d'arbres en billes.

Montesson, dans son *Vocabulaire du Haut-Maine*, note que le nom de fabrique frappé sur l'outil est "Goldenberg". Le mot de *godendart* serait-il une corruption de ce nom de fabrique? Ou viendrait-il du nom de l'ancienne arme flamande?

Bien que *godendart* n'ait pas été, selon le mot des Goncourt, "admis à monter dans les carrosses de l'Académie", on peut, semble-t-il, se servir de ce terme pour désigner la grosse scie, à double manche court et droit, qu'on emploie généralement pour couper les troncs d'arbres.

Nos gens disent aussi *gadendart*, *guedendart*, *galendart*, *golendart*, *calendart* et *galendon*. Mais ce sont là des corruptions de *godendart*, qui est le terme à retenir.

Barguiner

Barguiner s'emploie absolument chez nous au sens de marchander. Acheter sans *barguiner*, c'est acheter sans marchander. *Barguiner* a cette signification dans l'Anjou, la Bourgogne, la Normandie, la Picardie et la Saintonge. Dans l'ancien français, on donnait le même sens à *barguiner*, *barguinier*, *barguigner*, *barguignier* et *bargaigner*.

Dans nos parlers, *barguiner* a aussi l'acceptation de : hésiter à prendre un parti, barguigner. Ainsi au lieu de dire : A quoi bon tant barguigner ? on dit couramment : A quoi bon tant *barguiner* ? On relève *barginer* avec le même sens dans l'ancienne langue, ainsi que dans les parlers angevins.

Dans le français littéraire, *barguigner* ne s'emploie maintenant qu'au figuré, c'est-à-dire au sens d'hésiter à prendre un parti.

Bargaine, barguine

Bargaine s'emploie couramment dans nos parlers, soit au masculin, soit au féminin.

Tantôt il se dit pour marché, convention, contrat, transaction, emplette, achat, vente. Ainsi, on entend souvent : "J'ai fait un

bargaine avec mon voisin'', pour: j'ai fait un marché avec mon voisin;— "C'est une grosse *bargaine*", pour: c'est une grosse transaction.

Tantôt il a l'acception d'affaire avantageuse, de bon marché. "A ce prix-là, c'est une vraie *bargaine*", ne manque pas d'ajouter le commis qui fait l'article. Et cela veut dire que s'il ne vous donne pas sa marchandise, c'est parce que les usages du commerce ne le permettent pas.

Tantôt il signifie solde, occasion. Ainsi, un *jour de bargain* est un jour où l'on vend des marchandises avec diminution de prix; c'est une vente d'occasion, une vente en solde, un solde de marchandises; littéralement, c'est un jour de soldes.

La locution *bargaine* nous vient-elle de l'anglais *bargain*? Peut-être.

Ce qui est certain, c'est que l'anglais *bargain* a été emprunté aux vieux français. En effet, le masculin *bargain* et les féminins *bargaine*, *bargainne*, avaient dans l'ancienne langue le sens de marché, vente, troc, trafic, commerce, accord, convention, affaire, gain, profit.

Dans nos parlers, *barguine* se dit aussi dans les sens divers que nous donnons à *bargaine*.

Barguigne avait les mêmes acceptions dans l'ancien français. *Bargain* s'emploie encore pour marché dans le normand de Guernesey.

Antan, naguère

Antan, dérivé du latin *ante* (avant) et *annum* (an), signifie l'année d'avant, l'année dernière. C'est dans ce sens qu'il faut l'entendre dans le fameux vers de Villon :

Mais où sont les neiges d'*antan* ?

Naguère est une contraction de "n'a guère" employé elliptiquement pour : il n'y a guère de temps. Molière écrivait encore *n'aguère*. La signification étymologique de cet adverbe est donc : il y a peu de temps, il n'y a pas longtemps, récemment, depuis peu.

C'est à tort qu'on emploie quelquefois *antan* et *naguère* avec le sens de : il y a longtemps. Quand on parle d'une époque indéterminée, reculée de plusieurs années, il faut se servir des adverbes jadis, autrefois, anciennement. Ainsi, il est incorrect de dire, par exemple : "Chapleau disait naguère", puisque Chapleau est mort depuis plus de vingt ans. De même, s'il m'arrive de regretter les prix d'avant la guerre (à qui cela

n'arrive-t-il pas?), je dois me garder de dire: "Où sont les prix d'antan?" Car, les prix de l'an passé ayant été aussi exagérés que ceux d'à présent, ma phrase n'a pas de sens; ou plutôt, elle a un sens autre que celui que je veux lui donner.

On commet la même faute en France. Deschanel dans *les Déformations de la langue française*, Stapfer, dans ses *Récréations grammaticales et littéraires*, et l'abbé Vincent, dans *le Péril de la langue française*, dénoncent tous trois l'emploi de *naguère* et d'*antan* pour jadis.

De même

Dans nos parlers, *de même* est d'usage très fréquent au sens de: semblable, pareil, égal, de même nature. Aussi Louis Hémon a-t-il mis cette locution adjectivale dans la bouche des différents personnages de son roman *Maria Chapdelaine*. "Avec des chemins *de même*", observe la mère Chapdelaine, nous ne serons pas les seuls forcés de rester chez nous à soir." "Ça n'est pas du poison ni une affaire *de même*?", demande Maria. "Avec des chemins *de même*, c'est pas qu'une petite affaire de venir voir des malades", remarque le médecin. "Mais non ! Mais non ! Fais-toi

pas des idées *de même*”, dit à son tour Samuel Chapdelaine. Et le rebouteur: “C’est bon pour des maladies *de même*, c’est connu.”

De même s’est employé comme une espèce d’adjectif signifiant semblable, égal, de même nature. On en trouve de nombreux exemples chez les écrivains du dix-septième siècle: “C’est un transport si grand qu’il n’en est point *de même* (Molière); — “Jamais il ne s’est vu de surprise *de même*” (Molière); — “A sot compliment il faut une réponse *de même*” (Molière).

Aujourd’hui, en France, *de même* ne s’emploie plus adjectivement, sauf dans les parlers populaires, particulièrement ceux de l’Anjou et de la Saintonge.

Banneau

Chez nous, surtout dans la partie orientale de la province de Québec, on donne le nom de *banneau*, non seulement au tombereau ordinaire, mais à une grande *carriole* basse, ainsi qu’à une autre voiture d’hiver qui sert à transporter la neige, le charbon, etc., et qui n’est qu’un tombereau sur patins.

Fauchet, dans son ouvrage sur les origines de la langue française, explique que le *banneau*

“est une sorte de charroy à ridelles closes pour porter du sablon ou autre chose, qu'on ne veut espandre par la voie”. C'est là définir le tombereau. *Banneau* serait donc un archaïsme. A moins que ce ne soit un provincialisme; car le tombereau porte le nom de *banneau* dans la Normandie et l'Orléanais.

D'après les définitions de certains lexicographes, il semble qu'on peut fort bien employer le nom de *banneau* pour désigner un tombereau léger, traîné par des hommes. La banne étant, en France, une voiture à transporter le charbon, le fumier, etc., le *banneau* serait une petite banne.

Bâtisse

En français, la *bâtisse* est le gros œuvre d'une construction, ce qui dans une construction appartient à la maçonnerie.

C'est donc à tort qu'on donne le nom de *bâtisse* à un édifice, à un bâtiment, à une maison. Ainsi, il faut dire: le palais législatif, et non les *bâtisses parlementaires*; les bâtiments de la ferme, et non les *bâtisses* de la ferme; se construire une belle maison, et non se construire une belle *bâtisse*.

Bâtisse s'emploie en Saintonge pour bâtiment, et en Normandie pour bâtiment en construction, pour maison, et surtout pour bâtiment de quelque importance en construction.

Notons en passant que le terme *édifice* sert, en français, à désigner les temples, les palais, les grands bâtiments: nos édifices publics.

Dans l'opinion de

“Ne dites pas: *Dans mon opinion, dans l'opinion de* cette assemblée; mais dites: A mon avis, de l'avis de cette assemblée.” Tel est le conseil que donnent nos puristes.

Ce conseil, tout impératif qu'il est, ne semble pas mauvais. Car les locutions *dans mon opinion* et *dans l'opinion de*, avec leurs voyelles nasales ne sont guère en usage dans la langue des écrivains de goût.

Mais est-ce à dire qu'elles sont des anglicismes, comme on l'a affirmé péremptoirement?

Bescherelle, à la page 464 de sa *Grammaire nationale*, cite le procès-verbal d'une séance de la Société grammaticale de France. Et voici comment, d'après ce procès-verbal, un des sociétaires se serait exprimé, au cours d'une discussion sur l'emploi du pronom

autrui comme sujet: "Il s'agit de décider si dans la phrase donnée *autrui* joue légitimement le rôle de sujet. Eh bien! *dans mon opinion*, je ne vois rien qui s'y oppose..."

Et c'est un Français, doublé d'un grammairien, qui parle ainsi !

Dans sa *Stylistique française* (p. 136), M. E. Legrand, agrégé de l'Université, propose, pour éviter l'emploi du pronom relatif, de dire: "Une fortune médiocre *dans l'opinion du vulgaire*", au lieu de: "Une fortune que le vulgaire croit médiocre."

Et cette fois, c'est un professeur de français qui donne pareil conseil !

Nos puristes n'ont vraiment pas de chance.

Le même de

Le même de s'emploie très fréquemment chez nous au lieu de: le même que. Qui n'a pas entendu, par exemple: "Vous aurez pour demain *la même* leçon d'hier"; — "Je suis *le même* homme d'hier"; — "Il est mort de *la même* maladie de son frère?"

Cette tournure n'est pas d'origine canadienne. On la trouve chez plusieurs écrivains du dix-septième siècle. Ainsi, D'Urfé écrit: "Toutes ensembles, se prenant par la main,

sortirent du hameau pour commencer *le même* exercice du jour précédent." M^{lle} Scudéry: "Il les accabloit avec des machines qui lançoient des pierres avec *la même* impétuosité du canon." Saint-Simon: "Ces princes n'avaient pas auprès du régent *les mêmes* accès du duc de Lorraine." M^{me} de Sévigné: "Je vous embrasse... avec *le même* cœur et *les mêmes* larmes de ce matin";—Voici un autre couplet sur *le même* air du premier";— "Langlade a pensé mourir... de *la même* maladie de M^{me} de Coulanges";—"Tout est encore aujourd'hui *du même* vert du mois de mai." Molière: "Je ne suis plus *le même* d'hier au soir." Et Racine: "*La même* année du siège de Dôle."

A la fin du dix-huitième siècle, Jean-Jacques Rousseau employait, lui aussi, *le même* de: "Il suit encore en cela *les mêmes* errements des autres."

Littré, après avoir remarqué dans son dictionnaire que la tournure *le même* de "n'est plus guère usitée", ajoute: "C'est à tort qu'on la laisse tomber en désuétude, car elle est quelquefois plus vive que *le que* dont elle est l'équivalent."

Huissier, hussier

Aspirer une *h*, c'est la prononcer en l'accompagnant d'un souffle.

Que ceux qui ont eu maille à partir avec les huissiers aspirent l'*h* du nom de ces officiers de justice, ne puissent retenir leur souffle lorsqu'ils ont à le prononcer, c'est presque pardonnable.

Mais pour les autres, pour les heureux mortels que n'a jamais visités un huissier accompagné de recors, c'est pécher grossièrement contre le bon usage que de dire: *le huissier, au huissier, les-huissiers, aux-huissiers*. L'*h* d'huissier est muette. Il faut dire et écrire *l'huissier*, comme il faut prononcer *les-z-huissiers*.

Aspirer l'*h* d'huissier n'est pas une faute particulière aux Canadiens. Elle se commet aussi en certaines provinces de France.

Chez les Angevins, "on fait toujours l'*h* fortement aspirée, écrit l'auteur du *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*; ainsi on dit: Il ara affaire *au huissier*; *le huissier* l'a saisi." Et cet auteur ajoute: "On raconte qu'Alexandre Dumas, le père, qui avait eu

trop souvent maille à partir avec ces peu sympathiques fonctionnaires et qui n'admirait que médiocrement leurs exploits, affectait de les appeler, lui aussi: les-huissiers. Lorsqu'on lui demandait la raison de cette prononciation anormale: "C'est, répondait-il, "que je ne veux avoir aucune liaison avec ces "gens-là."

Hussier s'emploie aussi chez nous, tantôt avec l'*h* nulle comme dans le Berry, le Nivernais, l'Orléanais, la Saintonge et la Touraine, tantôt avec l'*h* aspirée comme en Normandie. Pour des Normands, aspirer l'*h* d'*hussier*, c'est sans doute une façon de faire honneur à ces officiers de justice, qu'on appelait aussi *sergents*, autrefois. On se rappelle ce que Chicaneau, des *Plaideurs* de Racine, disait à L'Intimé, qui faisait l'huissier:

Vos pareils sont gens que je révère,
Et j'ai toujours été nourri par feu mon père
Dans la crainte de Dieu, Monsieur, et des sergents.

Barre du jour

Pour annoncer qu'ils se sont levés de grand matin, nos gens disent: "Je me suis levé à la *barre du jour*." De même, pour affirmer que quelqu'un travaille depuis l'aube jusqu'à

la nuit, ils diront: "Il travaille de la *barre du jour* aux étoiles."

Barre du jour s'emploie donc dans le franco-canadien pour: aube, aurore, barre lumineuse que fait paraître à l'horizon le soleil levant.

En français, *barre* a, entre autres acceptions, celle de: premières lames que la marée montante pousse dans un fleuve. Poétiquement, *barre* se dit aussi pour les premières lueurs de l'aurore. "L'aube colora sa barre au bord des cieux", lit-on dans Lamartine. "Cependant une barre d'or se forma dans l'orient", écrit Chateaubriand. Et Flaubert: "Une barre lumineuse s'éleva du côté de l'orient."

Barre du jour et *barre jaune* — car nous employons aussi *barre jaune* dans le même sens — seraient donc des expressions à teinte poétique!

A moins que ce ne soit tout simplement du patois normand; car, pour annoncer qu'il sera bientôt jour, on dit en Normandie: Voilà les *barres du jour* qui se forment.

Marier quelqu'un

Comme le malade imaginaire de Molière, vous vouliez *marier* votre fille avec un méde-

cin. Votre désir était tout légitime: être malade coûte si cher aujourd'hui. Or, voici que vos vœux s'accomplissent: votre fille a décidé de s'unir à un médecin par ce qu'on est convenu d'appeler les doux liens du mariage, et un beau jour — il pleut à boire debout, mais cela ne fait rien à la chose ni à cette façon de parler — un beau jour, le curé de votre paroisse les *marie*.

Jusque-là, tout est bien. Mais, tout heureux que vous êtes, n'allez pas annoncer que votre fille a *marié* un médecin. Non, gardez-vous-en bien: on penserait que c'est votre fille qui a proposé le mariage et, à moins que l'année ne soit bissextile, votre gendre pourrait le prendre mal. Si vous n'aimez pas à employer le verbe *épouser*, dites que votre fille s'est mariée avec un médecin. Et la grammaire sera sauve, de même que la dignité des nouveaux époux.

Car il ne faut pas confondre *marier* et *épouser*.

Épouser une personne, c'est la prendre pour époux ou pour épouse. Or, marier quelqu'un n'a pas ce sens. Marier, c'est unir par le mariage, soit en le faisant décider, soit en le célébrant. En d'autres termes,

c'est donner pour mari ou pour femme, procurer ou faire faire un mariage, donner la bénédiction nuptiale.

Mais l'expression *marier quelqu'un*, au sens de l'épouser, est-elle un anglicisme, ainsi que le déclarent tout net nos puristes?

Il faut répondre aussi net: non.

En effet, *marier* s'emploie en Suisse avec le sens d'épouser. Philippe Godet écrivait dans *la Gazette de Lausanne* du 10 juillet 1922: "On me communique un numéro du *Jura Vaudois*, rendant compte d'un spectacle cinématographique. Je cite: "Pour clore la soirée, "*le Hallebardier*, jolie comédie où le principal "personnage, amoureux naturellement, après "bien des péripéties, *marie* l'élue de son cœur." Mon correspondant s'étonne de lire *marier*, au lieu d'épouser. D'où sort-il donc? On entend cette faute, on la lit, tous les jours. Je suis même persuadé que beaucoup de gens la commettent exprès, par goût malsain de vulgarité, pour affirmer leur liberté."

De même, cette locution est usitée en Belgique. Dans *la Revue du Jeune Français* du 24 mai 1924, le P. Joseph Deharveng dit qu'"en Belgique on entend tous les jours: Mademoiselle Durand a *marié* Monsieur Dubois", et

qu'il n'y a "pas de faute plus répandue". Dans son *Parlons bien !*, M. D'Harvé, un homme de lettres belge, la dénonce comme un archaïsme français. D'après lui, cette locution "s'employait encore il y a trois siècles".

Elle est en usage aussi dans quelques provinces de France. En 1912, M. René de Roure a publié à la *Revue hebdomadaire* un article intitulé *La Langue française au Canada*. Or voici ce qu'il écrivait au sujet de l'emploi de *marié quelqu'un*: "Il faut remarquer que dans certaines provinces de France, — notamment dans la Savoie, — la même faute se rencontre couramment sans que l'on puisse y voir une trace quelconque d'influence anglaise." Dans son *Glossaire du Morvan*, M. de Chambure écrit (p. 519): "A Genève, à Valenciennes et ailleurs on dit: Un tel a *marié* la fille de Pierre; Jacques a *marié* sa cousine, pour dire: Un tel s'est marié avec la fille de Pierre, Jacques s'est marié avec sa cousine."

Enfin, cette locution appartient au parler populaire de Paris. Dans son ouvrage *Le Langage populaire*, M. Henri Bauche donne *marié*, au sens d'épouser, comme faisant partie du vocabulaire du peuple, à Paris.

Et voilà comment il se fait que cette façon de parler n'est pas un anglicisme.

Récopié, r'copié

Devant un dessin, un tableau ou une statue représentant trait pour trait un personnage connu, nos gens ne manqueront pas de s'écrier : "C'est lui tout *récopié* !" ou bien : "C'est lui tout *r'copié* !" ; car les deux s'emploient indifféremment. De même, ils diront d'un enfant qui ressemble tout à fait à son père : "C'est son père tout *récopié*", ou "tout *r'copié*".

En Normandie, *tout récopi* et *tout récopillé* sont usités avec le même sens.

Mais il ne faudrait pas croire que *récopi*, *recopillé*, ni même *récopié* ou *r'copié*, soient des corruptions du français *recopié*, *copié* de nouveau.

Dans la langue académique, *tout craché* se dit pour : tout à fait ressemblant.

Ah ! vous ne sauriez faire
Que cet enfant ne soit vous *tout craché*.
(LA FONTAINE.)

En le voyant, l'esprit le plus bouché
Y reconnaît mon portrait *tout craché*.
(VOLTAIRE.)

Or, dans le vieux français, *ecopir* et *recopir* avaient le sens de cracher. Et l'on donne encore le même sens à *copir*, *écopir* et *récopir* en Normandie, à *écopier* en Bretagne, à *copier* et *écopier* dans le Vendômois.

De toute évidence, nos locutions *récopié* et *r'copié* sont des participes passés d'un verbe fictif ou tombé en désuétude qui signifiait *cracher*.

Sorcière, sourcière

Pendant les journées chaudes de l'été, vous avez maintes fois vu le vent, tourbillonnant soudain pendant quelques instants, soulever la poussière des routes, folâtrer dans les foins coupés, défaire même les veillotes, les *vailloches*, comme on les appelle chez nous.

Nos gens donnent à ces tourbillons de vent le nom de *sorcières* ou *sourcières*.

Et c'est ainsi que les appellent aussi les habitants de l'Anjou et de la Saintonge.

Pourquoi ?

Au témoignage d'un lexicographe, en Saintonge on attribuerait ces tourbillons à des sorciers.

En est-il de même chez nous ?

Age

Dans le petit village de Bonair, un soir de juillet. Le soleil vient de se terner derrière la forêt voisine. Assis sur le perron de leur habitation, deux vieux époux songent en attendant l'heure de s'abandonner au sommeil. Mais voici que dans la rue un couple de jeunes gens passe en chuchotant des mots entrecoupés de petits éclats de rire. La vieille tend sa meilleure oreille. Un œil à moitié fermé, le vieux reluque les deux amoureux. Lorsqu'ils sont loin, le bonhomme demande :

— Quel âge qu'alle a maintenant la p'tite Félice Polette, qui vient de passer ?

— A va venir en âge, l'avant-veille de la Saint-Michel, répond sans hésiter la vieille, qui retient de mémoire l'âge des gens aussi fidèlement qu'un registre de l'état civil. Elle est justement de la même âge qu'la p'tite Thaïs : c'est eine bonne emarque.

— Et le p'tit Philias Malenfant, qui la gosse ?

— Lui, y est à peu près dans les âges du plus vieux su Batisse not' genre. I doit être en âge à c't'heure, depuis la fin des sumences.

Après avoir songé quelques instants, le vieux reprend lentement, et à mi-voix :

— D'venir en âge, c'est la belle âge !... T'rappelles-tu, vieille, quante on était à leu's âges ?

Et la vieille de répondre en se levant, après avoir jeté sur son homme un regard chargé de beaucoup de tendresse et d'un peu de malice :

— Oui ; mais à nos âges... J'cré que c'est l'heure de dire not' prière du soir.

Dans ce dialogue, le mot *âge* revient donc huit fois. Or, chaque fois il est employé de façon incorrecte.

Age était du féminin autrefois. On le trouve avec ce genre jusqu'au dix-septième siècle :

Que d'hommes fortunés en leur âge première...
(MALHERBE.)

Outre l'âge en tous deux un peu trop refroidie,
Cela sentirait trop sa fin de comédie.
(CORNEILLE.)

Et il est encore féminin dans les parlers de l'Anjou, du Berry, de la Bourgogne, de la Lorraine, de la Normandie, de la Picardie, de la Saintonge et de la Touraine. Mais dans le français moderne, il est masculin. Il fallait donc dire : être du même âge, et non *de la même âge* ; c'est le bel âge, et non *la belle âge*.

Comme chez nous, la locution *être en âge* est usitée en Normandie pour être majeur. Mais le français ne l'admet pas avec cette acception; pas plus qu'il n'admet *venir en âge*, *devenir en âge*, avec le sens de devenir majeur, atteindre sa majorité. D'après Littré, *âge* pris absolument signifie bien: âge requis par les lois pour certains actes, certaines fonctions; et il serait correct de dire: "Elle ne peut pas se marier, parce qu'elle n'est pas en âge." Mais ne pas *être en âge* n'aurait pas, dans cette phrase, le sens de ne pas être majeur. Il signifierait: ne pas avoir l'âge requis par la loi pour contracter mariage, c'est-à-dire ne pas avoir douze ans.

Il faut dire: être de l'âge de, avoir à peu près le même âge que, et non pas: *être dans les âges de*. Cette dernière locution n'a pas cours dans le bon français, bien qu'on la relève dans les parlers de l'Anjou.

Quant aux locutions *à leurs âges*, *à nos âges*, Littré et Bescherelle enseignent qu'elles peuvent s'employer, mais seulement lorsqu'il s'agit d'âges différents. Ainsi un homme de soixante ans peut fort bien dire à un jeune homme de vingt ans: "A nos âges, la vie

offre des aspects très différents." Mais c'est une faute de dire, en parlant des jeunes gens: "*A leurs âges, nous nous amusions mieux.*" Il faut: à leur âge. *A nos âges, à vos âges, à leurs âges*, sont, paraît-il, des formes archaïques, que ne dédaignait certes pas M^{me} de Sévigné, qu'on trouve encore dans le langage populaire et même dans la langue familière, mais qu'il faut éviter dans la langue académique, lorsqu'il ne s'agit pas d'âges différents.

Débrélé

Débrélé est-il une corruption du français *débraillé*?

Débraillé se dit en français de quelqu'un dont les habits ont été mal mis ou sont dérangés et qui a quelque partie du corps découverte d'une façon peu convenable.

Chez nous, *débrélé* n'a pas exactement ce sens. On peut être *débrélé* sans laisser voir la moindre partie du corps. Il suffit que les vêtements soient en désordre, qu'ils soient déboutonnés, que les bretelles soient défaites. A la vérité, c'est surtout de ceux dont la culotte est mal tenue ou n'est pas tenue par des bretelles qu'on dit qu'ils sont *débrélés*.

Cette façon de parler nous vient vraisemblablement de l'Anjou, où *débrélé* est usité en parlant des personnes dont les vêtements tenus par des cordons sont défaits. Dans cette province, on donne d'ailleurs à *brêler*, ainsi qu'à *brêter* et à *brêteler*, le sens d'attacher solidement, de serrer fortement avec une corde.

Débrélé a-t-il, comme *débraillé*, pour radical le mot *brael*, qui, dans l'ancien français, désignait la ceinture qu'on mettait au-dessus des *braies* ou culottes? Ou vient-il du verbe angevin *brêteler*, qui pourrait bien avoir donné naissance aussi au français *bretelle*?

En tout cas, *débrélé* n'est pas du bon français. Il faut dire: défait, déboutonné, dont la tenue est négligée.

Piône

Vous avez sans doute entendu donner le nom de *piônes* aux pivoines. Et comme vous savez l'anglais, vous avez pensé que c'était là un anglicisme.

Erreur, erreur profonde !

La pivoine s'appelle bien en anglais *peony*, *piony*, qui se prononcent *péôné*, *piôné*. On a même dit en Angleterre *pione*, *pioine*. Mais

la raison en est simple: le nom anglais de la pivoine vient de France.

Dans le vieux français, la pivoine était appelée *peone*, *peoine*, *pione*, *pioine*, *pyoinne*, *peaune*.

Pione est encore usité dans la Picardie, le Hainaut, la Franche-Comté et la Lorraine. Dans la Normandie et le Maine, on dit *piône*.

Granmaire, grand'mère, gramaire

On connaît ce passage des *Femmes savantes* où la Bélise de Molière reproche à Martine de dire *j'avons*:

Ton esprit, je l'avoue, est bien matériel.
Je n'est qu'un singulier, *avons* est pluriel.
Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire ?

Martine répond :

Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père ?

Il y a dans cette réponse un jeu de mots, un calembour. Mais, pour le goûter, il faut savoir quelle était au temps de Molière la prononciation de *grammaire*.

Aujourd'hui il faut dire *gram-mèr*, en faisant sonner les deux *m*. Au dix-septième siècle, il n'en était pas ainsi. Tous les grammairiens recommandaient de prononcer *gran-mèr*. Comme le remarque M. Rosset dans *les Origines*

nes de la prononciation moderne, "il faut arriver jusqu'à Féraud (1777) pour trouver l'indication de la prononciation *gra-mèr*".

D'autre part, *grand'mère* ne se prononçait pas alors avec un *e* ouvert. On disait *gran-mér*. Au fait, l'Académie, dans son dictionnaire de 1740, écrivait encore *père, mère, grand-père, grand'mère* avec un *e* fermé.

L'erreur de Martine est donc d'avoir confondu, non pas la première syllabe, mais la seconde syllabe de *grammaire* et de *grand'mère*.

Cette confusion devait être commune au dix-septième siècle, puisque le grammairien Chifflet écrivait en 1659: "Ne prononcez pas en *é* masculin... *grammaire*... Autrement les petits écoliers diront *je porte ma grand-mere dans mon sac*"; et le grammairien Hindret, en 1687: "Pour le mot de *grammère* prononcé par un *é* fermé sur la pénultième syllabe, il n'est pas supportable, à cause de l'équivoque que cette irrégulière prononciation fait avec le mot de *grand-mere*." *Grammaire* se prononce encore *gran-mère* dans les patois du Bas-Maine.

Quand nos gens disent *granmaire* pour *grammaire*, comme ceux de la Normandie, du Bas-Maine, du Nivernais et du Midi, ou

grand'mère pour *grand'mère*, comme on le fait dans l'Anjou, l'Orléanais, la Normandie et la Saintonge, ils parlent donc la langue du grand siècle. Et quand ils prononcent *gra-maire*, au lieu de *gram-maire*, ils suivent encore les enseignements des grammairiens de la fin du dix-huitième siècle.

Ils disent aussi *grandemaire*, comme ils prononcent à tort *grande-mère*.

ADDENDA

Faire l'approche

J'ai étudié cette locution à la page 90. Au moment de donner le bon à tirer, je trouve, dans un essai de Ch. Marty Laveaux sur la langue de La Fontaine, une note qui pourrait bien en expliquer l'emploi chez nous. D'après Callières (*Des Mots à la mode*), les officiers du dix-septième siècle avaient sans cesse à la bouche les termes de leur profession. Ainsi, on disait *faire les approches* d'une femme pour signifier: chercher à conquérir son cœur, à lui inspirer de l'amour. Cette expression militaire ne serait-elle pas l'origine de notre locution *faire l'approche*?

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

Abandonner de, 21.
 A ce que (conclure), 36.
 A ce que (demander), 36.
 Adjectif (après des plus), 37.
 Affaire, 100.
 Affaires (par), 106.
 Age (fém.), 210.
 Age (en), 211.
 Agent, 109.
 Agent de gare, 109.
 Agent de station, 109.
 Agent des terres, 23.
 Ages (à nos), 211.
 Ages de (dans les), 211.
 A graine, 25.
 Agriable, 3.
 Aide, 99.
 A la graine, 25.
 Alérose, 180.
 Aller au balai, 167.
 Aller (s'en), 139.
 Alternative (double), 56.
 Alternatives(entre deux), 55.
 Amener des preuves, 145.
 Anniversel, 137.
 A nos âges, 211.
 Antan, 194.
 Anxieux de, 57.
 Appartements (maison à), 43.
 Approche (faire l'), 90, 216.
 Approcher, 90.
 Approcher (s'), 90.
 Argents, 6.
 Arguer, 147.

Argumenter, 138.
 Arlérose, 180.
 Armet'gearmain, 85.
 Armet'gearmaine, 86.
 Armî d'gearmain, 86.
 Armî d'gearmaine, 86.
 Armine gearmine, 86.
 Arrêter de, 22.
 Assistant, 87.
 Assistant-ingénieur, 171.
 Attisée, 144.
 Aucun, 102.
 Aussi comme, 127.
 Autant comme, 127.
 Avant longtemps, 116.
 Avec les compliments de la saison, 48.
 Avoine, 92.
 Avoine (manger de l'), 91.
 Avoir du ballant, 168.
 Avoir un coup, 123.
 Avouène, 92.
 Awène, 92.

B

Bailler aux corneilles, 168.
 Balai, 166.
 Balai (aller au), 167.
 Balai (envoyer au balai), 167.
 Balette, 166.
 Balier, 165.
 Baliures, 165.
 Ballant, 168, 173.
 Ballant (avoir du), 168.
 Ballant (être en), 168, 173.
 Banc, 154.

- Banc de neige, 186.
 Banc (monter sur le), 153.
 Banneau, 196.
 Banqueter qqn, 177.
 Baptême, 175.
 Barbot, 184.
 Barbot de cuisine, 185.
 Bargaine, 192.
 Barguine, 192.
 Barguiner, 192.
 Barouette, 75.
 Barre du jour, 202.
 Barre jaune, 203.
 Bascule, 186.
 Bascule (donner la), 186.
 Bâtisse, 197.
 Bâtisses parlementaires, 197.
 Bâton (ein) pis ein bâton, 83.
 Bebelle, 63.
 Bébelleries, 63.
 Beigne, 50.
 Beignes (passer les), 69.
 Berouette, 75.
 Beurrée, 178.
 Beurrier, 179.
 Beurrette, 178.
 Bi, 119.
 Bicher, 60.
 Biger, 60.
 Blonde, 31.
 Bol, 41.
 Bonne année, 59.
 Borouette, 75.
 Brâiller, 27.
 Branche, 16.
 Brayc, 26.
 Brayer, 26.
 Broche (faire de la), 90.
 Broche (faire une), 91.
 Brosse (être en), 123.
 Brosse (prendre une), 123.
 Brosser, 123.
 C
 Calendart, 191.
 Casque, 112.
 Casque à palette, 112.
 Catin, 93.
 Catinage, 93.
 Catiner, 93.
 Cavalier, 28.
 C'est l'curé d' l'Ile-Perrot, 83.
 C'est la roule, 5.
 C'est le règne, 171.
 C'est le roule, 5.
 Charquier, 130.
 Charretier, 130.
 Chartier, 130.
 Cher M., 94.
 Circonstances atténuantes (plaider les), 164.
 Clair d'étoiles, 150.
 Clairier, 188.
 C'naque, 77.
 Comme (aussi, autant, si, tant), 127.
 Comme (pareil), 126.
 Comme deux gouttes d'eau, 111.
 Compliments de la saison, 48.
 Conclure à ce que, 36.
 Coquerelle, 185.
 Corvée, 117.
 Cossin, 148.
 Coup (prendre un), 123.
 Coupable ou coupables (plaider), 162.
 Coupable (plaider), 159

Coupable (plaider non), 159.
 Coupure des mots, 24.
 Cour criminelle, 136.
 Courvée, 117.
 Créature, 1.
 Créatoire, 2.
 Créature, 2.
 Creillature, 2.
 Criature, 1.
 Criminelle (cour), 136.
 Criature, 2.
 Croquignole, 50.
 Croustillant, 92.
 Croustilleux, 92.
 Cru 143.
 Crudité, 143.

D

Dans les âges de, 211.
 Dans l'opinion de, 198.
 De (le même), 199.
 De (particule nobiliaire), 182.
 Débrélé, 212.
 Demander à ce que, 36.
 Demander une question, 70.
 De même, 195.
 Dernière façon, 34.
 Désagrible, 4.
 Des plus (devant adjectif), 37.
 Diable m'enpue (le), 105.
 Dire comme on dit (m'as), 138.
 Division des mots, 24.
 Donner la bascule, 186.
 Donner le fleau, 107.
 D'opinion que (être), 141.
 Double alternative, 56.

E

Édifice, 198.
 Effet de votre bonté (si c'était un), 76.
 Effet de votre complaisance (si c'était un), 76.
Efficiency engineer, 170.
 Ein bâton pis ein bâton, 83.
 Élision ou virgule, 149.
 Embrassades du jour de l'an, 60.
 Empue (le diable m'), 105.
 En âge, 211.
 En ballant, 168, 173.
 En brosse, 123.
 En rôle, 73.
 En seulement, 116.
 En seurement, 116.
 En temps, 86.
 Entr', 132.
 En train, 125.
 Entre deux alternatives, 55.
 Entre parenthèses, 71.
 Envoyer au balai, 167.
 Ermé d'germain, aine, 86.
 Ermet'germain, aine, 86.
 Être d'opinion que, 141.
 Être en ballant, 168, 173.
 Être en brosse, 123.
 Être en train, 125.
 Éventer, 157.

F

Façon, 34.
 Fainiant, 4.
 Faire de la broche, 90.
 Faire du train, 133.
 Faire l'approche, 90, 216.

Faire le train, 133.
 Faire manger de l'avoine, 91.
 Faire une broche, 91.
 Faisez, 40.
 Faubourg, 110.
 Flaubert, 107.
 Fleau, 107.
 Fleau (donner le), 107.
 Fricot, 176.
 Fricoter, 176.

G

Gadendart, 191.
 Galendart, 191.
 Galendon, 191.
 Garrocher, 53.
 Garrocher (se), 53.
 Garrocher ça, 53.
 Giant, 4.
 Godendard, 190.
 Golendart, 191.
 Gossage, 33.
 Gossâiller, 32.
 Gosser, 32.
 Goûter, 131.
 Gouttes d'eau (comme
 deux), 111.
 Graine (à, à la), 25.
 Graisser, 179.
 Gramaire, 214.
 Grandemaire, 216.
 Grande-mère, 216.
 Grand'mère, 214.
 Grammaire, 214.
 Grosserie, 174.
 Grosseur, 174.
 Guedendart, 191.
 Guipon, 61.

H

Huissier (le), 201.
 Hussier (le), 201.

I

Ia (pour *éa*), 4.
Iau (pour *éau*), 3.
Ici (pour *ci*), 13.
 Idéals, idéaux, 68.
 Identification, 156.
 Identifier, 156.
 Ingénieur, 169.
 Ingénieur stationnaire, 171.
Io (pour *éo*), 4.

J

J'avons, etc., 78.
 Je vous souhaite eine bonne
 année, etc., 59.
 J'm'as dire comme on dit,
 141.
 Jour (barre du), 202.
 Jour de (voir), 172.
 Jour de (voir le), 172.
 Journal (lire sur le), 19.

K

Ki (pour *ti*), 131.

L

Lâcher de, 22.
 Lancer (se), 54.
 Le diable m'empue, 105.
 Le même de, 199.
 Lich'plat, 11.
 Licher, 10.
 Licher la mouvette, 11.

Lire sur le journal, 19.
Lorsqu', 127.

M

M. (cher), 94.
Mainnuit, 47.
Maison à appartements, 43.
Majuscules (dans corps des mots), 17.
Majuscules (dans énumérations), 117.
Malgré qu'il en ait, 82.
Manger de l'avoine, 91.
Marier qqn, 203.
M'as dire comme on dit, 138.
Même (de), 195.
Même de (le), 199.
Ménuir, 47.
Mênuir, 47.
Met'germain, aine, 86.
Monrial, 3.
Monsieur, 94.
Monter à graine, à la graine, 25.
Monter sur le banc, 153.
Montrial, 3.
Mouvette, 11.
Mouvette (licher la), 11.

N

Naguère, 194.
Nomination comme, 121.
Nommer comme, 122.
Noms à particule, 182.

O

One-way street, 24.
Opinion de (dans l'), 198.

Opinion que (être d'), 141.
Ou (pour o), 148.

P

Paradis (le) à la fin de vos jours, 59.
Paradis (le) en haut, 60.
Par affaires, 106.
Pareil comme, 126.
Parenthèse (par), 71.
Parenthèses (entre), 71.
Par parenthèse, 71.
Particule *de*, 182.
Passer les beignes, 69.
Pesant, 146.
Petit rien tout neuf (un), 96.
Piône, 213.
Plaider coupable, 159.
Plaider coupable ou coupables, 162.
Plaider les circonstances atténuantes, 164.
Plaider non coupable, 159.
Plombier, 98.
Prendre un coup, 123.
Prendre une brosse, 123.
Prendre un verre, 123.
Presqu', 122.
Pronom sujet (suppression du), 140.
Puisqu', 127.

Q

Qu', 127.
Qui pour ti, 131.
Quelqu', 122.
Question (demander une), 70.

Quoiqu', 127.

Quoiqu'il en ait, 82.

R

R'copié, 207.

Réaliser, 64.

Récopié, 207.

Règne (c'est le), 171.

Remet'gearmain, aine, 86..

Remet-germain, aine, 86.

Rester à graine, à la graine,
25.

Rien tout neuf (un petit), 96.

Rôle (en), 73.

Rôle de tabac, 73.

Roule (c'est le, la), 5.

Rues à sens unique, 24.

Rues descendantes, 24.

Rues montantes, 24.

S

Sens unique (rues à), 24.

Siau, 4.

Si c'était un effet de votre
bonté, 76.

Si c'était un effet de votre
complaisance, 76.

Si comme, 128.

Simion, 4.

Snack, 77.

Soi-disant, 45.

Soi-disant que, 46.

Sorcière, 208.

Souhaits de bonne année, 59.

Sourcière, 208.

Suppression du pronom
sujet, 140.

Sur le journal (lire), 19.

T

Tant comme, 128.

Tant seulement, 115.

Tant seurement, 116.

Temps (en), 86.

Terres (agent des), 23.

Ti prononcé *ki*, *qui*, 131.

Torchon, 61.

Tourquière, 52.

Tourtière, 52.

Tout r'copié, 207.

Tout récopié, 207.

Train (être en), 125.

Train (faire du), 133.

Train (faire le), 133.

Tralée, 80.

Trolée, 81.

U

Un p'tit rien tout neu, 96.

V

Vas (je), 139.

Vas (je m'en), 139.

Verre (prendre un), 123.

Virgule ou élision, 149.

Voir jour de, 172.

Voir le jour de, 172.

Voui, 18.